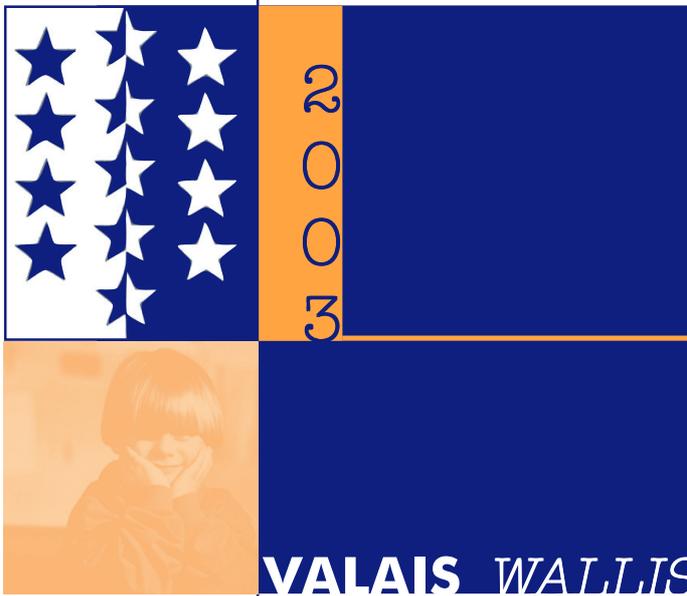


**PLANIFICATION DES INSTITUTIONS D'EDUCATION SPECIALISEE POUR
MINEURS ET JEUNES**

*PLANUNGSBERICHT DER SOZIALPADAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN FÜR
KINDER UND JUNGE MENSCHEN*



**Service cantonal de
la jeunesse
Section administrative
Avenue Ritz 29
1951 SION**

*Kantonale Dienststelle für
die Jugend
Administrative Sektion
Avenue Ritz 29
1951 SITTEN*

Département de l'éducation, de la culture et du sport

Departement für Erziehung, Kultur und Sport

**RAPPORT DE
PLANIFICATION DES
INSTITUTIONS
D'ÉDUCATION
SPECIALISÉE
RELEVANT DE LA
SURVEILLANCE DU
SERVICE CANTONAL
DE LA JEUNESSE
(SCJ)**

2
0
0
3

PLANUNGSBERICHT DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN, DIE DER AUFSICHT DER KANTONALEN DIENSTSTELLE FÜR DIE JUGEND (KDJ) UNTERSTEHEN

ACTIVITÉS DE LA COMMISSION CANTONALE POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE TÄTIGKEITSBERICHT DER KANTONALEN KOMMISSION FÜR DIE FÖRDERUNG UND DEN SCHUTZ DER JUGEND	9
L'OFFRE SOCIOPÉDAGOGIQUE INSTITUTIONNELLE DAS SOZIALPÄDAGOGISCHE HEIMANGEBOT	15
OFFRE INSTITUTIONNELLE ET UTILISATION DE L'OFFRE CANTONALE HEIMANGEBOT UND NUTZUNG DES KANTONALEN ANGEBOTES	20
POPULATION DES INSTITUTIONS VALAISANNES DIE INSASSEN DER WALLISER HEIME	30
PLACEMENTS HORS CANTON AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN	42
ÉCHANGES INTERCANTONAUX INTERKANTONALER AUSTAUSCH	48
INFORMATIONS PAR INSTITUTION BESCHRIEB DER EINRICHTUNGEN	52
FLEURS DES CHAMPS	54
L'ÎLOT DE PORT-VALAIS	58
L'INSTITUTION CITE PRINTEMPS	62
JUGENDWOHNGRUPPE ANDERLEDY	66

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPS	70
L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPA	74
L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPAM	78
L'INSTITUTION LA FONTANELLE	82
FOYER LA CHALOUPE	86
L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL FJT	90
LA MAISON D'ÉDUCATION AU TRAVAIL DE PRAMONT	94
PRIX DE LA JOURNÉE DES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION SPECIALISÉE POUR MINEURS TAGESPREIS DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN FÜR MINDERJÄHRIGE	98
COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS DU RAPPORT DE PLANIFICATION KOMMENTARE UND SCHLUßFOLGERUNGEN DES PLANUNGSBERICHTES	100
AONNEXES - ALLÈGEMENT BUDGÉTAIRE FÉDÉRAL, MODIFICATION DES BASES LÉGALES ET PLANIFICATION DES BESOINS ET RESSOURCES DE PLACEMENTS INSTITUTIONNELS ANHANG - ENTLASTUNGSPROGRAMM DES BUNDES, ÄNDERUNGEN DER BUNDESGESETZGEBUNG UND PLANUNG DER BEDÜRFNISSE UND RESSOURCEN FÜR HEIMPLATZIERUNGEN	105
TABLE DES MATIÈRES ET INDEX INHALTSVERZEICHNIS UND INDEX	118

CHAPITRE I:

1.1 COMMISSION CANTONALE POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Conformément à la Loi du 11 mai 2000 en faveur de la jeunesse et à l'Ordonnance du 9 mai 2001 sur différentes structures en faveur de la jeunesse, la Commission cantonale pour la promotion et la protection de la jeunesse a comme mandat d'étudier les questions générales relatives à l'enfant et d'assurer la liaison entre les services publics et les institutions privées exerçant des responsabilités dans ce domaine. Toutes les questions en relation avec la prise en charge stationnaire des jeunes (institutions spécialisées) sont traitées par ladite commission. Si nécessaire, elle propose des solutions de protection et d'aide spécialisée.

La Commission est présidée par le chef du DECS. Le Service cantonal de la jeunesse assume le secrétariat. Elle se réunit semestriellement au printemps et en automne.

En 2003, les thèmes suivant ont été traités :

BESOINS EN RESSOURCES INSTITUTIONNELLES

Suite à la fermeture récente d'institutions d'éducation spécialisée, deux groupes de travail ont étudié les besoins et ont soumis des propositions.

Dans le Haut-Valais, l'offre institutionnelle est insuffisante (pour l'instant, il n'y a qu'une seule institution, la Jugendwohngruppe à Brigue ; elle peut accueillir 12 mineurs, de 7 à 18 ans, qui disposent des ressources nécessaires pour fréquenter l'école publique ou effectuer un apprentissage dans une PME). Il est nécessaire de créer une institution qui puisse accueillir des jeunes de 14 à 18 ans et qui offre une prise en charge 24 heures sur 24.

Dans le Valais romand, une institution de même type est nécessaire. Elle devrait combler les lacunes laissées par la fermeture du Trajet et de l'Etape-Chablais. La réalisation de ces projet dépend notamment des conditions suivantes : moratoire 2007 ; subventionnement de l'OFJ ; financement des coûts d'investissement et d'exploitation par le canton à raison de 65 %.

KAPITEL I:

1.1 KOMMISSION ZUR FÖRDERUNG UND ZUM SCHUTZ DER JUGEND

Die kantonale Kommission zur Förderung und zum Schutz der Jugend hat gemäss dem Jugendgesetz vom 11. Mai 2000 und der Verordnung betreffend verschiedene Einrichtungen für die Jugend vom 9. Mai 2001 den Auftrag, sich über Anliegen, Probleme und Lösungsansätze im Bereich des Kinderschutzes und der spezialisierten Jugendhilfe zu informieren und falls erforderlich, die notwendigen Massnahmen vorzuschlagen. Sämtliche Fragen im Zusammenhang mit der stationären Jugendhilfe (Bereich der sozialpädagogischen Einrichtungen) werden im Rahmen dieser Kommission behandelt.

Die Kommission wird vom Vorsteher des DEKS geleitet, die Kantonale Dienststelle für die Jugend (KDj) stellt das Sekretariat sicher. Die Sitzungen finden jeweils im Frühjahr und im Spätherbst statt.

Im Jahr 2003 wurden folgende Themen behandelt :

BEDÜRFNISSE NACH HEIMPLÄTZEN

In Folge der Schliessung von 2 Heimen haben 2 Arbeitsgruppen die Bedürfnisse in unserem Kanton abgeklärt und Vorschläge unterbreitet.

Für das Oberwallis wurde die ungenügende Versorgung bestätigt (eine Einrichtung in Brig für 12 Kinder zwischen 7 - 18 Jahre, die tagsüber die Schule besuchen oder eine Lehre absolvieren). Erforderlich, ist eine Institution, welche Kinder im Alter von 14 - 18 Jahre aufnehmen und während 24 Stunden pro Tag betreuen kann.

Eine solche Institution ist ebenfalls für den französischsprachigen Kantonsteil erforderlich nachdem die Heime Trajet und Etape geschlossen wurden. Die Verwirklichung dieser Lösungen ist unter anderem von nachfolgenden Vorgaben abhängig : Moratorium 2007 ; Subventionierung durch das BJ, Finanzierung der Investitions- und Betriebskosten zu 65% durch den Kanton.

MET DE PRAMONT

Selon ce qui est prévu par le Code pénal des mineurs, le MET de Pramont serait une institution fermée, offrant 3 modules de 6 places et 4 places de détention préventive pour des jeunes entre 15 et 17 ans, au passé pénal déjà lourd.

Le concept éducatif consiste notamment à:

- inculquer les règles minimales et saines de vie en communauté et
- travailler en réseaux avec les familles et les institutions existantes.

L'ouverture de cette institution est prévue pour 2005.

DIRECTIVES CONCERNANT L'ARCHIVAGE DES DOSSIERS PERSONNELS DES JEUNES DANS LES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE ET LES SERVICES AMBULATOIRES

Ces directives ont fait l'objet de différentes séances de groupes de travail et de discussions dans le cadre de la conférence des directeurs des institutions d'éducation spécialisée et des services AEMO.

Ces directives ont été présentées et approuvées par la Commission pour la promotion et la protection de la jeunesse et ensuite traduites en langue allemande.

SECTEUR JEUNESSE : ENQUÊTE SUR LES STRUCTURES EXTRASCOLAIRES EXISTANTES DANS LE VALAIS ROMAND

En mars 2003, le GLAJ-VS a reçu pour mandat du Service cantonal de la jeunesse :

- de dresser la liste de toutes les offres existantes en matière d'activités extrascolaires en faveur des jeunes de 12 à 25 ans;
- de grouper par catégories les différentes structures, organisations et associations oeuvrant pour la jeunesse ;

GESCHLOSSENE ANSTALT IN PRAMONT

Die neue geschlossene interkantonale Anstalt in Pramont entspricht den Erfordernissen des neuen Jugendstrafrechts, sieht 3 Abteilungen zu je 6 Plätzen und 4 Plätzen für die Untersuchungshaft vor. Es handelt sich um Jugendliche mit schweren Straffälligkeiten.

Das Erziehungskonzept sieht u.a. vor :

- Integrierung von Mindestregeln für ein gesundes Leben in der Gemeinschaft,
- Vernetzung mit Familien und bestehenden Institutionen zusammenarbeiten.

Diese Einrichtung wird voraussichtlich im Jahr 2005 eröffnet.

WEISUNGEN BETR. DIE ARCHIVIERUNG DER KLIENENTAKTEN IN SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN

Die Weisungen wurden in verschiedenen Arbeitsgruppen ausgearbeitet und im Rahmen der Konferenz der Direktoren der sozialpädagogischen Einrichtungen, der SPFB, bereinigt. Die Weisungen wurden anschliessend in der Kommission zur Förderung zum Schutz der Jugend vorgestellt und genehmigt. Abschliessend wurden sie in die deutsche Sprache übersetzt.

BEREICH JUGEND: UNTERSUCHUNG ÜBER DIE BEVORSTEHENDEN AUSSERSCHULISCHEN ANGEBOTE FÜR JUGENDLICHE IM UNTERWALLIS

Im März 2003 hat das GLAJ-VS von der KDJ folgenden Auftrag erhalten :

- Auflisten aller vorhandenen ausserschulischen Angebote für Kinder und Jugendliche zwischen 12-25 Jahren;
- Kategorisieren der verschiedenen Einrichtungen, Organisationen und Vereine, die in der Jugendförderung tätig sind;
- die Angebote zwischen den

- de comparer l'offre des communes à celles des régions ;
- de synthétiser les offreurs, de mesurer l'engagement des institutions publiques ;
- de relever l'évolution du travail accompli avec les jeunes et de montrer les possibilités d'évolution ultérieure.

Gemeinden und Regionen miteinander vergleichen;

- Zusammenfassen der Leistungserbringer, der Leistungen und des Einsatzes der öffentlichen Hand;

- Aufzeigen der erfolgten Entwicklung in der Jugendförderung und der Möglichkeiten für eine weitere Entwicklung.

549 Angebote wurden aufgelistet.

549 structures ont été répertoriées.

Der umfassende Bericht wurde von Frau J.E. Jollien Héritier vorgestellt. Nachfolgend die wichtigsten Aussagen :

Le rapport a été présenté par la Mme Jeanne-Emmanuelle Jollien Héritier. Les principales conclusions ont été les suivantes :

- Le Département doit élaborer une politique de la jeunesse, concevoir une vision cantonale de la politique de la jeunesse, définir la mission et, par la suite, mettre en place des stratégies pour collaborer avec les différentes communes. Il s'agit ici du mandat principal du délégué à la jeunesse, appuyé par la Commission des jeunes.
- La politique de la jeunesse pourrait être définie comme une réflexion et une mise à disposition de moyens (finances et ressources humaines), permettant une réelle vision à long terme.

- Das Departement soll eine Jugendpolitik erarbeiten, eine kantonale Vision einer Jugendpolitik, die Aufgaben des Kantons festlegen, und Strategien auswählen, welche die Zusammenarbeit mit den Gemeinden ermöglichen. Es handelt sich diesbezüglich um den Auftrag zuhanden des Jugenddelegierten, der von der Jugendkommission unterstützt wird.

- Die Jugendpolitik sollte zu einem kreativen Austausch von Ideen und einer Auflistung von notwendigen Mitteln (Finanzhilfen, fachliche Hilfe) werden, welche eine langfristige Jugendpolitik sicherstellen.

Il s'agit notamment :

Es geht vorwiegend darum :

- de l'accueil et de la prise en compte des besoins des jeunes;
- de l'offre en structures et infrastructures ;
- du soutien aux activités extra-scolaires, aux projets ponctuels des jeunes et aux associations de jeunesse.

- die Bedürfnisse der Jugend wahrzunehmen und umzusetzen;

- Schaffung von Programmen und Einrichtungen;

- Unterstützung ausserschulischer Tätigkeiten, punktueller Projekte der Jugend und ihrer Vereinigungen.

Des propositions concrètes ont été également émises concernant la collaboration entre les responsables de la promotion de la jeunesse et les différentes communes.

Zudem wurden konkrete Vorschläge betreffend die Zusammenarbeit der mit der Jugendförderung beauftragten Fachkräfte und der Gemeinden gemacht.

RAPPORT DE PLANIFICATION

Le rapport de planification cantonale du canton du Valais relatif aux institutions d'éducation spécialisée fait ressortir :

- les ressources disponibles au niveau cantonal en fonction des différents groupes d'âges et des besoins spécifiques ;
- que toutes les institutions ont un taux d'occupation élevé ;
- que, comme par le passé, le Valais offre à peu près 50 % de ses places à des jeunes d'autres cantons ;
- que le nombre de placements hors canton reste stable ;
- que la durée des placements hors canton est plus longue dans le Haut-Valais que dans le Valais romand.

Le rapport est très complet et il a été approuvé par la commission.

CONTRATS DE PRESTATIONS POUR LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

La nécessité d'élaborer des contrats de prestations pour l'ensemble des institutions spécialisées semble être acquis par les organes de surveillance. Il s'agit notamment :

- de définir les objectifs qualitatifs et quantitatifs des prestations à fournir ;
- d'accorder une enveloppe budgétaire aux institutions ;
- de définir l'autonomie des institutions ;
- de définir la gestion et les contrôles.

RÉSEAUX D'ACCUEIL À LA JOURNÉE

Suite à la mise en place de la Loi en faveur de la

PLANUNGSBERICHT

Der kantonale Planungsbericht sozialpädagogischer Einrichtungen zeigt unter anderem nachfolgendes auf :

- Die vorhandenen Ressourcen für die verschiedenen Bedürfnisse und Altersgruppen in unserem Kanton ;
- Alle Einrichtungen verfügen über einen angemessenen Belegungsgrad ;
- Wie in den vergangenen Jahren sind rund 50 % der Heiminsassen von andern Kantonen ;
- Die Zahl der ausserkantonalen Platzierungen bleibt stabil ;
- Die Dauer der ausserkantonalen Platzierungen ist für Kinder aus dem Oberwallis länger als für die aus dem Unterwallis.

Der Bericht ist umfassend und wurde von der Kommission verabschiedet.

LEISTUNGSVERTRÄGE MIT DEN SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN

Das Bedürfnis für die Schaffung von Leistungsverträgen mit den Einrichtungen scheint seitens der Aufsichtsorgane anerkannt zu sein. Es geht im Besonderen um :

- die Festlegung der qualitativen und quantitativen Leistungsziele ;
- die Ausrichtung eines Globalbudgets für die Heime ;
- Festlegen der Selbständigkeit der Heime ;
- Festlegen der Betriebsprogramme und der Kontrollen.

FAMILIENERGÄNZENDE TAGESBETREUUNG

Auf der Grundlage des neuen Jugend-

jeunesse et après deux ans de recul, il paraît souhaitable de revoir certaines réglementations, à savoir notamment :

- un montant forfaitaire pour l'achat de matériel éducatif ;
- la flexibilité entre le personnel formé (2/3) et non formé (1/3) ;
- le renforcement de l'encadrement et le perfectionnement dans le domaine du personnel de l'accueil familial.

LOI FÉDÉRALE RÉGISSANT LA CONDITION PÉNALE DES MINEURS ET AVANT-PROJET DE LOI D'APPLICATION CANTONALE

La nouvelle loi fédérale a été présentée par M. le Juge André Karlen. Il ressort notamment la nécessité de mettre en place de nouvelles structures et de nouvelles prestations à fournir. Des solutions intercantionales semblent se justifier, notamment en ce qui concerne les nouvelles institutions. La nouvelle législation prévoit plusieurs changements importants. Elle entrera en vigueur le 1er janvier 2006.

PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE DE LA JEUNESSE

Au cours de la séance d'automne de la Commission, le délégué à la jeunesse présente le plan d'action pour l'année à venir. Ce dernier est approuvé par la Commission.

1.2 CONFÉRENCES DES DIRECTEURS D'INSTITUTIONS, DES SERVICES AEMO ET DE LA DIRECTION DU SCJ

La conférence des directeurs d'institutions d'éducation spécialisées, des services AEMO et de la direction du SCJ se tient semestriellement. Elle sert en priorité à discuter des dossiers communs en relation avec la protection infanto-juvénile. Il s'agit notamment :

ETUDE DES BESOINS DE NOUVELLES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES DANS LE VALAIS ROMAND ET LE HAUT-VALAIS

Avant que ces dossiers ne soient soumis à la Commission pour la promotion et la protection

du projet de loi fédérale, il paraît souhaitable de revoir certaines réglementations, à savoir notamment :

- Festlegen eines Pauschalbetrages für die Erziehungsmaterialien;
- Flexibilität zwischen der Quote des Erziehungs- (2/3) und des Hilfspersonals (1/3);
- Stärkung der Beratung und Fortbildung des Personals.

BUNDESGESETZ ÜBER DAS JUGENDSTRAFRECHT UND DIE KANTONALE ANSCHLUSSGESETZGEBUNG

Die neue Bundesgesetzgebung wurde der Kommission von Herrn Jugendrichter André Karlen vorgestellt. Diese sieht die Schaffung neuer geschlossener Einrichtungen und Leistungen vor. Vor allem was die neuen Einrichtungen anbelangt, so scheint es erforderlich, dass interkantonale Lösungen anzustreben sind. Die neue Gesetzgebung sieht mehrere wichtige Änderungen vor und sollte am 1. Januar 2006 in Kraft treten.

AKTIONSPLAN DER JUGENDPOLITIK

In der Herbstsitzung der Kommission legt der kantonale Jugenddelegierte sein Tätigkeitsprogramm für das kommende Jahr vor. Dieses wurde von der Kommission verabschiedet.

1.2 KONFERENZ DER DIREKTOREN DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN DER SPFB UND DER LEITUNG DER KDJ

Die Konferenz der Direktoren der sozialpädagogischen Einrichtungen, der SPFB und der Leitung der KDJ trifft sich einmal pro Semester. In erster Linie werden Dossiers besprochen, die alle Bereiche und Fragen des Jugendschutzes betreffen. Es sind dies :

BEDÜRFNISABKLÄRUNGEN NEUER SOZIALPÄDAGOGISCHER EINRICHTUNGEN IM OBER- UND UNTERWALLIS

Bevor diese Fragestellungen in der kan-

de la jeunesse, ils sont analysés et discutés avec les membres de la conférence.

ETUDE D'INDICATEURS RELATIFS À L'EXPLOITATION D'INSTITUTIONS D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE SUR LE PLAN SUISSE

Cette étude a été effectuée par le SCJ. Les 190 institutions d'éducation suisse ont été invitées à répondre aux questionnaires. Ceux-ci avaient pour but déterminer plusieurs indicateurs en relation avec les ressources et les coûts des institutions d'éducation spécialisée. Une première analyse des résultats a été présentée.

ARCHIVAGE DES DOSSIERS

Il s'agissait plus particulièrement de discuter les nouvelles modifications des directives du SCJ sur l'archivage des dossiers et de préparer le dossier afin qu'il puisse être soumis à la Commission cantonale pour la protection des données.

DIRECTIVES SUR LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE ET ORGANISATIONS RELEVANT DE LA HAUTE SURVEILLANCE DU SCJ

Ces directives ont été demandées par la Commission des finances du Grand Conseil et l'Inspection des finances. Elles ont été élaborées par le Service, en étroite collaboration avec l'Inspection des finances, puis soumis au Chef du DECS.

ECHANGES SUR L'ÉTUDE "EFFICACITÉ DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE"

Cette étude a été effectuée par l'Université de Zurich et la Haute école sociale de Bâle, à la demande de l'OFJ.

RAPPORT DE PLANIFICATION

Chaque année, le rapport de planification est présenté aux directeurs des institutions concernées et discuté avec eux. Il est ensuite transmis aux membres de la Commission pour la promotion et la protection de la jeunesse.

tonalen Kommission zur Förderung und zum Schutz der Jugend besprochen werden, sind die Fragestellungen eingehend von den Konferenzmitgliedern behandelt worden.

VERGLEICHSTUDIE WICHTIGER INDIKATOREN IN SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN DER SCHWEIZ

Diese Studie wurde von der KDJ durchgeführt. Die rund 190 sozialpädagogischen Einrichtungen in der Schweiz wurden eingeladen an der Studie teilzunehmen. Die Studie erlaubte gewisse Indikatoren bezüglich Kosten und verfügbare Personalressourcen im Heimbereich zu kennen. Eine erste Auswertung der Ergebnisse wurde vorgelegt.

ARCHIVIERUNG DER AKTEN

Die Ergebnisse der Fachgruppen, die sich mit diesem Dossier beschäftigten, wurden diskutiert und eine vorübergehende Endfassung zuhanden der kant. Datenschutz Kommission erarbeitet.

WEISUNGEN BETREFFEND DIE IM RAHMEN DES JUGENDGESETZES SUBVENTIONIERTEN INSTITUTIONEN UND ORGANISATIONEN

Diese Weisungen wurden von der Finanzkommission und vom Finanzinspektorat gewünscht. Die Ausarbeitung erfolgte durch die Dienststelle in enger Zusammenarbeit mit dem Finanzinspektorat. Der Vorsteher des DEKS hat sie in der Folge in Kraft gesetzt.

DISKUSSION DER STUDIE "WIRKSAMKEIT SOZIALPÄDAGOGISCHER LEISTUNGEN"

Diese Studie wurde vom BJ in Auftrag gegeben und von der Universität Zürich sowie der Fachhochschule Basel durchgeführt.

PLANUNGSBERICHT

Bevor der Planungsbericht an die Kommission zur Förderung zum Schutz der Jugend weitergeleitet wird, haben die verschiedenen Einrichtungen die Möglichkeit, den Bericht mit der Dienststelle zu besprechen.

2.2 DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS

Type I

Etablissements (maisons d'enfants, homes, foyers) accueillant des enfants.

Type II

Etablissements (instituts, écoles) accueillant des enfants qui effectuent une scolarité.

Type III

Etablissements (foyers, centres) accueillant des adolescents.

Type IV, V, VI

Maisons de thérapie et maisons de rééducation (au sens de l'art. 93ter du CPS).

Maisons d'éducation au travail (art. 93bis et 100bis du CPS).

Etablissements de détention pour mineurs.

Type VII

Centres de transition ou d'accueil d'urgence.

Type VIII

Centres d'observation.

2.2 DEFINITION DER VERSCHIEDENEN HEIMTYPEN

Typus I

Tagesheime, Kleinkinderheime

Typus II

Schulheime, Kinderheime, Erziehungsheime im Volksschulalter

Typus III

Jugendheime

Typus IV, V und VI

Therapieheime gem. Art. 93 ter StGB

Anstalten für Nacherziehung gem. Art. 93 ter StGB

Arbeitserziehungsanstalten gem. Art. 93 bis und Art. 100 bis StGB

Typus VII

Durchgangsheime

Typus VIII

Beobachtungsheime

2.3 DÉFINITIONS RELATIVES AUX TABLEAUX DES PAGES SUIVANTES.

NOMBRE DE PLACES OFFERTES PAR CHAQUE INSTITUTION.

(stock de places offertes).

CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES:

Nombre total de places offertes par les institutions prises en compte (stock de places offertes).

JOURS D'OUVERTURE :

Le nombre des jours d'ouverture est calculé sur 365 jours. Pour le reste, les directives fédérales sont appliquées.

JOURNÉES D'EXPLOITATION :

Ces journées sont le produit des journées d'ouverture par le nombre de places offertes (jours d'ouverture x places).

JOURNÉES DE SÉJOUR :

Nombre de journées durant lesquelles le mineur séjourne dans l'institution ou à l'extérieur sous la responsabilité de celle-ci pendant l'année considérée; les différents types (interne, externe, PCE) de journées de séjour sont additionnés. Les brèves périodes d'absence, jusqu'à concurrence de 7 jours maximum par absence ne sont pas déduites.

TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION EN % :

Le taux est obtenu en divisant le nombre de journées de séjour par le nombre de jours d'exploitation.

CAPACITÉ NON UTILISÉE :

Places non utilisées, calculées en jours.

Jours d'exploitation - Jours de séjour

2.3 DEFINITIONEN BETREFFEND DIE AUF DEN NÄCHSTEN SEITEN PUBLIZIERTEN TABELLEN.

ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION.

(Gesamtbestand an verfügbaren Plätzen).

KANTONALE GESAMTZAHL AN VERFÜGBARER PLÄTZE :

Die gesamte Anzahl verfügbarer Plätze der hier erwähnten Institutionen.

ÖFFNUNGSTAGE :

Die Anzahl Öffnungstage entspricht für ein ganzes Jahr 365 Tage. Es gelten sonst die Bestimmungen vom Bundesamt für Justiz.

ANZAHL BETRIEBSTAGE :

Diese Tage entsprechen der Anzahl offener Tage im Jahr mal die Anzahl Plätze im jeweiligen Heim (Öffnungstage x Plätze).

ANZAHL AUFENTHALTSTAGE :

Anzahl Tage, die der Minderjährige im Heim verbringt oder unter Aufsicht des Heimes ist, während des Erfassungsjahres; die verschiedenen Aufenthalts-Typen (intern, extern, ENB) werden zusammengezählt. Kurze Abwesenheiten werden nicht abgezogen, sofern sie 7 Tage nicht überschreiten.

DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ IN %:

Dieser Satz wird folgendermaßen ermittelt: Anzahl Betriebstage geteilt durch Anzahl Aufenthaltstage.

UNBENUTZTE KAPAZITÄT:

Anzahl nicht genutzter Kapazität, berechnet in Tage.

Anzahl Betriebstage - unbenutzte Aufenthaltstage.

2.4 INSTITUTIONS VALAISANNES CONCERNÉES.

LA SITUATION EN 2003:

En 2002, le paysage institutionnel du canton de Valais avait subi de profondes modifications puisque 3 institutions avaient dû être fermées. Il s'agissait d'une institution de type I (LA ROCHETTE) et de 2 institutions de type III (LE TRAJET et L'ÉTAPE-CHABLAIS). Pour combler partiellement cette perte de places, une nouvelle institution avait vu le jour, il s'agissait de l'institution LA CHALOUPE offrant 10 places de type III. Le tableau tient également compte d'une institution uniquement reconnue par le canton (FLEURS DES CHAMPS) et une qui dispose d'une autorisation d'exploitation par le canton (ILOT DE PORT-VALAIS). Ceci fait donc que 10 institutions sont reconnues.

La typologie des institutions qui a été modifiée en 1998 afin de permettre de recenser toutes les institutions au niveau national. Pour plus de détails relatifs aux types d'établissements, veuillez consulter la page 16.

¹En ce qui concerne l'institution l'ILOT DE PORT-VALAIS au Bouveret, elle dispose d'une autorisation d'exploitation.

Reconnues / Anerkennung	Canton		Type d'établissement Heimtypus					
	Kanton	OFJ BFJ	I	II	III	IV V VI	VII	VIII
CITE PRINTEMPS, Sion	X	X		X	X			
ST-RAPHAEL, FJT, Sion	X	X				X		
FLEURS DES CHAMPS, Montana	X		X					
ILOT ¹ , Port-Valais			X					
ANDERLEDY ² , Brig	X	X			X			
ST-RAPHAEL, CPS, Champlan	X	X		X				
ST-RAPHAEL, CPA, Champsec	X	X			X			
ST-RAPHAEL, CPAM, Champlan	X	X			X			
LA FONTANELLE, Mex	X	X			X			
PRAMONT	X	X				X		
LA CHALOUPE, Collombey	X	X			X			

2.4 DIE ERWÄHNTEN WALLISER INSTITUTIONEN.

LAGEBEURTEILUNG 2003:

2002 wurde das institutionelle Angebot des Kantons Wallis grundlegend verändert, da 3 Institutionen geschlossen haben werden müssen. Es handelte sich um eine Institution des Typus I (LA ROCHETTE) und von zwei Institutionen des Typus III (LE TRAJET und L'ÉTAPE-CHABLAIS). Um diesen Verlust an Plätzen teilweise zu kompensieren, wurde eine neue Institution ins Leben gerufen nämlich das Heim LA CHALOUPE welches 10 Plätze des Typus III anbietet. Die Tabelle berücksichtigt ebenfalls eine Einrichtung, die nur vom Kanton anerkannt ist (FLEURS DES CHAMPS) und eine weitere, die im Besitze einer Betriebsbewilligung durch den Kanton ist (ILOT DE PORT-VALAIS).

1998 wurde eine neue Typenbezeichnung für die Heime eingeführt (siehe dazu Seite 16). Diese Typenbezeichnung wurde angepasst, damit alle Heime auf nationaler Ebene erfasst werden können.

²Die einzige Institution im Oberwallis ist die JUGENDWOHNGRUPPE ANDERLEDY in Brig.

2.5 NORMES DE QUALITÉ: LES DÉMARCHES ENTREPRISES PAR LES INSTITUTIONS

Les normes de qualité telles que nous la connaissons de la certification ISO par exemple, proviennent de l'industrie. Il n'en reste pas moins, que d'autres secteurs notamment celui de l'administration publique par exemple ont également adopté en fonction de leur situation des critères similaires. Les efforts entrepris notamment par "Administration 2000" a suscité également une analyse de la situation des prestataires de services aux alentours de l'administration.

Ci-après, vous trouverez un tableau récapitulatif de toutes les institutions recensées dans ce présent rapport de planification qui ont obtenu une certification. Comme vous pouvez le constater, sur les 11 institutions recensées dans ce rapport 6 ont obtenu une certification. Il convient à ce propos de souligner que ces institutions qui ont obtenu leur certification représentent 74 % de l'offre totale de places dans le canton. Une institution a commencé le processus afin d'obtenir la certification.

C'est avec grande satisfaction que nous pouvons constater l'intérêt que nous avons pu susciter auprès des institutions spécialisées accueillant des jeunes mineurs, puisque toutes celles ayant entrepris les démarches l'ont obtenu. Comme vous avez pu constater sur le tableau, tout l'éventail de types de places offertes par le canton du Valais y figure. Nous sommes tout particulièrement satisfaits par le fait que non seulement les grandes institutions ont terminé ces démarches mais également une grande part d'institutions de moyenne grandeur. Ce fait est à souligner, si on sait l'énorme travail que cela implique.

2.5 QUALITÄTSNORMEN: DIE UNTERNOMMENEN BESTREBUNGEN ZUR ERHALTUNG EINER ZERTIFIZIERUNG BEI DEN INSTITUTIONEN

Die Qualitätsstandards, wie wir sie von den ISO-Normen kennen, stammen von der Industrie. Diese und ähnliche Zertifizierungen blieben nicht lange diesem Bereich vorbehalten sondern wurde auch, zum Teil in etwas angepasster Form, im Verwaltungsbereich eingeführt. Bestrebungen dieser Art wurden, zum Beispiel, im Projekt "Administration 2000" berücksichtigt und ermöglichte die verschiedenen Leistungserbringer der kant. Verwaltung einer Situationsanalyse zu unterziehen.

Sie können auf der folgenden Tabelle entnehmen welche, im Planungsbericht analysierten Heime, eine Zertifizierung erhalten

Normes de qualité / Qualitätsnormen	Typologie Heimtypus		
	Pas prévue Nicht geplant	En réalisation In reali-sierung	Obtenue Erhalten
CITE PRINTEMPS, Sion			X
ST-RAPHAEL, FJT, Sion			X
FLEURS DES CHAMPS, Montana	X		
ILOT, Port-Valais	X		
ANDERLEDY, Brig		X	
ST-RAPHAEL, CPS, Champlan			X
ST-RAPHAEL, CPA, Champsec			X
ST-RAPHAEL, CPAM, Champlan			X
LA FONTANELLE, Mex			X
PRAMONT	X		
LA CHALOUPE, Collombey		X	

haben. 6 von 11 Einrichtungen wurden zertifiziert. Wir müssen dazu noch betonen, dass dies fast 74 % des gesamten Angebotes an Plätze im Kanton entspricht. Eine Institution hat im Laufe dieses Jahres den Zertifizierungsprozess begonnen.

Mit großer Genugtuung können wir feststellen, wie hoch das Interesse bei den sozialpädagogischen Einrichtungen im Kanton Wallis bezüglich dem Projekt "Qualitätsstandard" ist. Wir können mit Freude hervorheben, dass alle Institutionen die eine Zertifizierung zum Ziel hatten, dieses auch erreicht haben. Das Spektrum beinhaltet die verschiedenen

Typen von Aufenthalten die im Kanton angeboten werden. In Berücksichtigung des Einsatzes freut es uns, dass die Zertifizierung von Heimen verschiedener Grösse erreicht wurde.

2.6 PLACES OFFERTES PAR CHAQUE INSTITUTION ET CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES.

LE NOMBRE DE PLACES OFFERTES:

Le tableau PLACES OFFERTES nous permet de prendre connaissance des différents établissements classés selon leurs types de places entre 1999 et 2003.

L'institution CITÉ PRINTEMPS diminue le nombre de places par rapport à la planification 2002 de 5 unités. L'offre de l'institution CITÉ PRINTEMPS est à 54 places de type II et III. Cette institution offre 24 % du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

Après le changement de convention entrepris en 2002 (avec effet rétroactif sur 2001), le FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) garde le même nombre de places qu'en 2002. Il reste à 15 unités de type IV,V,VI.

L'institution LE TRAJET offrant des places de type III n'existe plus depuis 2002.

L'institution FLEURS DES CHAMPS a gardé le nombre de places de type I par rapport à l'année précédente. Il reste à un total de 7 places.

L'institution ÎLOT DE PORT-VALAIS offre le même type de places que la précédente. Ce sont au total 12 places de type I qui sont offertes par cette institution. Le nombre est resté identique par rapport à l'année précédente.

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPS (Centre pédagogique et scolaire) de type II a entrepris de profonds changements en 1998 qui se sont fait ressentir par une diminution importante de places. Le nombre de places cependant à de nouveau augmenté en 1999. L'offre de places en 2003 est resté le même en comparaison avec l'année précédente. L'institution offre toujours 27 places de type II. Cette institution offre 12 % du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPAM (Centre de préapprentissage mixte) garde le même nombre de places que l'année précédente. Il s'élève à 9 places de type III.

Suite au changement de convention entre-

2.6 ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION UND KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE.

DIE ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION:

Die Tabelle Anzahl Plätze ermöglicht uns, die verschiedenen Heimtypen nach Art des Aufenthaltes zwischen 1999 und 2003 kennen zu lernen.

Die Institution CITÉ PRINTEMPS verkleinert die Anzahl verfügbarer Plätze gegenüber dem Planungsbericht 2002 um 5 Einheiten. Wir können feststellen, daß es 54 Plätze der Typen II und III in dieser Institution gibt. Dieses Heim bietet 24 % der gesamten Anzahl Plätze im Kanton Wallis an.

Nach Abschluss eines neuen Vertrages (rückwirkend auf das Jahr 2001) zwischen dem Staat und dem FJT vom Institut SAINT-RAPHAËL im Jahre 2002, behält diese Einrichtung die gleiche Anzahl Plätze wie 2002.

Das Heim LE TRAJET des Typus III existiert nicht mehr seit 2002.

Das Heim FLEURS DES CHAMPS verfügt über 7 Plätze des Typus I. Die Anzahl Plätze ist gegenüber 2002 gleich geblieben.

Das Heim ÎLOT DE PORT-VALAIS bietet ebenfalls Plätze des Typs I an. Es sind dies insgesamt 12 Plätze. Das Angebot ist gleich geblieben.

Das Heim SAINT-RAPHAËL CPS (Centre pédagogique et scolaire) bietet Plätze des Typus II an. Dieses Heim hat im Jahr 1998 sehr tiefe strukturelle Veränderungen unternommen, die sich auch in der Anzahl verfügbarer Plätze bemerkbar machten. Die Anzahl Plätze nahmen aber 1999 wieder zu. Das Angebot ist im Jahr 2003 gleich geblieben, genau genommen 27 Plätze. Dieses Heim bietet 12 % der gesamten Anzahl Plätze im Kanton Wallis an.

Die Anzahl verfügbarer Plätze des Typus III des Heimes SAINT-RAPHAËL CPAM (Centre de préapprentissage mixte) ist im Jahr 2003 gleich geblieben. Es sind dies genau 9 Plätze.

Nach Abschluss einer neuen Vereinbarung im Jahr 2002 (rückwirkend auf das Jahr 2001) ist das Angebot des Hei-

fre 72 % du nombre total de places offertes par le canton du Valais de ce type.

L'institution L'ÉTAPE-CHABLAIS offrant des places de type III n'existe plus depuis 2002.

En résumé, nous pouvons constater que l'année 2002 a profondément bouleversé le paysage institutionnel du canton du Valais car trois institutions n'existent plus. Ces 3 institutions offraient au total 27 places. Une nouvelle institution est apparue dans la statistique. Cette institution met à disposition 10 places. Il en résulte donc que 17 places ne sont plus offertes. Il nous reste cependant à ajouter qu'une institution déjà existante a augmenté le nombre de places d'une unité. De cette manière nous pouvons dire, que l'offre de places entre 2001 et 2002 a diminué d'exactement 16 places.

LA CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES :

Le TABLEAU 1 (capacité cantonale de places) nous montre l'évolution du nombre de places offertes. La ventilation de ce tableau nous permet de prendre connaissance également de la répartition à l'intérieur des institutions des différents types de places.

Si nous comparons le TABLEAU 1 de l'année 2003 et de l'année 2002, nous pouvons constater que l'offre de places a diminué dans deux types. Seule l'offre de places de type IV,V,VI est inchangée (au total 50 places). La diminution la plus sensible (- 4 places) concerne l'offre de type II. La diminution du nombre de places de type III est de 1 unité.

La ventilation des données nous permet de constater que la plus grande part de places est celle du type III avec un nombre de 85 places. Ce type de place représente environ 38% de la capacité totale de places offertes par le canton du Valais. Au deuxième rang par nombre d'importance, arrive l'offre de places de type II avec 63 unités ce qui représente environ 29% de l'offre totale du canton. Au troisième rang, figure l'offre de places de type IV,V,VI avec environ 24% ou exprimé en chiffres absolus, 50 places. L'offre la moins importante est celle du type I avec 19 places ou environ 9% de la capacité totale.

Das Heim L'ÉTAPE-CHABLAIS des Typus III existiert nicht mehr seit 2002.

Als Zusammenfassung können wir sagen, dass das Jahr 2002 das Angebot an Plätze gründlich verändert wurde, da drei Institutionen geschlossen werden mussten. Diese drei Institutionen hatten insgesamt 27 Plätze anzubieten. Sozusagen als Ersatz kam 2002 eine einzige Institution dazu welche 10 Plätze anbietet. Wenn wir die Anzahl Plätze zwischen 2002 und 2003 vergleichen können wir feststellen, dass nur gerade eine Institution ihre Anzahl Plätze verkleinert hat und genau 5 Einheiten alle anderen Institutionen haben ihre Anzahl Plätze beibehalten.

KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE.

Die TABELLE 1 (Gesamtzahl verfügbarer Plätze) zeigt uns die Entwicklung des Angebotes an Plätzen im Kanton. Die detaillierte Analyse ermöglicht uns ebenfalls die Aufteilung der Plätze nach Institution zu erfahren.

Wenn wir die TABELLE 1 des Jahres 2003 mit dem Jahr 2002 vergleichen, können wir feststellen, dass in zwei Typen die Anzahl verfügbarer Plätze gesunken sind. Das Angebot an Plätze des Typus IV,V,VI ist gleich geblieben (insgesamt 50 Plätze). Der größte Rückgang (-4 Plätze) betrifft das Angebot des Typus II. Das Angebot an Plätzen des Typus III ging um 1 Einheit zurück .

Die Analyse dieser Tabelle ermöglicht uns festzustellen, daß die größte Anzahl verfügbarer Plätze des Typus III sind. Es sind dies genau 85 Plätze und entspricht somit ca. 38% der Gesamtkapazität des Kantons Wallis. Es folgt dann das Angebot von Plätzen des Typus II mit 63 Einheiten. Es entspricht ca. 29 Prozent der vorhandenen Kapazität. Es folgen dann die Angebote der Typen IV,V,VI mit 24 Prozent oder ausgedrückt in Zahlen 50 Plätze und das Angebot des Typus I mit nur 19 Plätzen in absoluten Zahlen oder ca. 9 Prozent der Gesamtkapazität.

ETABLISSEMENT / HEIM	TYPE / TYPUS						TOTAL
	I	II	III	IV,V, VI	VII	VIII	
FLEURS DES CHAMPS	7	0	0	0	0	0	7
ILOT	12	0	0	0	0	0	12
LA ROCHETTE	-	0	0	0	0	0	0
CITE PRINTEMPS	0	36	18	0	0	0	54
ANDERLEDY	0	0	10	0	0	0	10
ST-RAPHAEL, CPS	0	27	0	0	0	0	27
LE TRAJET	0	0	-	0	0	0	0
ST-RAPHAEL, CPA	0	0	21	0	0	0	21
ST-RAPHAEL, CPAM	0	0	9	0	0	0	9
LA FONTANELLE	0	0	17	0	0	0	17
LA CHALOUPE	0	0	10	0	0	0	10
L'ETAPE	0	0	-	0	0	0	0
ST-RAPHAEL, FJT	0	0	0	15	0	0	15
PRAMONT	0	0	0	35	0	0	35
TOTAL	19	63	85	50	0	0	217

Illustration 2: TABLEAU 1 La capacité cantonale de places
Abbildung 2: TABELLE 1 Die Gesamtzahl verfügbarer Plätze

TYPE / TYPUS		JOURNEES D'OUVERTURE / ANZAHL OFFENER TAGE				
		2003	2002	2001	2000	1999
I	FLEURS DES CHAMPS	365	365	365	366	365
I	ILOT	365	365	365	366	365
I	LA ROCHETTE	-	-	365	366	365
II + III	CITE PRINTEMPS	365	365	365	366	365
II	ST-RAPHAEL, CPS	265	267	278	276	270
III	LE TRAJET	-	-	365	366	365
III	ANDERLEDY	365	365	365	366	365
III	ST-RAPHAEL, CPA	291	279	290	289	286
III	ST-RAPHAEL, CPAM	289	285	290	292	283
III	LA FONTANELLE	365	365	365	366	365
III	LA CHALOUPE	365	365	-	-	-
III	L'ETAPE	-	-	365	366	365
IV,V, VI	ST-RAPHAEL, FJT	365	365	365	366	365
IV,V, VI	PRAMONT	365	365	365	366	365
		3765	3751	4508	4517	4489

Illustration 3: Journées d'ouverture
Abbildung 3: Anzahl offener Tage

2.7 JOURNÉES D'OUVERTURE - TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION.

LE NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE ANNUELLE EST CALCULÉ COMME SUIT :

365 - nombre de jours de fermeture

LE TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION EST CALCULÉ COMME SUIT :

$$\frac{(\text{Nombre de places} * \text{Journées d'ouverture})}{\text{Journées de séjour}}$$

LE NOMBRE DE JOURNÉES D'OUVERTURE :

En guise d'introduction, nous devons dire que l'offre institutionnelle dans le canton du Valais n'a pas changé entre 1997 et 2001. Cependant, comme déjà expliqué plus haut, l'année 2002 était sujette à de profondes modifications du paysage institutionnel dans le canton provoqué par la fermeture de trois institutions et de l'ouverture d'une nouvelle. Pour cette raison, nous assistons à une diminution du nombre de journées d'ouverture en comparaison avec l'année 2001 de 937 jours. Le canton, respectivement les institutions s'efforcent d'offrir leurs prestations durant toute l'année aux jeunes nécessitant un séjour en institution. Le dépouillement statistique 2003 est donc le premier après les grands changements et nous permet un point de comparaison. Nous pouvons constater une stabilité et des chiffres quasi identiques par rapport à 2002. Conformément à la volonté du Canton et de l'OFJ, les institutions accueillant des cas lourds, nécessitant une prise en charge stationnaire sont ouverts à 365 jours. Lorsqu'un enfant rentre le week-end chez ses parents ou passe les vacances dans une colonie ou auprès d'une famille d'accueil cette transition fait parti intégrante du projet de l'institut et des autres partenaires.

Pour prendre en compte cette réalité institutionnelle, CITÉ PRINTEMPS offre la prise en charge suivante :

- Durant 40 semaines, l'institution assure l'ouverture de quatre groupes éducatifs, du dimanche

2.7 OFFENE TAGE - DER JÄHRLICHE DURSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN %.

DIE ANZAHL OFFENER TAGE WIRD FOLGENDERMAßEN BERECHNET:

365 - Anzahl geschlossener Tage

DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ WIRD FOLGENDERMAßEN BERECHNET:

$$\frac{(\text{Anzahl Plätze} * \text{offene Tage})}{\text{Anzahl Aufenthaltstage}}$$

DIE ANZAHL OFFENER TAGE:

Es gilt hervorzuheben, daß sich das Platzangebot der sozialpädagogischen Einrichtungen im Kanton Wallis seit 1997 bis 2001 nicht verändert hat. Wie jedoch schon vorher erwähnt, gab es im Jahr 2002 grundlegende Veränderungen, da drei Institutionen nicht mehr existieren und eine neue Institution dazugekommen ist. Aus diesem Grund, ergibt sich eine große Differenz der Anzahl offener Tage im Vergleich zu 2001 um insgesamt 937 Tage. Der Kanton bzw. die Institutionen versuchen ihr Angebot für Minderjährige, die einen Aufenthalt in einer Anstalt benötigen, das ganze Jahr anzubieten. Der größte Teil der Institutionen sind das ganze Jahr geöffnet. Die statistische Auswertung 2003 ist somit die erste nach der großen Veränderung in der institutionellen Landschaft im Kanton und ermöglicht uns einen Vergleich mit dem letzten Jahr zu machen. Wir können nahezu identische Zahlen gegenüber dem Jahrgang 2002 feststellen. Gemäss dem Wunsche des Kantons und des BFJ sind Institutionen an 365 Tagen offen. Verbringt ein Kind das Wochenende in der Familie oder die Ferien in einem Ferienlager respektive in einer Pflegefamilie so sind diese Massnahmen Teil der sozialpädagogischen Planung der Institution und weitere mit der Platzierung verantwortlichen Instanzen.

Diese Tatsache widerspiegelt sich im Angebot dieser Institution, denn sie bietet folgendes Angebot an.

- Während 40 Wochen, werden 4 Erziehungsgruppen, vom Samstagabend bis Freitag Mittag (3 Gruppen

JOURNEES D'OUVERTURE / ANZAHL OFFENER TAGE

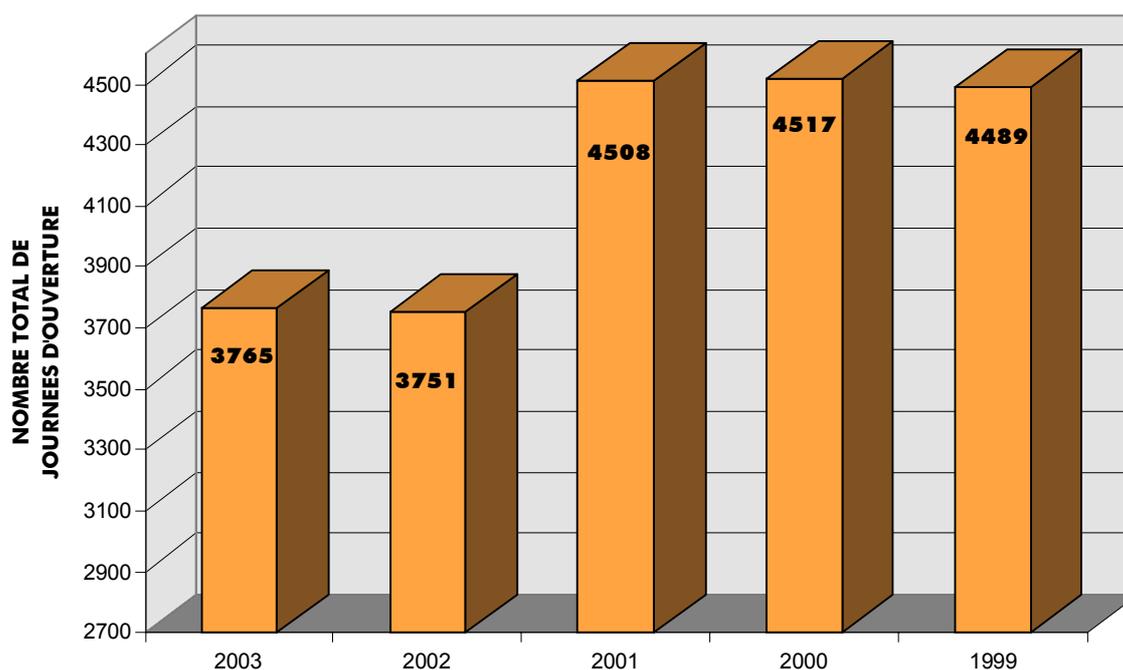


Illustration 4: GRAPHIQUE 1 Journées d'ouverture
Abbildung 4: GRAFIK 1 Anzahl offener Tage

TYPE / TYPUS		TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION EN % / DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ IN %				
		2003	2002	2001	2000	1999
I	FLEURS DES CHAMPS	90.06	91.12	59.1	53.9	96.3
I	ILOT	100.05	106.05	118.2	134.3	109.2
I	LA ROCHETTE	-	-	100.7	68.9	91.7
II + III	CITE PRINTEMPS	96.15	79.76	77.1	66.3	69.0
II	ST-RAPHAEL, CPS	102.21	96.12	103.0	91.4	82.5
III	LE TRAJET	-	-	98.5	77.5	82.9
III	ANDERLEDY	85.51	74.14	67.0	79.3	72.7
III	ST-RAPHAEL, CPA	93.91	86.48	96.5	68.3	68.8
III	ST-RAPHAEL, CPAM	94.81	85.38	71.4	52.9	66.6
III	LA FONTANELLE	95.65	85.91	92.7	81.6	77.4
III	LA CHALOUPPE	91.18	99.78	-	-	-
III	L'ETAPE	-	-	101.7	91.3	82.1
IV, V, VI	ST-RAPHAEL, FJT	92.86	82.96	100.3	83.7	80.2
IV, V, VI	PRAMONT	85.90	86.72	75.4	56.0	72.0
		93.60	82.98	87.72	77.33	80.87

Illustration 5: Taux annuel moyen d'occupation en %
Abbildung 5: Der jährliche Belegungssatz in Prozent

	TYPE / TYPUS						TOTAL
	I	II	III	IV,V, VI	VII	VIII	
ETABLISSEMENT / HEIM							
FLEURS DES CHAMPS	90.06	-	-	-	-	-	90.06
ILOT	100.05	-	-	-	-	-	100.05
CITE PRINTEMPS	-	100.84	87.37	-	-	-	96.15
ANDERLEDY	-	-	85.51	-	-	-	85.51
ST-RAPHAEL, CPS	-	102.21	-	-	-	-	102.21
ST-RAPHAEL, CPA	-	-	93.91	-	-	-	93.91
ST-RAPHAEL, CPAM	-	-	94.81	-	-	-	94.81
LA FONTANELLE	-	-	95.65	-	-	-	95.65
LA CHALOUBE	-	-	91.18	-	-	-	91.18
ST-RAPHAEL, FJT	-	-	-	92.86	-	-	92.86
PRAMONT	-	-	-	85.90	-	-	85.90
TOTAL	95.05%	101.53%	89.69%	89.38%	0.00%	0.00%	93.60

Illustration 6: TABLEAU 5 Taux annuel moyen d'occupation par institution
Abbildung 6: TABELLE 5 Der jährliche Belegungssatz pro Institution

soir au vendredi midi (trois groupes pour les 6 - 15 ans et un groupe pour les 15 - 18 ans).

- Durant 52 semaines (ouverture à l'année), CITÉ PRINTEMPS assure l'ouverture de deux groupes éducatifs (un groupe pour les 6 - 15 ans et un autre pour les 15 à 18 ans).

Si nous comparons entre 2002 et 2003, nous pouvons constater que le nombre total des journées d'ouverture a légèrement augmenté. L'institution ST-RAPHAËL CPA a augmenté de 12 unités les journées d'ouverture, l'institution ST-RAPHAËL CPAM de 4 unités.

2.8 JOURNÉES D'EXPLOITATION - JOURNÉES DE SÉJOUR - CAPACITÉ NON-UTILISÉE

La première constatation que nous pouvons faire, concernant le taux annuel moyen d'occupation est de constater que celui-ci a augmenté de 10,62 points par rapport à 2002. Le détail nous permet de constater que la tendance vers la hausse du taux d'occupation ne peut pas être

für die 6 bis 15-Jährigen und eine Gruppe für die 15 bis 18-Jährigen) angeboten

- Während 52 Wochen (Jahresbetrieb), bietet CITÉ PRINTEMPS 2 Erziehungsgruppen an (eine Gruppe für die 6 bis 15-Jährigen und die andere für die 15 bis 18-Jährigen).

Wenn man die neu dazugekommene Institution ausschließt also nur die im Planungsbericht 2001 erwähnten Heime als Vergleich nimmt, so kann man feststellen, dass die Gesamtzahl an offener Tage gesunken ist. Die Institution ST-RAPHAËL CPS hat die Anzahl offener Tage um 11 reduziert, die Institution ST-RAPHAËL CPA ebenfalls um 11 und schlussendlich die Institution ST-RAPHAËL CPAM um genau 5 Tage.

2.8 ANZAHL BETRIEBSTAGE - ANZAHL AUFENTHALTSTAGE - UNBENUTZTE KAPAZITÄT

Die erste Feststellung, die wir machen können, betrifft den durchschnittlichen Belegungssatz: Er ist gegenüber 2001 um

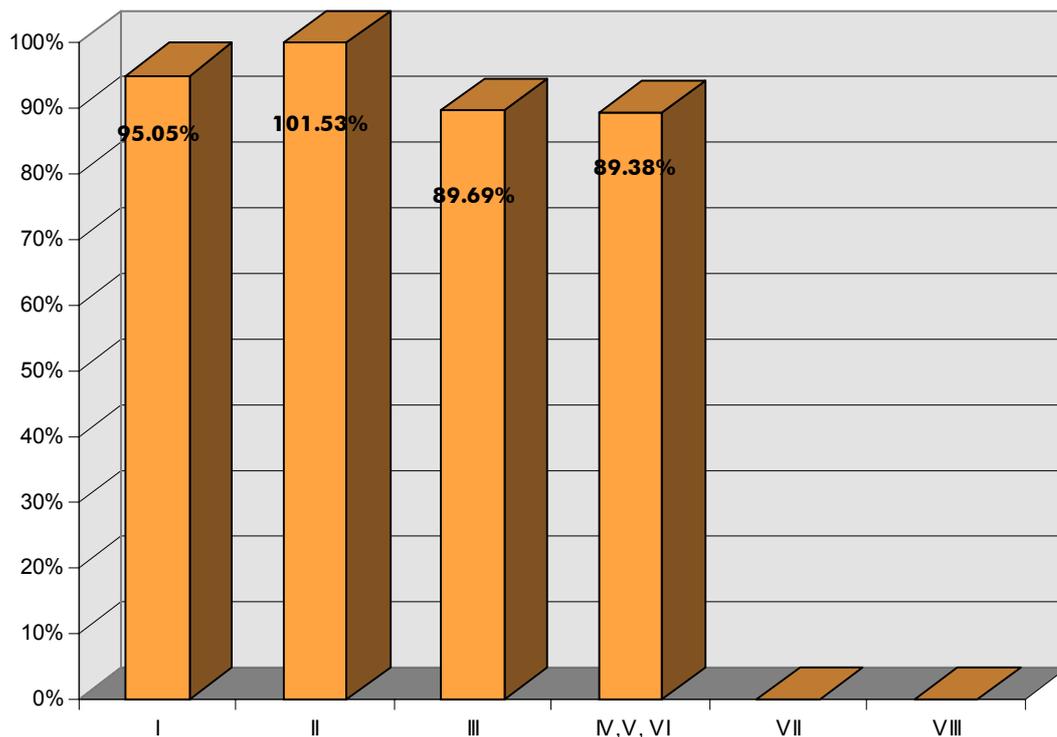


Illustration 7: GRAPHIQUE 12 Taux annuel moyen d'occupation
Abbildung 7: GRAFIK 12 Der jährliche durchschnittliche Belegungssatz

généralisée. L'augmentation la plus importante par rapport à 2002 vient de l'institution CITÉ PRINTEMPS avec une augmentation de 16,39 points. Une augmentation également importante peut être remarquée pour l'institution ANDERLEDY avec 11,37 points. À l'inverse, les baisses concernent les institutions LA CHALOUPPE avec une diminution de 8,6 points et L'ILOT avec une diminution de 6,0 points.

Le tableau de la page 28 nous permet de prendre connaissance du nombre de journées d'exploitation ainsi que des journées de séjour, en chiffres absolus, pour l'année 2003 ainsi que les 3 précédentes années. La tendance générale permet de constater que les institutions valaisannes ont un bon taux d'occupation.

2.9 TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION.

Le TABLEAU 5 ainsi que le GRAPHIQUE 12 qui représentent le taux annuel moyen d'occupation par type de places ainsi que par institutions.

Par rapport à la moyenne générale, nous constatons que les places de type I sont au-dessus de la moyenne. Pour être exact, il est

10,62 Punkte gestiegen. Genauer betrachtet bestätigt sich aber diese Tendenz dieser Abnahme des Belegungssatzes nicht überall. Die größte Steigerung gegenüber 2002 betrifft das Heim CITÉ PRINTEMPS mit 16,39 Punkte. Eine ebenfalls große Steigerung des Belegungssatzes läßt sich im Heim ANDERLEDY mit 11,37 Punkten feststellen. Dagegen können wir eine Verminderung des Belegungssatzes im Heim LA CHALOUPPE mit 8,6 Punkten feststellen und im Heim L'ILOT mit 6,0 Punkten.

Die Tabelle auf Seite 28 gibt uns Aufschluß über die Anzahl Betriebs- und Aufenthaltstage in absoluten Zahlen für die Jahre 2000 bis 2003. Wir können feststellen, dass die Walliser Heime einen guten Belegungssatz haben.

2.9 DER JÄHRLICHE DURCHSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN PROZENTEN.

Die TABELLE 5 und die GRAFIK 12 geben, den durchschnittlichen Belegungssatz nach Aufenthaltstypus und Institution an.

Im Vergleich zum Durchschnitt, können wir feststellen, daß das Angebot von Plätzen des Typus I über dem Gesamt-

TYPE / TYPUS	ETABLISSEMENT / INSTITUTION	JOURNEES D'EXPLOITATION / ANZAHL BETRIEBSTAGE				JOURNEES DE SEJOUR / ANZAHL AUFENTHALTSTAGE				CAPACITE NON UTILISEE / UNBENUTZTE KAPAZITAT			
		2003	2002	2001	2000	2003	2002	2001	2000	2003	2002	2001	2000
I	FLEURS DES CHAMPS	2555	2555	2190	2196	2301	2328	1294	1183	254	227	896	1013
I	ILOT	4380	4380	4380	4392	4382	4645	5179	5897	-2	-265	-799	-1505
I	LA ROCHETTE	-	-	3650	3660	-	-	3677	2521	-	-	-27	1139
II + III	CITE PRINTEMPS	16650	18135	18135	21594	16009	14464	13989	14323	641	3671	4146	7271
III	ANDERLEDY	3650	3650	3650	3660	3121	2706	2445	2901	529	944	1205	759
II	ST-RAPHAEL, CPS	7155	7209	7506	7452	7313	6929	7733	6811	-158	280	-227	641
III	LE TRAIET	-	-	2920	2928	-	-	2877	2268	-	-	43	660
III	ST-RAPHAEL, CPA	6111	5859	6090	7225	5739	5067	5877	4934	372	792	213	2291
III	ST-RAPHAEL, CPAM	2601	2565	2610	2920	2466	2190	1864	1545	135	375	746	1375
III	LA FONTANELLE	6205	6205	5481	4758	5935	5331	5082	3883	270	874	399	875
III	LA CHALOUPPE	3650	1850	-	-	3328	1846	-	-	322	4	-	-
III	L'ETAPE	-	-	3285	3294	-	-	3342	3009	-	-	-57	285
IV, V, VI	ST-RAPHAEL, FJT	5475	5475	5475	5856	5084	4542	5494	4902	391	933	-19	954
IV, V, VI	PRAMONT	12775	12775	12775	12810	10974	11079	9633	7168	1801	1696	3142	5642
TOTAL		71207	70658	78147	82745	66652	61127	68486	61345	4555	9531	9661	21400

exactement 1,46 points au-dessus de la moyenne. Le taux d'occupation des places de type II se situe au-dessus de la moyenne générale (7,93 points). Par contre le taux d'occupation des places de type III se situe au-dessous de la moyenne générale (3,91 points au-dessous de la moyenne) et le type IV,V,VI avec 4,22 points au-dessous de la moyenne du taux d'occupation de l'année 2003.

Il convient également d'ajouter que tous les taux par type de places se situent au-delà de 89%. Ce fait souligne également la qualité de nos institutions. Il n'est bien sûr pas facile de savoir si ce taux va durer car des fluctuations et changements importants peuvent intervenir d'année en année comme nous avons pu le voir l'année passée avec la fermeture de trois institutions.

CONCLUSION :

Le dépouillement statistique 2003 est le premier après les grands changements et nous permet un point de comparaison. Nous pouvons constater une stabilité et des chiffres quasi identiques par rapport à 2002. En résumé, nous constatons que l'offre totale de places des institutions valaisannes est de 217 places (diminution de 5 places). Le canton, respectivement les institutions s'efforcent d'offrir leurs prestations partiellement durant toute l'année aux jeunes nécessitant un séjour en institution. Par rapport à 2002, nous constatons une augmentation des journées d'ouverture de 0.37%.

Après analyse des différents graphiques et tableaux sur les pages précédentes, nous pouvons dire de manière générale que la demande de placements dans les institutions valaisannes est bonne également en 2003.

Le taux d'occupation de 2003 a augmenté par rapport à l'année précédente de 10,62 points. Nous avons également déjà pu constater à plusieurs reprises durant ces dernières années des fluctuations importantes du taux d'occupation par type de placement. Pour cette raison, il est nécessaire de rester attentif à l'évolution des indicateurs des années à venir et de réagir si besoin est. Par rapport à la moyenne générale du taux annuel moyen d'occupation qui se situe en 2003 à 94%.

L'écart du taux d'occupation par type de placements entre le moins élevé et le plus élevé était en 2002 de 13,86 points. Pour 2003, cet écart est de 12,15 points.

De manière générale nous pouvons clairement dire que l'offre de places de type III est

durchschnitt liegt. Es liegt 1,46 Punkte über dem Durchschnitt: der Belegungssatz des Typus II mit 7,93 Punkte. Der Belegungssatz des Angebotes von Plätzen des Typus IV,V,VI befindet sich unter dem Gesamtdurchschnitt (4,22 Punkte). Der Satz vom Angebot an Plätzen des Typus III ebenfalls darunter mit 3,91 Punkte im Verhältniss zum Gesamtdurchschnitt vom Jahr 2003.

Es muß festgehalten werden, daß jeder Typus von Institution im Kanton einen durchschnittlichen Belegungssatz von über 89 Prozent hat. Diese Ergebnisse sind Ausdruck von Qualität und Anerkennung gegenüber den Institutionen. Trotz hoher Belegungssätze kann diese Tendenz aufgrund von Fluktuationen und grundlegenden Aenderungen jährlich ändern, wie wir dies im letzten Jahr gesehen haben wegen der Schließung von 3 Heimen.

ZUSAMMENFASSUNG:

Die statistische Auswertung 2003 ist somit die erste nach der großen Veränderung der institutionellen Landschaft im Kanton und ermöglicht uns einen Vergleich mit dem letzten Jahr zu machen. Wir können nahezu identische Zahlen gegenüber dem Jahrgang 2002 feststellen. Zusammenfassend kann festgehalten werden, dass die Gesamtzahl der verfügbaren Plätze mit 217 Plätze um 5 Einheiten zurückgegangen ist. Der Kanton bzw. die Institutionen versuchen ihr Angebot für Minderjährige, die ein Aufenthalt in einer Einrichtung benötigen, das ganze Jahr anzubieten. Der größte Teil der Institutionen sind teilweise das ganze Jahr geöffnet. Gegenüber 2002 können wir eine leichte Erhöhung der Anzahl Öffnungstage in 2003 um genau 0.37 Prozent feststellen.

Eine detaillierte Analyse der Auswertung des erhaltenen Zahlenmaterials zeigt, dass die Nachfrage an Platzierungen in unseren Einrichtungen gut ist.

Der Belegungssatz ist im Vergleich zum Jahr 2002 um 10,62 Punkte gestiegen. Grosse Schwankungen konnten wir auch schon in den letzten Jahren feststellen was den Belegungssatz nach Typus betrifft. Aus diesem Grunde ist es notwendig die Situation kontinuierlich im Auge zu behalten und gegebenenfalls Maßnahmen einzuleiten. Der Durchschnitt des gesamten Belegungssatzes beläuft sich im Jahr 2003 auf einer Höhe von 94 %.

Die Differenz der Belegungssätze der verschiedenen Typen von Platzierungen zwischen dem Höchst- und Tiefstsatz betrug im Jahr 2002 13,86 Punkte. Für das Jahr 2003 beträgt diese Differenz 12,15 Punkte.

la plus grande en Valais. Cette offre représente plus du tiers de la capacité totale de places. Elle représente 39% de la capacité totale de places qui sont analysées dans ce présent rapport.

Il convient également d'ajouter que tous les taux par type de places se situent au-delà de 89%.

2.10 POPULATION DES INSTITUTIONS VALAISANNES

2.10.1 NOMBRE ET PROVENANCE DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON.

INTRODUCTION :

Vous trouverez sur les pages suivantes le TABLEAU 9 ainsi que le GRAPHIQUE 14 qui représentent le nombre et la provenance des mineurs placés dans les institutions valaisannes. Afin de faciliter la lecture de ces tableaux, voici encore quelques précisions utiles :

Il s'agit du nombre de mineurs placés dans des établissements du canton durant toute l'année considérée. Ce chiffre est supérieur au nombre de places offertes (stock) en raison des arrivées et départs (flux annuel). Il est également supérieur au nombre de mineurs placés au 31 décembre.

Le TABLEAU 9 permet de connaître le nombre exact et la provenance des mineurs placés dans le canton.

Le GRAPHIQUE 14 représente la part des mineurs valaisans ainsi que des Confédérés placés dans les institutions valaisannes.

Le TABLEAU 9 de l'année 2003 nous permet de constater que l'offre institutionnelle du canton du Valais est très sollicitée par les autres cantons. Par rapport à 2002, nous avons une diminution du nombre de placements de 52 unités (- 26,66%). Comme l'année précédente, le plus grand nombre de Confédérés placés dans notre canton vient du canton de Vaud (env. 51% des Confédérés). Le nombre de placements de ce canton diminué (-env. 23,2%). Au 2^{ème} rang, ce sont les mineurs placés par le canton de Genève; leur nombre est également en légère diminution (-7,5%). Suivent après au 3^{ème} rang, les placements du canton de Fribourg. Au 4^{ème} rang, ce

Grundlegend läßt sich feststellen, daß das Angebot an Plätzen des Typus III im Kanton Wallis das größte ist. Dieses Angebot entspricht gut einem Drittel der Gesamtkapazität an Plätzen des Kantons, etwa 39% der Gesamtkapazität an Plätzen.

Es gilt außerdem noch hervorzuheben, dass in den verschiedensten Typen ein Mindestbelegungssatz von 89 % oder mehr erreicht wird.

2.10 DIE INSASSEN DER WALLISER HEIME

2.10.1 ANZAHL UND HERKUNFT DER PLATZIERTE MINDERJÄHRIGEN IM KANTON.

EINFÜHRUNG:

Sie finden auf den folgenden Seiten die TABELLE 9 sowie die GRAFIK 14, die uns über die Anzahl und Herkunft der platzierten Minderjährigen in den Walliser Institutionen informieren. Damit Sie diese Angaben besser analysieren können, noch einige genauere Angaben:

Es handelt sich hier um die Anzahl Platzierungen während des ganzen Jahres (2003). Diese Zahl ist größer als die Anzahl verfügbarer Plätze des Kantons wegen der Abgänge und Eintritte. Diese Zahl ist ebenfalls größer als die Anzahl platzierte Minderjähriger am 31. Dezember.

Die TABELLE 9 ermöglicht uns, die genaue Anzahl sowie die Herkunft der Minderjährigen zu erfahren, die im Kanton platziert werden.

Die GRAFIK 14 gibt uns Aufschluß über die Aufteilung der Anzahl Walliser Minderjährigen in Bezug zu den außerkantonalen Platzierungen (hier als Eidgenossen erwähnt).

Die TABELLE 9 des Jahres 2003 ermöglicht uns festzustellen, daß das institutionelle Angebot des Kantons Wallis von den anderen Kantonen stark beansprucht wird. Im Vergleich zu 2002 haben wir eine Verminderung der Anzahl Platzierungen um 52 Einheiten oder 26,66 Prozent. Wie im letzten Jahr kommt die größte Anzahl von Platzierungen vom Kanton Waadt (ca. 51 Prozent der Platzierungen von Eidgenossen). Die Anzahl Platzierungen dieses Kantons ist um ca. 23,2 % gesunken gegenüber 2002. Die zweithäufigste Anzahl von Platzierungen stammt aus dem Kanton Genf. Wir können feststellen, daß die

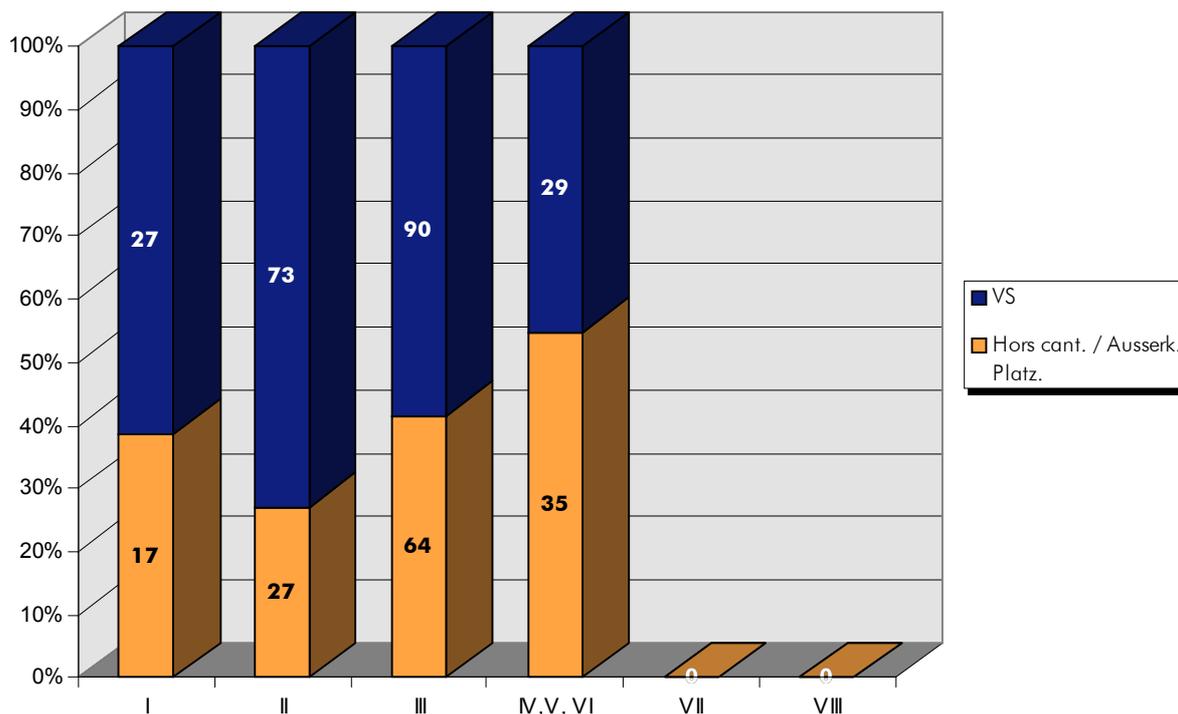


Illustration 9: GRAPHIQUE 14 Répartition par provenance des mineurs placés
Abbildung 9: GRAFIK 14 Verteilung nach Herkunft der platzierten Minderjährigen

type IV,V,VI de mineurs Confédérés est supérieur au nombre de placements de mineurs valaisans. La proportion est de 45% de mineurs valaisans contre 55% de mineurs Confédérés. Pour les autres types de placements par contre, la proportion des valaisans est supérieure. En détail, la proportion des mineurs valaisans par rapport aux mineurs Confédérés pour les placements de type II est de 73% (de valaisans) contre 27%. En ce qui concerne les placements de type I, la proportion est de 61% de mineurs valaisans contre 39% de mineurs Confédérés.

Le GRAPHIQUE 4 nous permet de constater l'évolution de l'origine des mineurs placés dans le canton. Ce graphique nous permet de voir la relation, exprimée en %, du nombre de Confédérés qui sont placés dans les institutions valaisannes. Durant ces cinq dernières années, le taux a continuellement progressé. Pour la première fois cependant, nous pouvons constater qu'en 2002 déjà cette tendance a été stoppée car nous pouvons constater une diminution du nombre de placements de Confédérés dans les institutions valaisannes. Mais comme le nombre de placements valaisans a également diminué durant l'année dans une proportion légèrement supérieure, nous pouvons affirmer qu'une personne sur 2 placée dans une institution valaisanne est un Confédéré. Depuis 1996, nous constatons une nette

weniger hoch mit 42% wie die der Walliser mit 58%. Für die anderen Typen von Aufenthalten, können wir sehr interessante Feststellungen machen: so ist die Anzahl Platzierungen von Eidgenossen des Typus IV,V,VI höher als diejenige des Kantons Wallis. Das Verhältnis ist hier 45% Walliser zu 55% Eidgenossen. Für die anderen Typen von Aufenthalten ist das Verhältnis folgendes; die Walliser Minderjährigen sind überall in der Mehrheit. Im Detail können wir sehen, daß das Verhältnis, was die Platzierungen des Typus II betrifft, bei 73% Walliser zu 27% Eidgenossen ist. Das Verhältnis der Platzierungen des Typus I ist 61% Walliser zu 39% Eidgenossen.

Die GRAFIK 4 ermöglicht uns festzustellen, wie hoch der Anteil von Platzierungen von Eidgenossen im Kanton Wallis ist. Diese Angaben werden in Prozent gegeben und betreffen 1999 bis 2003. In den letzten 5 Jahre ist die Anzahl von Aufenthalten bzw. Platzierungen von Eidgenossen stetig gestiegen. Zum ersten Mal ist diese Tendenz im Jahr 2002 jedoch gestoppt worden, denn wir konnten eine Abnahme von Platzierungen von Eidgenossen feststellen. Wir können jedoch feststellen entgegen der letztjährigen Tendenz, dass die Anzahl Platzierungen von Wallisern dieses Jahr um ungefähr 9 % gestiegen ist. Dies gepaart mit der Abnahme der Anzahl Platzierungen von Eidgenossen macht, dass das Verhältnis zu Gunsten einer Mehrheit von Walliser

Gr. 4 EVOLUTION DE L'ORIGINE DES MINEURS VS PLACES DANS LE CANTON

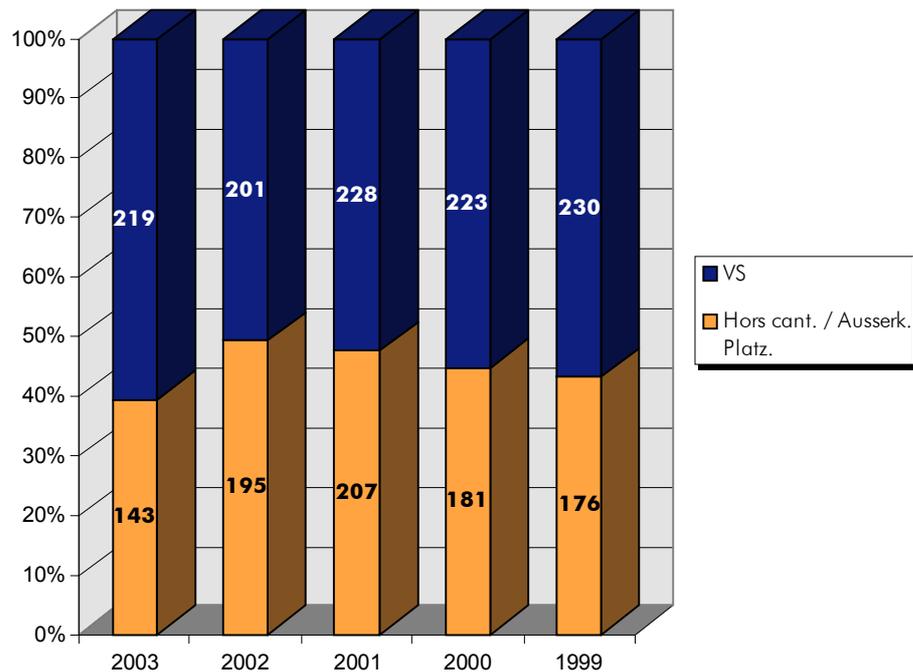


Illustration 10: GRAPHIQUE 4 Évolution de l'origine des mineurs placés
Abbildung 10: GRAFIK 4 Die Entwicklung nach Herkunft der Platzierungen

augmentation du nombre de Confédérés placés en Valais. Pour l'année 2003, nous avons un taux de 39,51% de Confédérés dans les institutions valaisannes.

in den Institutionen führt. Für das Jahr 2003 haben wir einen Belegungsgrad von 39,51% Eidgenossen in den Walliser Institutionen.

De manière générale, le GRAPHIQUE 4 montre une augmentation du pourcentage de jeunes provenant des autres cantons romands et du Tessin.

Generell zeigt uns die GRAFIK 4 eine ständige Erhöhung des Prozentsatzes der Platzierungen von Minderjährigen aus der Westschweiz und des Tessins.

2.10.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON.

2.10.2 DIE ALTERSPYRAMIDE DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN IM KANTON.

La PYRAMIDE 2 nous indique l'âge et la répartition par sexe des pensionnaires placés dans le canton.

Die Pyramide 2 gibt uns Auskunft über Alter und Geschlecht der Heimsassen im Kanton Wallis.

Les premières constatations que nous pouvons faire sont :

Wir stellen vorerst fest :

- la population des garçons placés est plus importante que celle des filles;

- die Population der platzierten Knaben ist höher als die der Mädchen;
- die Altersgruppe der 15-17 Jährige ist sowohl bei den

Py. 2 ÂGE DES MINEURS PLACÉS / ALTER DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN

VS

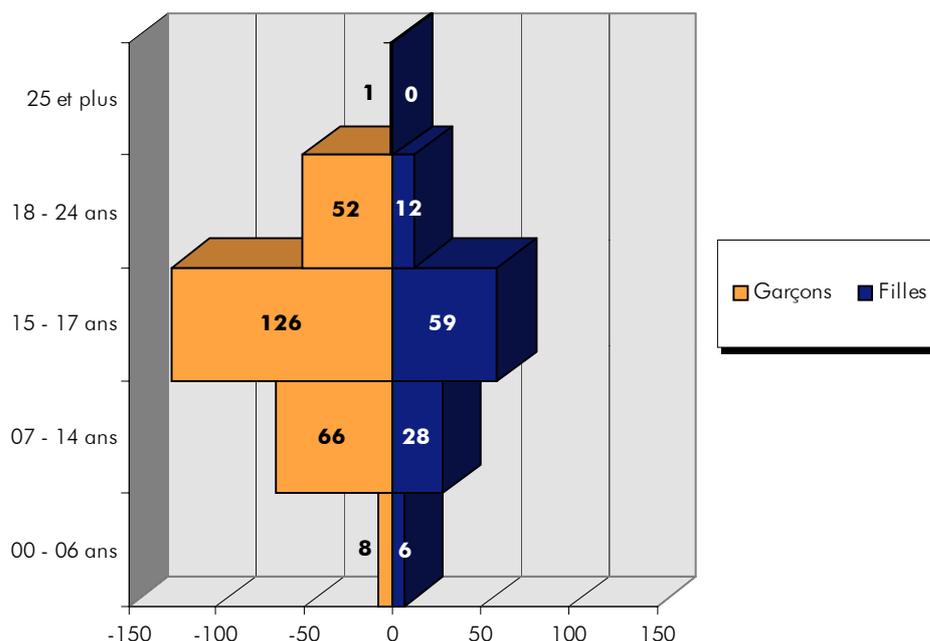


Illustration 11: PYRAMIDE 2 Âge des mineurs placés
Abbildung 11: PYRAMIDE 2 Alter der platzierten Minderjährigen

- la tranche d'âge des 15 à 17 ans est la plus importante chez les garçons et les filles.

Knaben wie bei den Mädchen die grösste.

L'analyse de la pyramide du côté des garçons nous permet de constater un "vieillessement" de la population. Nous pouvons voir que le nombre des jeunes ayant entre 0 et 14 ans a diminué. La tranche d'âge des 15 à 17 ans reste bien entendu la plus importante avec 126 placements (-18,18% par rapport à 2002). Ce fait est d'autant plus important qu'il s'agit d'une tranche d'âge moins étendue (uniquement 3 ans) par rapport aux autres tranches d'âge (environ 7 ans). Les 7 - 14 ans arrivent au 2ème rang avec 66 personnes. La tranche d'âge comprise entre 18 et 24 ans reste importante avec 52 unités en 2003.

Die Analyse der Pyramide auf der Seite der Knaben ermöglicht uns festzustellen, daß die Bevölkerung älter wird. Wir können sehen, daß die Anzahl Knaben, die zwischen 0 und 14 sind, abgenommen hat. Die Altersgruppe der 15- bis 17-Jährigen bleibt die grösste mit 126 Platzierungen (-18,18% gegenüber 2002). Diese Tatsache ist besonders erwähnenswert, da diese Altersgruppe nur aus drei Jahren besteht gegenüber durchschnittlich 7 Jahre bei den anderen Altersgruppen. Die Altersgruppe der 7- bis 14-Jährigen kommt auf den 2. Rang mit 66 Platzierungen. Die Altersgruppe der 18- bis 24-Jährigen ist ebenfalls groß, mit 52 Platzierungen im Jahr 2003.

En ce qui concerne les filles placées nous pouvons dire que :

Bezüglich der platzierten Mädchen halten wir fest :

- nous avons une augmentation de 3 unités de filles dans la tranche d'âge ayant entre 18 à 24 ans
- nous avons la même pyramide que 2002 pour la population globale

- Erhöhung der Platzierten der Altersgruppe 18-24 Jährigen um 3 Einheiten
- gleiche Form der Alterspyramide wie 2002
- Verminderung der Platzierten der Alters-

	TYPE / TYPUS						TOTAL
	I	II	III	IV,V, VI	VII	VIII	
BASE LEGALE DU PLACEMENT / RECHTLICHE BEGRÜNDUNG DER PLATZIERUNG							
Droit pénal / Strafrecht	3	13	60	54	0	0	130
Droit civil / Zivilrecht	24	28	49	4	0	0	105
Droit public / Psy.-soz. Indikation	17	59	45	6	0	0	127
TOTAL	44	100	154	64	0	0	362
Mesure AI / IV Maßnahme	0	5	8	0	0	0	13

Illustration 12: TABLEAU 44 Base légale du placement
Abbildung 12: TABELLE 44 Rechtliche Begründung der Platzierung

- une diminution de filles ayant entre 0 à 6 ans de 3 personnes
- les 15 à 17 ans forment la plus grande catégorie avec 59 pensionnaires féminins (+8)
- nous avons une diminution de 2 unités de filles ayant entre 7 et 14 ans.

groupe der 0-6 Jährigen um 3 Personen

- mit 59 Insassen ist die Altersgruppe der 15-17 Jährigen die grösste (+8)
- Verminderung der Platzierten der Altersgruppe 7-14 Jährigen um 2 Kinder.

2.10.3 RÉPARTITION SELON LA BASE LÉGALE DE PLACEMENT.

2.10.3 DIE AUFTEILUNG NACH BEGRÜNDUNG DES AUFENTHALTES.

LA BASE LÉGALE DE PLACEMENT.

RECHTLICHE GRUNDLAGE DES AUFENTHALTES.

Le TABLEAU 44 nous permet de prendre connaissance de la répartition selon la base légale du placement des jeunes. Notez cependant, que ce tableau prend en compte toutes les personnes placées dans des institutions valaisannes (Valaisans et Confédérés).

Die TABELLE 44 ermöglicht uns, die Aufteilung der Jugendlichen in den Walliser Heimen nach gesetzlicher Indikation kennenzulernen. Bitte bemerken Sie, daß diese Tabelle sämtliche Aufenthalte in den Walliser Heime (also Walliser und Eidgenossen) enthält.

Dans le rapport de planification de 1998, nous vous avons informé des changements concernant la typologie. La typologie a été adaptée pour permettre de prendre en compte toutes les institutions suis-

Im Planungsbericht 1998 haben Sie erfahren können, daß eine neue Typenbezeichnung eingeführt wurde. Die

ses afin de pouvoir établir une statistique nationale sur les éléments traités dans ce présent rapport de planification. Afin de pouvoir prendre connaissance des différents types de placements, nous vous prions de bien vouloir consulter la page 16 du présent rapport.

Le TABLEAU 44 de 2003 voit une diminution de placements de 35 unités (-8,81%) par rapport à l'année 2002.

Si nous analysons les chiffres par type, nous pouvons constater une diminution sensible de 32,63% ou -31 unités des placements de type IV,V,VI ainsi que pour les placements de type I de 13,72% ou -7 unités et également une diminution pour les placements de type III de 2,53% ou -4 unités. Par contre, pour les placements de type II nous pouvons assister à une augmentation de 7,52% ou 7 unités.

La ventilation du résultat par rapport à la base légale du placement nous permet de constater une diminution de 3 unités (-2,77%) par rapport à 2002 des placements de droit civil.

En ce qui concerne les placements de droit public, nous pouvons également constater une diminution par rapport à 2002 de 21 unités (-14,18%).

Finalement, nous assistons en 2003 à une diminution de 11 unités (-7,81%) par rapport à 2002 des placements de droit pénal.

Concernant les mesures AI, nous assistons en 2003 par rapport à l'année précédente à une très légère augmentation d'une unité pour arriver à un total de 13 unités.

2.10.4 RÉPARTITION SELON LA NATIONALITÉ DU JEUNE PLACÉ.

Le tableau et le graphique suivant figurent pour la première fois dans ce rapport de planification afin de permettre une représentation précise de la population institutionnelle d'après la nationalité. Les deux questions suivantes ont été posées aux institutions valaisannes : nationalité du jeune dans l'institution et le cas échéant le permis de séjour du jeune étranger. Étant donné que ces deux indicateurs ont été calculés pour la première fois, il n'est pas possible de faire de comparaison mais permettra

Typenbezeichnung wurde damals verändert, damit eine gesamtschweizerische Erhebung und Auswertung möglich wurde. Um die neue Typenbezeichnung besser kennenzulernen, bitten wir Sie, die Seite 16 dieses Berichtes zu beachten.

Die TABELLE 44 des Jahres 2003 zeigt eine Verminderung der Anzahl von Platzierungen von 35 Einheiten (-8,81%) gegenüber 2002 auf.

Wenn wir die Zahlen nach Typus analysieren, dann können wir eine spürbare Verminderung der Platzierungen des Typus IV,V,VI von 32,63% oder -31 Einheiten feststellen sowie der Platzierungen des Typus I von 13,72% oder -7 Einheiten und des Typus III von 2,53 % oder -4 Einheiten. Eine Erhöhung läßt sich aber bei der Anzahl Platzierungen des Typus II feststellen, um 7,52% oder 7 Einheiten.

Die genauere Analyse nach rechtlicher Begründung des Aufenthaltes ermöglicht uns festzustellen, daß die Platzierungen aufgrund zivilrechtlichen Maßnahmen gesunken sind. Gegenüber 2002 sind es 3 Einheiten (-2,77%) weniger.

Was die Anzahl Platzierungen nach psycho-sozialer Indikation betrifft, können wir im Jahr 2003 gegenüber dem Jahr 2002 ebenfalls eine Verminderung um 21 Einheiten (-14,18%) feststellen.

Schlußendlich können wir feststellen, daß die Anzahl Platzierungen vom Jugendrichter (strafrechtlich) gesunken sind im Vergleich zum Vorjahr um 11 Einheiten(-7,81%).

Was die Anzahl an IV-Maßnahmen betrifft, so können wir im Jahr 2003 gegenüber dem letzten Jahr eine sehr leichte Erhöhung von 1 Einheit auf insgesamt 13 feststellen.

2.10.4 DIE AUFTEILUNG NACH STAATSANGEHÖRIGKEIT DER HEIMINSASSEN.

Folgende Tabelle und Grafik wird zum ersten Mal in diesem Planungsbericht eingeführt um ein genaueres Bild der Heimbevölkerung zu haben, was die genaue Aufteilung nach Staatsangehörigkeit betrifft. Es wurden den Walliser Institutionen folgende zwei Fragen gestellt: Nationalität des Heiminsassen und gegebenenfalls Aufenthaltsbewilligung, wenn er (sie) Ausländer(in) ist. Da diese zwei Indikato-

Gr. 27 PERMIS DE SEJOUR VS AUFENTHALTSBEWILLIGUNG

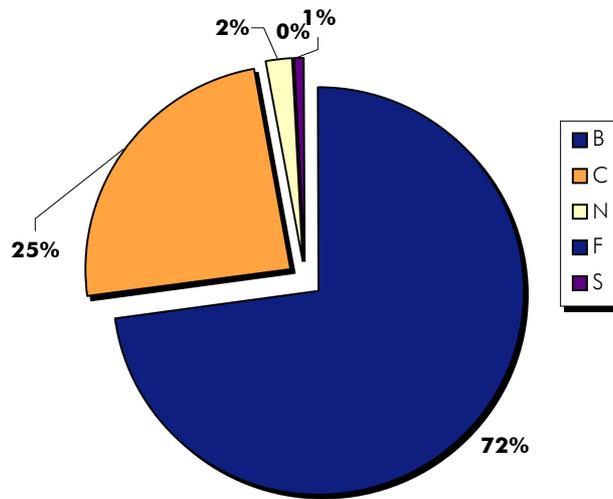


Illustration 14: GRAPHIQUE 27 Permis de séjour des jeunes étrangers
Abbildung 14: GRAFIK 27 Aufenthaltsbewilligung der ausländischen Jugendlichen

PERMIS DE SÉJOUR.

Le GRAPHIQUE 27 nous permet de prendre connaissance de la répartition de la population étrangère placée dans les institutions valaisannes par rapport à leur permis de séjour.

L'analyse plus détaillée du tableau précédent nous permet de connaître non seulement la nationalité des jeunes placés dans les institutions valaisannes mais également de connaître, le cas échéant, leur permis de séjour. Le graphique suivant permet de connaître la répartition exacte.

Comme nous pouvons constater, la grande majorité de la population étrangère en institution possède le permis de type B. Ceci représente environ 72 % soit environ trois quarts de la totalité de la population étrangère présente dans les institutions valaisannes. 25 pour-cent des jeunes étrangers possèdent un permis de type C. Les autres permis ne sont quasiment pas représentés (seulement 2% du type N).

AUFENTHALTSBEWILLIGUNG.

Die GRAFIK 27 ermöglicht uns, die Aufteilung der ausländischen Jugendlichen in den Walliser Heimen nach Aufenthaltsbewilligung kennenzulernen.

Die detailliertere Analyse der vorherigen Tabelle gibt uns die Möglichkeit die Insassen der Walliser Institutionen nach Staatsangehörigkeit kennenzulernen. In der folgenden Grafik werden jetzt nur die ausländischen Heimmisassen berücksichtigt und nach Aufenthaltsbewilligung analysiert.

Wie wir sehen können, hat der größte Teil eine Aufenthaltsbewilligung des Typus B. Dies entspricht 72 % also nahezu drei Viertel der gesamten ausländischen Bevölkerung welche in den Walliser Institutionen aufgenommen werden. 25 Prozent der ausländischen Jugendlichen haben eine Aufenthaltsbewilligung des Typus C. Die anderen Typen sind kaum vertreten (gerade mal 2% des Typus N).

2.11 RÉPARTITION SELON LE DISTRICT DE DOMICILE DU MINEUR VALAISAN.

Instaurée dans la planification de 1996, la répartition selon le district de domicile permet de connaître exactement la demande régionale de places. Vous trouverez sur ces pages le nombre de mineurs, par district, placés dans les institutions valaisannes en 2003. Ces données permettent de prendre connaissance des régions ayant le plus de placement où il y a donc la plus grande demande de places.

Par rapport à la planification de 1997, quelques changements ont eu lieu concernant la répartition et le nombre de districts. Comme le programme informatique de saisie doit correspondre à la classification officielle de l'Office fédéral de la statistique, ceci implique donc qu'il n'y a plus de différenciation entre le district de Rarogne occidental et oriental.

Lors de la saisie électronique des données statistiques auprès des institutions, une question concernant le district dans lequel le mineur est légalement domicilié est posée. Voici le résultat en détail par district:

MONTHEY-ST-MAURICE

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Monthey-St-Maurice est de 61 (+1) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante :

- 50 mineurs du district de Monthey (-4).
- 11 mineurs du district de Saint-Maurice (+5).

MARTIGNY-ENTREMONT

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Martigny-Entremont est de 34 (+4) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 29 mineurs du district de Martigny (+2).
- 5 mineurs du district d'Entremont (+2).

2.11 DIE AUFTEILUNG NACH WOHNBEZIRK DES WALLISER MINDERJÄHRIGEN.

Die folgenden Seiten wurden zum ersten Mal im Planungsbericht 1996 eingeführt und ermöglichen uns, die genaue regionale Nachfrage zu erfahren. Sie werden auf den nächsten Seiten die genaue Anzahl Walliser Minderjähriger, die 2003 in den Walliser Institutionen platziert wurden, aufgeteilt nach Wohnbezirk erfahren. Diese Angaben zeigen die regionale Verteilung der platzierten Kinder.

Gegenüber dem Planungsbericht 1997 haben sich einige Veränderungen insbesondere betreffend Aufteilung der Bezirke ergeben. Da das Informatik-Programm der Teilung der Regionen nach offizieller Klassifizierung des Bundesamtes für Statistik entsprechen muß, gibt es insgesamt 13 Bezirke. Bereits 1998 wurden die platzierten Kinder von westlich und östlich Raron gemeinsam aufgeführt.

Bei der statistischen Erfassung in den Heimen wurde nach dem Wohnbezirk des platzierten Minderjährigen gefragt. Nachfolgend die Aufteilung nach Bezirken :

MONTHEY-ST-MAURICE

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Monthey-St-Maurice sich auf 61 Personen (+1) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

- 50 Minderjährige des Bezirks von Monthey (-4).
- 11 Minderjährige des Bezirks von St-Maurice (+5).

MARTINACH-ENTREMONT

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Martinach-Entremont sich auf 34 Personen (+4) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

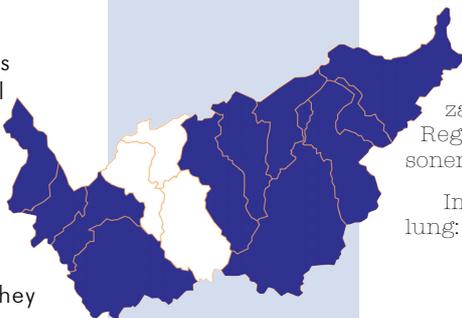
- 29 Minderjährige des Bezirks von Martinach (+2).
- 5 Minderjährige des Bezirks von Entremont (+2).

CONTHEY-SION-HÉRENS

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Conthey-Sion-Hérens est de 82 (+15) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 14 mineurs du district de Conthey (+9).
- 63 mineurs du district de Sion (+13).
- 5 mineurs du district d'Hérens (-7).



GUNDIS-SITTEN-ERING

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Gundis-Sitten-Ering sich auf 82 Personen (+15) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

- 14 Minderjährige des Bezirks Gundis (+9).
- 63 Minderjährige des Bezirks Sitten (+13).
- 5 Minderjährige des Bezirks Ering (-7).

SIERRE-LOÈCHE

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Sierre-Loèche est de 30 (+5) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 29 mineurs du district de Sierre (+6).
- 1 mineur du district de Loèche (-1).



SIDERS-LEUK

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Siders-Leuk sich auf 30 Personen (+5) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

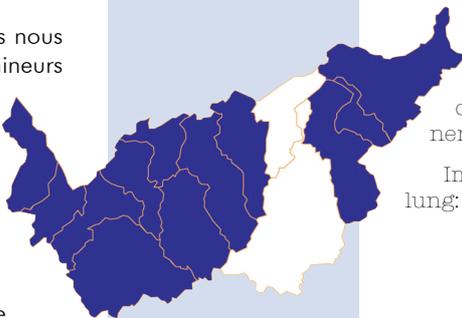
- 29 Minderjährige des Bezirks Siders (+6).
- 1 Minderjährigen des Bezirks Leuk (-1).

VIÈGE-RAROGNE

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Viège-Rarogne est de 5 (-4) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 4 mineurs du district de Viège (-1).
- 1 mineur du district de Rarogne (-3).



VISP-RARON

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Visp-Raron sich auf 5 Personen (-4) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

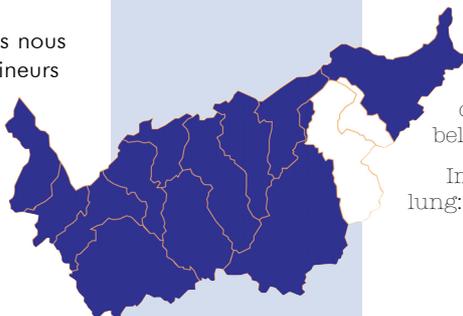
- 4 Minderjährige des Bezirks Visp (-1).
- 1 Minderjährigen der Bezirke Raron (-3).

BRIGUE

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Brigue est de 9 (-1) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

9 mineurs du district de Brigue (-1).



BRIG

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Brig sich auf 9 Personen (-1) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

9 Minderjährige des Bezirks Brig (-1).

VALLÉE DE CONCHES

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de la Vallée de Conches est de 0 (-1) personne.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

0 mineur du district de la Vallée de Conches (-1).



GOMS

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Goms sich auf 0 Person (-1) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

0 Minderjährigen des Bezirks Goms (-1).

DESTINATION / BESTIMMUNGSORT	TYPE / TYPUS						TOTAL
	I	II	III	IV,V, VI	VII	VIII	
AR	-	-	-	4	-	-	4
BE	-	-	3	4	-	-	7
VD	-	-	-	-	-	12	12
GE	-	-	-	2	-	-	2
FR	-	-	-	-	-	1	1
LU	-	-	-	1	-	-	1
SG	-	-	1	-	-	-	1
TOTAL PLACEMENTS HORS CANTON / TOTAL DER AUSSERKANTONALEN PLATZIERUNGEN	0	0	4	11	0	13	28
VS	27	73	90	29	0	0	219
TOTAL	27	73	94	40	0	13	247

Illustration 15: TABLEAU 7 Répartition selon le canton de placement
Abbildung 15: TABELLE 7 Aufteilung des Bestimmungsortes nach Kanton

2.12 PLACEMENTS HORS CANTON

2.12.1 RÉPARTITION SELON LE CANTON DE PLACEMENT (DES CONFÉDÉRÉS ET MINEURS VALAISANS PLACÉS DANS LES INSTITUTIONS VALAISANNES).

INTRODUCTION :

Le TABLEAU 7 permet de connaître la répartition selon le type de placement des valaisans dans nos institutions valaisannes.

Le TABLEAU 7 permet de connaître le canton de destination du mineur valaisan placé hors canton.

Comme le canton du Valais possède dans la partie romande d'une palette très large d'institutions offrant différents types de places, ces placements hors canton demeurent très rares. Ils représentent pour 2003 11,33% de la totalité de mineurs valaisans placés en institution. Le canton du Valais ne dispose pas d'institutions offrant des places de type VII et VIII.

2.12 AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN

2.12.1 AUFTEILUNG DES BESTIMMUNGSORTES NACH KANTON (IN DEN WALLISER HEIMEN PLATZIERTE EIDGENOSSEN UND WALLISER MINDERJÄHRIGE).

EINFÜHRUNG:

Die TABELLE 7 ermöglicht uns, die genaue Aufteilung nach Typenbezeichnung der Anzahl an Walliser Minderjährigen die in den Walliser Institutionen platziert worden sind, zu erfahren.

Die TABELLE 7 gibt uns den Bestimmungsort des ausserkantonal platzierten Walliser Minderjährigen an.

Da der Kanton im Unterwallis über ein sehr breites Angebot an verschiedenen Typen von Platzierungen anbietet, ist die Anzahl ausserkantonal platzierter Walliser Minderjähriger sehr klein. Für das Jahr 2003 sind dies gerade mal 11,33 % der gesamten Platzierungen von Walliser Minderjährigen. Der Kanton Wallis hat keine Heime des Typus VII und VIII.

Une remarque importante doit être faite au sujet du nombre de placements par rapport à l'année précédente. Pour des raisons thérapeutiques, certains jeunes doivent être placés pendant quelques jours uniquement dans des structures situées hors canton. Ce placement, parfois seulement quelques jours est comptabilisé de la même manière qu'un placement de durée prolongée (par exemple de trois mois). Il convient donc de dire que sur la totalité des placements en 2003, 10 placements sont de très courte durée. Il convient donc de relativiser ce tableau respectivement le nombre obtenu par rapport à l'année précédente et de ne pas tirer les faux enseignements.

En analysant les données sur les différents tableaux sur ces pages, on constate que la plupart des mineurs valaisans placés hors canton sont accueillis en Suisse-allemande. Ce fait provient essentiellement de la situation institutionnelle dans notre canton.

Nous pouvons constater qu'en 2003, sur les 28 placements de valaisans 9 provenaient du Haut-Valais. Ceux-ci représentent 33% du nombre total de placements de valaisans hors canton.

La ventilation de ces données nous permet de constater une très légère augmentation par rapport à l'année précédente du nombre de cas de placements de mineurs Haut-Valaisans (+1 placement en 2003). Il faut relever à ce sujet que le nombre de places disponibles dans la seule institution Haut-Valaisanne est limité à 10 places par rapport aux 207 du Valais Romand. Ce nombre de placements hors canton est essentiellement dû au fait que l'offre institutionnelle dans le Haut-Valais est peu importante et surtout restreinte quant aux prestations. C'est ainsi que nous ne disposons dans le Haut-Valais d'aucune institution de type I et IV,VI.

La ventilation des données (hors placements de très courte durée) nous permet de constater que le plus grand nombre de placements se fait dans le canton de Berne. Ils représentent pour 2003 38,88 % de la totalité de mineurs valaisans placés en institution hors canton. Nous constatons une diminution du nombre de placements dans ce canton (-2). En seconde position viennent les placements à destination du canton de Vaud. En ce qui concerne le nombre de placements dans ce canton, nous constatons une diminution par rapport à 2002 (-3).

À ce sujet, il faut souligner que le nombre total de jeunes mineurs valaisans placés en institution a augmenté par rapport à l'année précédente. Le nombre total a augmenté par rapport à 2002 de 18 unités. Le nombre total de placements a passé de 217 en 2002 à 247 placements en 2003.

Eine wichtige Anmerkung muss bezüglich der Anzahl Platzierungen gegenüber dem vorherigen Jahr gemacht werden. Aus therapeutischen Gründen müssen manche Jugendliche während einer sehr kurzen Dauer ausserkantonale platziert werden. Diese Platzierungen dauern oft nur einige wenige Tage doch werden sie genau gleich verbucht wie z.B. einen Aufenthalt von drei Monaten. Man muss wissen, dass die Gesamtzahl dieser sehr kurzen Aufenthalte sich, für das Jahr 2003, auf 10 Platzierungen beläuft. Somit muss die Gesamtsumme an ausserkantonalen Platzierungen auf der Tabelle relativiert werden damit auch keine falsche Rückschlüsse gezogen werden.

Wenn man die verschiedenen Tabellen und Graphiken auf den folgenden Seiten analysiert, so kann man feststellen, dass die grösste Anzahl ausserkantonale platzierter Minderjähriger vor allem in der Deutschschweiz aufgenommen werden. Diese Tatsache ist vor allem bedingt durch das verminderte Angebot im deutschsprachigen Kantonsteil.

Wir können im Jahr 2003 feststellen, dass von den 28 Walliser Platzierungen 9 aus dem Oberwallis stammen. Dies entspricht 33% der gesamten ausserkantonalen Platzierungen.

Die genauere Analyse dieser Angaben ermöglicht uns festzustellen, dass die Anzahl Platzierungen vom Oberwallis gegenüber dem letzten Jahr sehr leicht gestiegen ist (+1 Einheit). Es gilt festzustellen, dass das Angebot an Platzierungsplätzen im Oberwallis auf 10 Plätzen begrenzt ist (207 Plätze im französischsprachigen Kantonsteil). Diese Anzahl von ausserkantonale platzierten Minderjährigen ist zudem durch die institutionelle Lage im Oberwallis beziehungsweise dessen Angebot beschränkt. So verfügt das Oberwallis nicht über ein Heim, das Plätze der Typen I und IV,VI anbietet.

Wir können feststellen, dass die grösste Anzahl der ausserkantonale platzierten Minderjährigen (außer sehr kurze Aufenthalte) in den Kanton Bern geht. Diese Zahl entspricht 38,88% der Gesamtzahl der ausserkantonalen Platzierungen von Walliser Minderjährigen im Jahr 2003. Im Kanton Bern ist die Anzahl Platzierungen gesunken (-2). Auf den 2. Rang kommen die Platzierungen in den Kanton Waadt. Was die Anzahl Platzierungen in diesem Kanton betrifft, so können wir eine Verminderung von Platzierungen gegenüber 2002 feststellen (-3).

Es kann hervorgehoben werden, dass die Anzahl von platzierten Walliser Jugendlichen insgesamt im Vergleich zum letzten Jahr gestiegen ist. Sie ist gegenüber 2002 um 18 Einheiten gestiegen. Die Gesamtzahl an Platzierungen ist von 217 im Jahr 2002 auf 247 Platzierungen im Jahr 2003 gestiegen.

Wenn wir die Walliser Nachfrage etwas



**Gr. 7 Évolution de la destination des mineurs VS
du canton placés hors canton / Entwicklung des
Bestimmungsortes der platzierten Walliser**

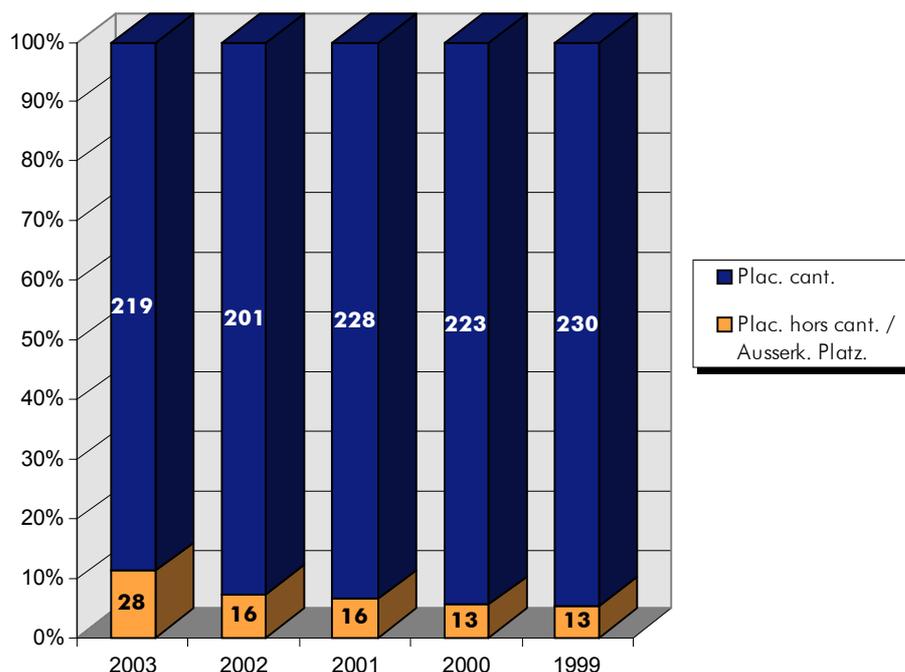


Illustration 16: GRAPHIQUE 7 Évolution de la destination des mineurs du canton
Abbildung 16: GRAFIK 7 Entwicklung desselben des Bestimmungsortes der platzierten Walliser

Si nous analysons la demande valaisanne, nous constatons que la plus grande demande concerne les placements de type IV,V,VI et représente 39,28% de la totalité des placements hors canton. La plus grande partie de ces placements sont effectués dans des institutions du canton de Berne. Nous assistons également à un grand nombre de placements de type VIII (environ 46% des placements hors canton effectués).

CONCLUSION :

Comme déjà expliqué plus haut, nous assistons pour la première fois cette année à deux effets importants ; premièrement, le nombre de placements de jeunes valaisans, à l'inverse de la tendance de ces dernières années, a augmenté de 18 unités par rapport à l'année précédente. Il conviendra de voir les futures années s'il s'agit uniquement d'une exception ou bien d'une tendance à plus long terme. Deuxièmement, pour les raisons thérapeutiques, des séjours courts sont nécessaires pour certains jeunes faisant augmenter le nombre de placements hors canton. La ventilation cependant de ce chiffre montre que le nombre de placements hors canton n'augmente que très peu. Il sera plus facile dans les années à venir de faire une comparaison sur la tendance générale et il convient de rappeler que les coûts de placement hors canton sont très élevés pour les pouvoirs publics (cantons et com-

muner plus regarder, so können wir sehen, daß die größte Nachfrage nach Plätzen des Typus IV,V,VI ist, sie entspricht 39,28% der ausserkantonally platzierten Minderjährigen. Die größte Anzahl dieser Platzierungen werden vom Kanton Bern aufgenommen. Wir stellen eine beachtliche Zahl an ausserkantonalen Platzierungen des Typus VIII fest (ca. 46% der Gesamtzahl an ausserkantonalen Platzierungen).

ZUSAMMENFASSUNG:

Wie bereits oben schon erwähnt wurde, können wir zum ersten Mal dieses Jahr zwei wichtige Feststellungen machen; erstens steigt, entgegen der Tendenz der letzten Jahre, die Anzahl platzierten Walliser in den Institutionen wieder an, um genau 18 Einheiten, gegenüber dem letzten Jahr: Es ist noch offen, ob dieser Sachverhalt einmalig bleiben wird oder ob diese Tendenz in der Zukunft bekräftigt wird. Zweitens, werden wegen notwendigen therapeutischen Maßnahmen bei manchen Jugendlichen sehr kurze Aufenthalte in ausserkantonalen Heime notwendig, was unweigerlich die Gesamtzahl an Platzierungen erhöht. Die detailliertere Analyse dieser Zahl gibt jedoch folgenden Aufschluss: die Anzahl an Platzierungen von Walliser Jugendlichen nimmt nur sehr langsam zu. Es wird erst in Zukunft möglich sein Vergleiche erstellen zu können, wenn mehr Material zu Verfügung steht. Es muss zudem noch hinzugefügt werden, dass die ausserkantonalen Platzierungen für die öffentliche Hand (Kanton und Gemein-

- une augmentation de pensionnaires placés ayant entre 15 et 17 ans (+3 personnes);
- la tranche d'âge comprise entre 18 et 24 ans n'existe plus;
- une augmentation de pensionnaires placés ayant entre 0 à 6 ans (+1 personne).

Si nous analysons les pensionnaires féminins, nous constatons une égalité par rapport à l'année précédente.

Si nous analysons la tranche d'âge, nous constatons:

- la tranche d'âge des 18 à 24 ans a diminué de 1 unité;
- la tranche d'âge des 0 à 14 ans n'existe plus;
- les placements de pensionnaires ayant entre 15 et 17 ans a augmenté (+1).

- die Zahl der Platzierten hat zugenommen (+3) für die Altersgruppe 15-17 Jahre;
- keine Platzierten der Altersgruppe der 18-24 Jahre;
- die Zahl der Platzierten hat zugenommen (+1) für die Altersgruppe 0-6 Jahre.

Die Zahl der weiblichen Heiminsassen ist im Vergleich zu 2002 gleich geblieben.

Bezüglich der platzierten Mädchen kann festgehalten werden :

- die Altersgruppe 18-24 Jahre ist um 1 Einheit gesunken;
- keine Platzierungen der Altersgruppen 0-14 Jahre;
- Zunahme um 1 Person der Altersgruppe 15-17 Jahre.

2.12.3 DURÉE DU SÉJOUR DES MINEURS PLACÉS HORS CANTON.

Les coûts de placements hors canton étant très élevés pour les pouvoirs publics, il nous paraissait important de donner une indication quant à la durée du placement hors canton de ces jeunes.

Pour cette raison, le GRAPHIQUE 16 a été créé afin de pouvoir prendre connaissance de la longueur du placement.

Veuillez cependant noter que toute la statistique respectivement les données sur les graphiques et tableaux dans ce présent rapport de planification sont axées sur une année, à savoir 2003.

Ce graphique ne nous informe pas sur la durée totale du placement.

La première constatation que nous pouvons faire, c'est que la plus grande partie des placements sont des séjours à durée limitée. En règle générale, ces séjours du-

212.3 DAUER DES AUFENTHALTES VON AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN.

Da die Kosten eines Aufenthaltes außerhalb des Kantons für die öffentliche Hand sehr aufwändig sind, wurde entschieden, in diesem Planungsbericht die Dauer des Aufenthaltes eines Walliser Jugendlichen anzugeben.

Um dies zu tun, wurde die GRAFIK 16 in den Planungsbericht miteinbezogen, damit die Länge des Aufenthaltes erfahren werden kann.

Es gilt aber zu berücksichtigen, daß jede hier aufgeführte Tabelle und die Grafik sich auf das gerade aktuelle Jahr beschränkt; also in diesem Planungsbericht das Jahr 2003.

Diese hier aufgeführte Grafik informiert uns nicht über die Gesamtdauer des Aufenthaltes.

Gr. 16 Durée du séjour des mineurs VS placés hors canton / Dauer des Aufenthaltes der ausserkantonal platzierten Minderjährigen

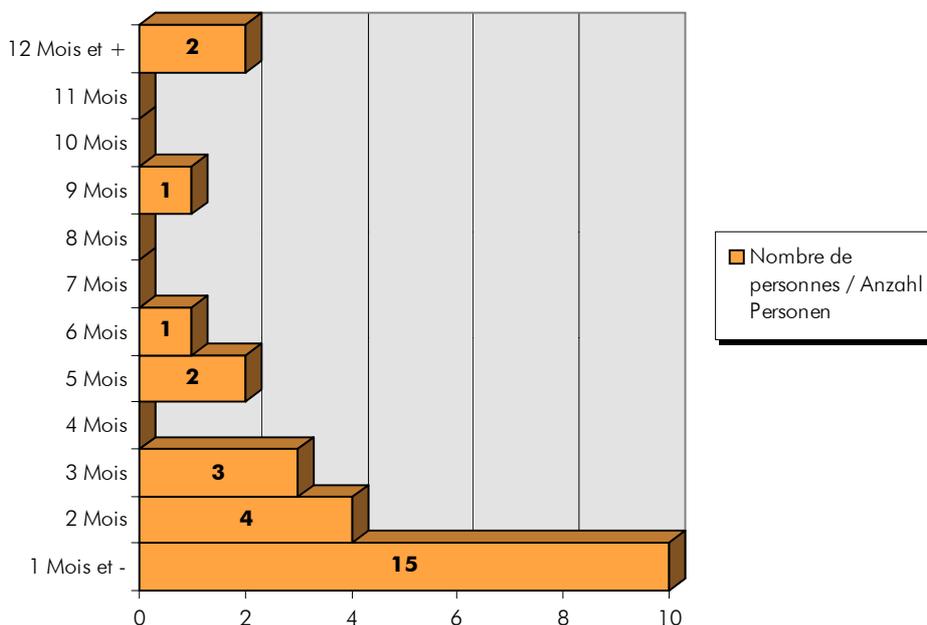


Illustration 18: GRAPHIQUE 16 Durée du séjour des mineurs placés hors canton
Abbildung 18: GRAFIK 16 Dauer des Aufenthaltes der ausserkantonal platzierten Minderjährigen

rent entre 1 et 4 mois. Ceci provient également du fait que les placements hors canton sont utilisés ponctuellement lorsque besoin est et lorsque l'offre institutionnelle du canton ne propose pas de solution adéquate.

De la totalité des 28 placements, 22 durent entre 1 et 4 mois. Exprimé en % ainsi que par trimestre nous obtenons les chiffres suivants:

- 78,57 pour-cent des séjours durent jusqu'à 3 mois;
- 10,71 pour-cent des séjours durent de 4 jusqu'à 6 mois;
- 3,57 pour-cent des séjours durent de 7 jusqu'à 9 mois;
- 7,14 pour-cent des séjours durent 10 mois et plus.

Die erste Feststellung, die wir machen können ist, daß der größte Anteil kurz befristete Aufenthalte sind und zwischen einem und vier Monate dauern. Dies entspricht der Tatsache, dass Aufenthalte außerhalb des Kantons nur punktuell eingesetzt werden, wenn es für notwendig erachtet wird und wenn das institutionelle Angebot des Kantons keine passende Lösung anbieten kann.

Von den insgesamt 28 Platzierungen dauern 22 zwischen einem und vier Monate. In Prozentzahlen ausgedrückt und nach Quartal ergibt sich folgendes Bild:

- 78,57 Prozent der Aufenthalte dauern bis zu drei Monaten;
- 10,71 Prozent der Aufenthalte dauern zwischen vier bis sechs Monaten;
- 3,57 Prozent der Aufenthalte dauern zwischen sieben bis neun Monaten;
- 7,14 Prozent der Aufenthalte dauern zwischen 10 Monaten und mehr.

DESTINATION / BESTIMMUNGSORT	TYPE / TYPUS						TOTAL
	I	II	III	IV,V, VI	VII	VIII	
Mineurs du canton placés hors du canton / Einheimische Minderjährige auswärts platziert	0	0	4	11	0	13	28
Mineurs d'autres cantons placés dans le canton / Auswärtige Minderjährige im Kanton platziert	17	27	64	35	0	0	143
TOTAL	-17	-27	-60	-24	0	13	-115

Illustration 19: TABLEAU 11 Échanges intercantonaux
Abbildung 19: TABELLE 11 Interkantonaler Austausch

2.13 ÉCHANGES INTERCANTONAUX

2.13 INTERKANTONALER AUS- TAUSCH

2.13.1 BALANCE DES ÉCHANGES DE MINEURS

2.13.1 BILANZ DES AUSTAUSCHES VON MINDERJÄHRIGEN.

En 2002, le GRAPHIQUE 15 nous illustre que la balance des échanges de mineurs est négative pour la quasi-totalité des types de placements. Le solde de la balance des échanges de mineurs s'est réduite par rapport à l'année 2002. Il se situe à exactement 115 placements de mineurs Confédérés. De manière détaillée, nous pouvons constater que le nombre de placements de Confédérés a diminué de 52 unités (-26,66%). Le nombre de placements de valaisans hors canton a augmenté de 12 unités (partiellement de très courte durée) par rapport à 2002.

Wir können in der GRAFIK 15 sehen, daß im Jahr 2002 die Bilanz der Austausche von Minderjährigen nahezu für jeden Typus negativ war. Der Saldo der Bilanz des Austausches ist gegenüber 2002 kleiner geworden. Er beläuft sich auf einen Überschuss von Platzierungen von Eidgenossen um genau 115 Einheiten. Im Detail, können wir sehen, daß die Anzahl Platzierungen von Eidgenossen gesunken ist (-52 Einheiten oder 26,66%). Die Anzahl Platzierungen von Walliser Minderjährigen ist im Verhältnis zu 2002 um 12 Einheiten gestiegen (wobei es sich in der großen Mehrheit um sehr kurze Aufenthalte handelt).

Nous pouvons constater par rapport à 2002 une diminution générale de la demande de places par les Confédérés. Nous constatons une diminution de la demande de placements de Confédérés pour les types II et III et IV,V,VI. Nous avons pu constater en 2002 4 placements de jeunes mi-

Wir können gegenüber 2002 eine generelle Abnahme der Nachfrage an Platzierungen von Eidgenossen in nahezu allen Typen feststellen. Wir stellen eine Verminderung der Anzahl Platzierungen von Eidgenossen in den Typen II und III und IV,V,VI fest. Wir hatten im Jahr 2002 4 Platzierungen

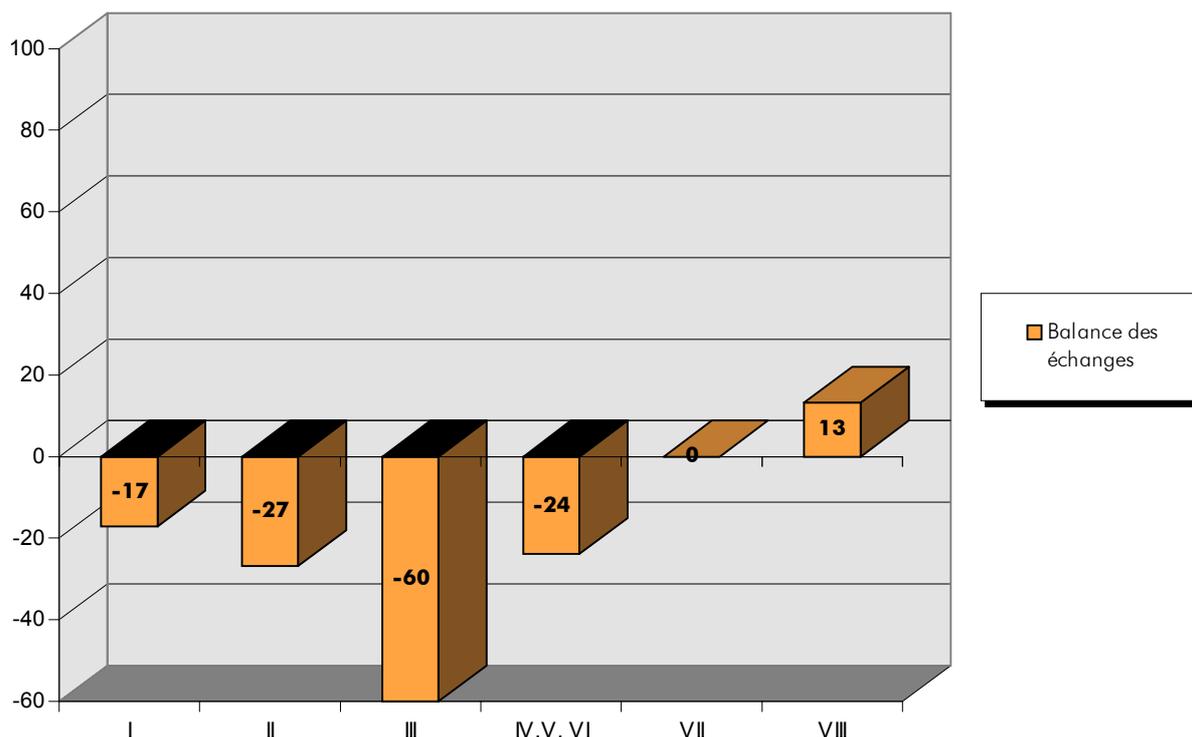


Illustration 20: GRAPHIQUE 15 Balance des échanges
Abbildung 20: GRAFIK 15 Bilanz des Austausches

neurs valaisans dans une institution de type VIII. En 2003, nous pouvons constater 13 placements de jeunes dans une institution de type VIII. Ce fait provient de la situation institutionnelle du canton du Valais qui n'offre pas de places de ce type et sur la nature du placement car il s'agit pour 10 d'entre eux de séjours extrêmement courts (en règle générale de moins d'une semaine).

Pour tous les autres types de placements, la balance des échanges est négative. Nous assistons à une grande demande de placements de Confédérés pour des séjours de type III et II. Le canton profite de cette situation étant plus "offreur" de places que "demandeur".

von Walliser Minderjährigen des Typus VIII zu verbuchen. Im Jahr 2003, können wir 13 Platzierungen von Wallisern im Typus VIII feststellen. Dies ist bedingt durch die Tatsache, daß der Kanton Wallis kein Angebot an Plätzen dieses Typus hat aber auch über die Art des Aufenthaltes, da es sich zumindest für 10 Platzierungen um extrem kurze Aufenthalte handelt (in der Regel weniger als eine Woche).

Für alle anderen Typen von Aufenthalten ist die Bilanz des Austausches negativ. Wir stellen eine große Nachfrage der Eidgenossen für Platzierungen des Typus III und II fest. Unser Kanton profitiert von dieser Situation, da er mehr Plätze anbietet, als er nachfragt.

Gr. 8 Évolution de la balance des échanges / VS Entwicklung des Austausches

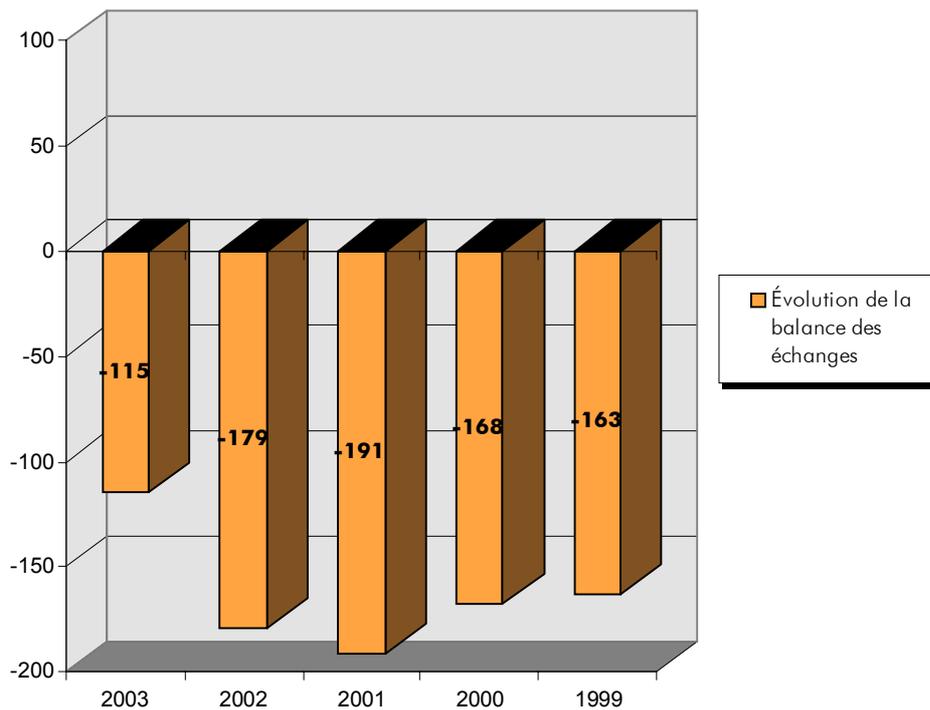


Illustration 21: GRAPHIQUE 8 Évolution de la balance des échanges
Abbildung 21: GRAFIK 8 Entwicklung des Austausches

2.14 L'ÉVOLUTION DE LA BALANCE DES ÉCHANGES

CONCLUSION :

L'évolution de la balance des échanges représentée ici graphiquement, nous permet de constater que le canton du Valais à toutes les années une balance négative. Le canton du Valais accueille donc plus de mineurs Confédérés qu'il ne place de mineurs valaisans dans les autres cantons.

Si nous comparons les évolutions de la balance des échanges d'année en année, nous constatons que jusqu'en 1995, nous avons une balance des échanges relativement stable qui se situait à environ - 90 placements. Entre 1995 et 1996, nous avons pu constater une augmentation de la différence d'environ 13%. Entre 1996 et 1997, nous assistions à une augmentation sensible du solde négatif de près de 21%. Si nous comparons la balance des échanges de 1997 et celle de 1998, nous assistons à une forte augmentation du solde négatif de la balance des échanges de près de 32,5%. Si nous comparons la balance des échanges de 1998 et celle de 1999, nous assistons à stabilisation du solde négatif de la balance des échanges. En comparaison à

2.14 DIE ENTWICKLUNG DER BILANZ DES AUSTAUSCHES

ZUSAMMENFASSUNG :

Die hier grafisch aufgeführte Entwicklung des Austausches zeigt uns, daß die Bilanz für den Kanton Wallis jeweils negativ ist. Der Kanton Wallis nimmt somit mehr Kinder aus anderen Kantonen auf als Walliser, die ausserkantonale platziert werden.

Wenn wir die Entwicklung der Bilanz des Austausches jährlich vergleichen, können wir feststellen, daß bis 1995 die Bilanz relativ stabil war: ungefähr 90 Platzierungen. Zwischen 1995 und 1996 war eine Erhöhung der Differenz von rund 13% festzustellen. Zwischen 1996 und 1997 konnten wir eine große Erhöhung der Bilanz um nahezu 21% feststellen. Wenn wir die Entwicklung der Bilanz des Austausches zwischen 1997 und 1998 vergleichen, so können wir eine große Erhöhung der Differenz feststellen. Gegenüber 1997 haben wir eine Erhöhung der Bilanz um 32,5 %. Wenn wir die Entwicklung der Bilanz des Austausches zwischen 1998 und 1999 vergleichen, so können wir eine Stabilisierung der Differenz ausmachen. Im Ver-

2000, la balance des échanges de 2001 avait nettement progressé (+13,69%). Ceci était dû au fait que le nombre de placements de Confédérés dans le canton du Valais avait augmenté mais aussi au fait que le nombre de valaisans placés hors canton était resté stable. Pour l'année 2002 par contre, nous avons pu constater pour la première fois une interruption de cette tendance puisque la différence de la balance des échanges avait diminué par rapport à l'année précédente d'exactlyment 12 unités ou 6,28 %.

Pour l'année 2003, la tendance se confirme puisque la différence de la balance des échanges diminue encore par rapport à l'année précédente d'exactlyment 64 unités ou 35,75 %.

Mentionnons encore les chiffres de la balance des échanges de ces dix dernières années:

- En 1993 nous avons un excédent de 104 personnes.
- En 1994 nous avons un excédent de 87 personnes.
- En 1995 nous avons un excédent de 90 personnes.
- En 1996 nous avons un excédent de 102 personnes.
- En 1997 nous avons un excédent de 123 personnes.
- En 1998 nous avons un excédent de 163 personnes.
- En 1999 nous avons un excédent de 163 personnes.
- En 2000 nous avons un excédent de 168 personnes.
- En 2001 nous avons un excédent de 191 personnes.
- En 2002 nous avons un excédent de 179 personnes.
- En 2003 nous avons un excédent de 115 personnes.

gleich zu 2000 war der Saldo der Bilanz des Austausches 2001 gestiegen (+13,69%) bedingt durch eine Stabilisierung der Anzahl auswärts platzierten Walliser Minderjährigen wie auch eine Erhöhung der Anzahl Platzierungen von Eidgenossen im Wallis. Im Jahr 2002 hingegen konnten wir zum ersten Mal einen Unterbuch dieser Tendenz feststellen, das heißt die Differenz nahm zum ersten Mal etwas ab, um genau 12 Einheiten oder 6,28 Prozent.

Für das Jahr 2003 kann die Tendenz vom letzten Jahr bestätigt werden, da der Saldo der Bilanz des Austausches sich ebenfalls verringert hat, gegenüber dem letzten Jahr um genau 64 Einheiten oder 35,75 %.

Hier noch mal kurz den Saldo der Bilanz des Austausches der letzten 9 Jahre:

- 1994 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 87 Personen.
- 1995 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 90 Personen.
- 1996 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 102 Personen.
- 1997 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 123 Personen.
- 1998 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 163 Personen.
- 1999 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 163 Personen.
- 2000 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 168 Personen.
- 2001 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 191 Personen.
- 2002 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 179 Personen.
- 2003 haben wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 115 Personen.

CHAPITRE III : INFORMATIONS PAR INSTITUTION

3.1 INTRODUCTION

L'équipement social du canton du Valais s'est développé par la création d'institutions d'éducation spécialisées dans la prise en charge de mineurs et de jeunes adultes.

Dans le présent document, nous avons retenu 11 institutions parmi les vingt existantes. Dix d'entre elles sont déjà reconnues par la Confédération. Il s'agit de :

- l'Institut FLEURS DES CHAMPS (reconnaissance par le canton uniquement)
- l'Institut CITÉ PRINTEMPS
- la Jugendwohngruppe ANDERLEDY
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Centre pédagogique et scolaire (CPS)
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Centre de Préapprentissage (CPA)
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Centre de Préapprentissage mixte (CPAM)
- le Foyer d'accueil LA FONTANELLE
- le Foyer LA CHALOUPE
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT)
- la Maison d'éducation au Travail de PRAMONT appelée (MET)

Une institution ne dispose pas d'une reconnaissance du Canton et de la Confédération. Le Chef du Département de l'Éducation, de la Cul-

KAPITEL III: BESCHRIEB PRO EINRICHTUNG

3.1 EINFÜHRUNG

Der Kanton Wallis verfügt über eine beachtliche Anzahl von sozialpädagogischen Einrichtungen der verschiedenen Typen.

In diesem Planungsbericht haben wir 11 Institutionen beschrieben und analysiert. Zehn davon sind vom Bundesamt für Justiz anerkannt worden. Es sind dies:

- das Institut FLEURS DES CHAMPS (nur Anerkennung vom Kanton)
- das Institut CITÉ PRINTEMPS
- die Jugendwohngruppe ANDERLEDY
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Centre pédagogique et scolaire" (CPS)
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Centre de Préapprentissage" (CPA)
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Centre de Préapprentissage mixte" (CPAM)
- das "Foyer d'accueil LA FONTANELLE"
- das "LA CHALOUPE"
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Foyer des Jeunes Travailleurs" (FJT)
- die Arbeitserziehungsanstalt von PRAMONT genannt (MET)

Eine Einrichtung ist weder vom Bund noch vom Kanton als spezialisierte Einrichtung anerkannt. Sie ist im Besitze einer Betriebsbewilligung, erteilt durch den Vorsteher des Departementes für Erziehung, Kultur und Sport. Der Kanton beteiligt sich an

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut FLEURS DES CHAMPS
3962 MONTANA

Téléphone : 027 / 481 23 67

Fax : 027 / 481 23 68

PRÉSENTATION

Support juridique:

Fondation Fleurs des Champs

Statut juridique:

Privé

Année de fondation:

1951

Typologie officielle OFJP:

Type 1

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:

l'internat accueille de jeunes enfants

Âge:

0 à 7 ans

Sexe:

mixte

Langue:

française

Capacité d'accueil:

5 - 7 places

Forme d'accueil:

l'internat est ouvert 365 jours par année pour des placements à court, moyen ou long terme ainsi que des placements d'urgence

Admission:

toute l'année, avec autorisation du SCJ

Objectifs poursuivis:

Répondre aux besoins de l'enfant et l'aider à s'épanouir et à grandir.

*Institut Fleurs des Champs
Montana*

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Pédagogie se basant sur :

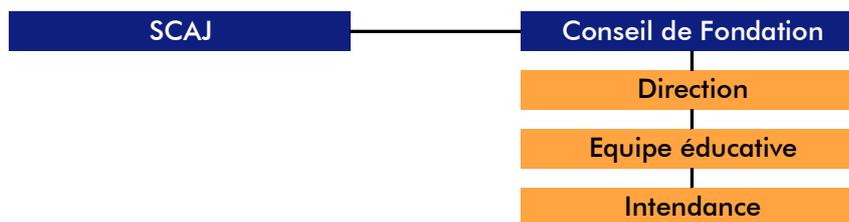
- les actes de la vie quotidienne : les repas, l'hygiène, le suivi des devoirs, etc.
- la vie collective : l'intégration de l'enfant, les règles de la vie du groupe et de l'institution, les apprentissages, etc.

Prestations et activités spécifiques:

Durant la journée, les enfants vont à la crèche de Fleurs des Champs et réintègrent l'internat en fin d'après-midi. L'équipe éducative organise des activités et des loisirs qui répondent aux envies et aux compétences de chacun.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

éducatrices de la petite enfance

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 1
Temps partiel: 6

Options socio-éducatives
Références théoriques:

-

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre: subventions SCJ

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

L'équipe éducative est confrontée à des enfants qui présentent de plus en plus de difficultés et qui nécessitent une prise en charge plus spécialisée.

Commentaires quantitatifs:

Durant l'année 2003, nous avons accueilli régulièrement 5 à 7 enfants. La plupart des enfants ont pu réintégrer leur famille durant les vacances d'été.

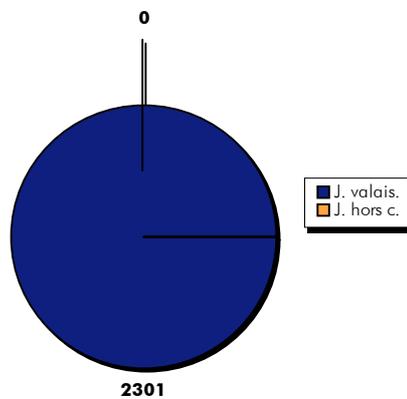


Comme nous pouvons le constater, la totalité des journées proviennent de pensionnaires valaisans.

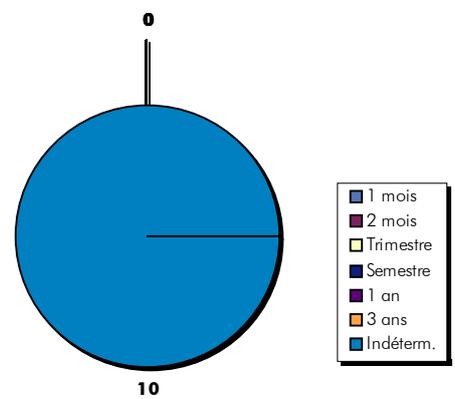


Lors de la saisie des données statistiques, la durée proposée par l'organisme placeur était indéterminée pour 100% des placements.

Gr. 25 Rapport Journ. VS Valais./Hors canton



Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur



FLEURS DES CHAMPS

Années considérées	2003	2002	2001	2000	1999
Nombre de places	7	7	6	6	6
Journées d'ouverture	365	365	365	366	365
Journées d'exploitation	2555	2555	2190	2196	2190
Journées de séjour	2301	2328	1294	1183	2108
Capacité non utilisée	254	227	896	1013	82
Taux d'occupation	90.06%	91.12%	59.09%	53.87%	96.26%

L'institut FLEURS DES CHAMPS a été recensé pour la première fois dans le rapport de planification en 1996. Nous avons déjà pu constater l'année précédente une remontée du taux d'occupation très importante après deux années de profonds changements au sein de l'institution ayant eu comme conséquence des taux relativement bas. Pour cette année le taux d'occupation est quasi similaire à 2002 (légère diminution de 1,06 points.

TABLEAU 21 2003

FLEURS DES CHAMPS		TOTAL
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	
	I	
00 - 06 ans	9	9
07 - 14 ans	1	1
15 - 17 ans	0	0
18 - 24 ans	0	0
25 ans et plus	0	0
TOTAL	10	10

TABLEAU 22 2003

FLEURS DES CHAMPS		TOTAL
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	
	I	
Garçons	4	4
Filles	6	6
TOTAL	10	10



Comme le définit la typologie, l'institution accueille des enfants en bas âge. La plus grande population se situe entre 0 et 6 ans.



Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte à dominance féminine.



Nous constatons que les placements effectués en 2003 sont exclusivement des journées de séjour en interne.

TABLEAU 23 2003

FLEURS DES CHAMPS		TOTAL
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	
	I	
Interne	10	10
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	10	10

TABLEAU 24 2003

FLEURS DES CHAMPS		TOTAL
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	
	I	
Droit pénal	0	0
Droit civil	10	10
Droit public	0	0
TOTAL	10	10
Mesure AI	0	0



La base légale pour tous les placements dans cette institution est de droit civil.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

ILOT de Port-Valais
Route de la Lanche
1897 LE BOUVERET

Téléphone : 024 / 481 38 04

PRÉSENTATION

Support juridique: période transitoire, association en formation

Statut juridique: actuellement raison individuelle privée

Année de fondation: 1990

Typologie officielle OFJP: Type I

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: enfants

Âge: 0-11 ans

Sexe: mixte

Langue: français

Capacité d'accueil: 10 places + 2 urgences et réserve

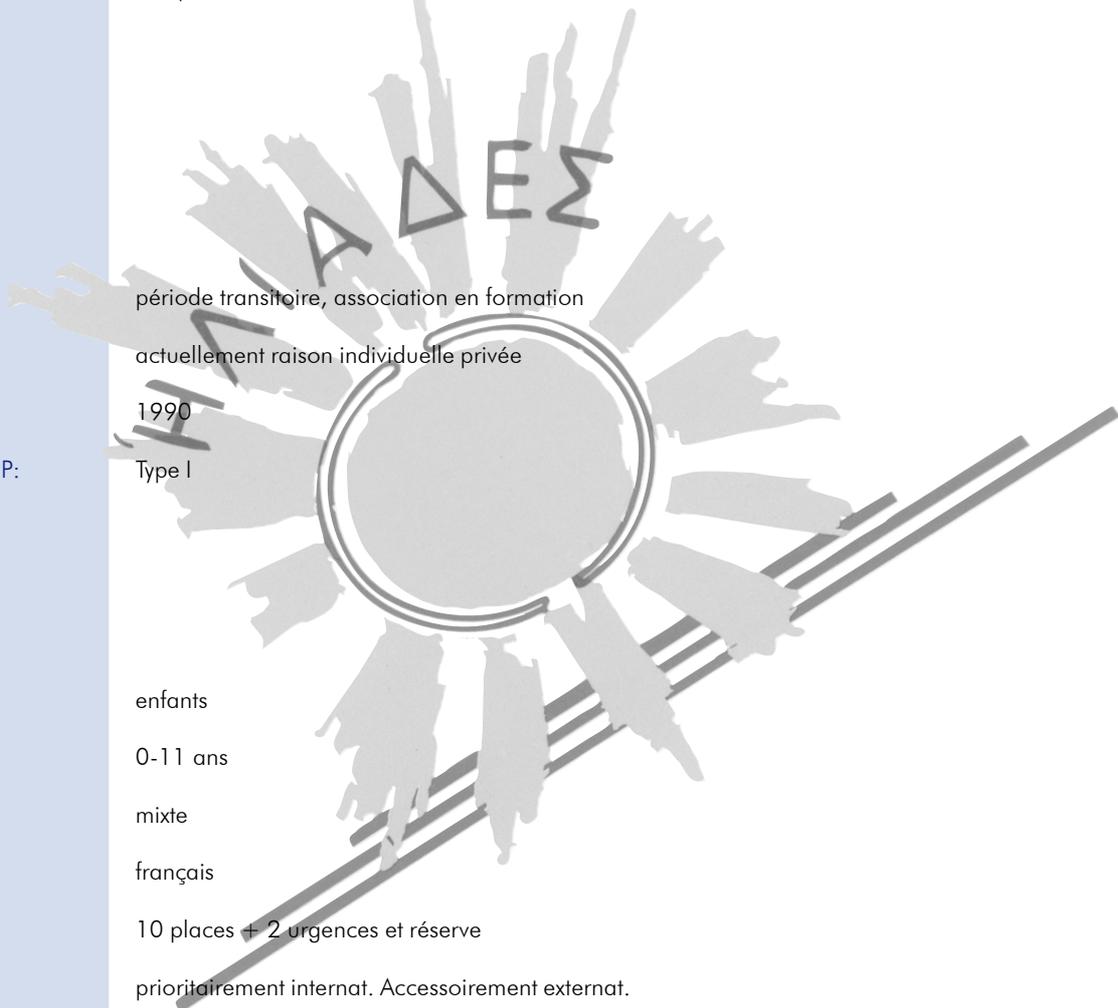
Forme d'accueil: prioritairement internat. Accessoirement externat.

Admission: par l'intermédiaire des services placeurs officiels

Objectifs poursuivis: Répondre aux besoins de l'enfant. Par exemple : sécurité, cadre affectif, problèmes scolaires, etc.

Enfants: Limiter les conséquences d'un placement, en collaborant intensivement avec les familles, les réseaux, l'école, etc.

Adultes: Développer les compétences parentales. Créer, par le biais d'un processus d'encadrement, les conditions permettant le retour de l'enfant dans son lieu d'origine.



PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

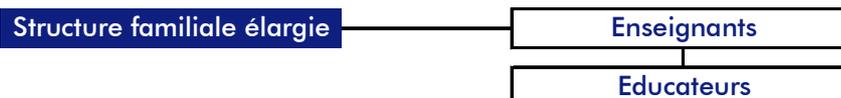
Partenariat avec les familles d'origine, les écoles et les services officiels.

Prestations et activités spécifiques:

Accueil professionnel, travail de réseau, soutien scolaire. Développer dans les familles les compétences parentales. Travail psychologique individuel ou en groupe par psychologue diplômé.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Enseignante, psychologue, éducateurs

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 1
Temps partiel: 5 + 1 stagiaire psychologue

Options socio-éducatives
Références théoriques:

référence au modèle systémique

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Autre: facturation forfaitaire Fr. 90.--/jour

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

-

Commentaires quantitatifs:

Les structures juridiques de l'îlot restent à clarifier afin de correspondre mieux à la nouvelle loi sur la jeunesse. Nous devrions déjà reprendre une discussion de fond avec les services concernés et sur les apports positifs que nous donne cette nouvelle loi. Notamment sur le plan des bases légales et sur le prix de journée où nous constatons que le forfait journalier que nous pouvons facturer est inférieur à celui d'une crèche-garderie des communes importantes de la région. Nous avons pris sur nous d'améliorer notre outil de travail. D'importants travaux d'aménagements intérieurs ont été réalisés pour permettre l'installation d'une autre famille référente à l'îlot, sans que le concept pédagogique soit remis en question par des barrières architecturales entre les espaces privés par rapport à ceux liés aux besoins d'autonomie familiale.

Nous avons continué nos recherches pour trouver une personnalité valaisanne en mesure d'accepter la présidence d'une association, mais sans résultat. Les trois réponses négatives étaient essentiellement motivées par les responsabilités financières que devrait assumer une association. Le fait que nous tenons à défendre un concept de travail différent de celui d'une institution classique était aussi invoqué. Cet aspect intéresse les personnes contactées ruais exige aussi de la disponibilité et des compétences que ces personnes estiment ne pas avoir à long terme.

Par conséquent, nous proposons au SCJ de reprendre l'idée d'une association de soutien et la constitution d'un groupe de travail pour redéfinir les bases juridiques de ce projet, en deux temps, soit:

2003 - 2005:

Constitution d'une association ou d'une fondation dévolue à la sauvegarde du concept pédagogique de base qui pourrait lui-même être révisé avec plus de précision.

Recherche et formation d'une nouvelle famille d'accueil référente.

Développement de la structure actuelle visant à accueillir des familles mono-parentales ou non dans des locaux favorisant un soutien par le biais d'une intensification du travail en réseau et surtout permettant à terme d'éviter le placement d'enfants en bas âge.

Cette nouvelle forme d'intervention est importante pour nous, dans le but de répondre à de nouveaux besoins et d'aller plus en amont dans la prévention, compte tenu du morcellement de nos relations sociales et familiales en particulier.

2005-2007

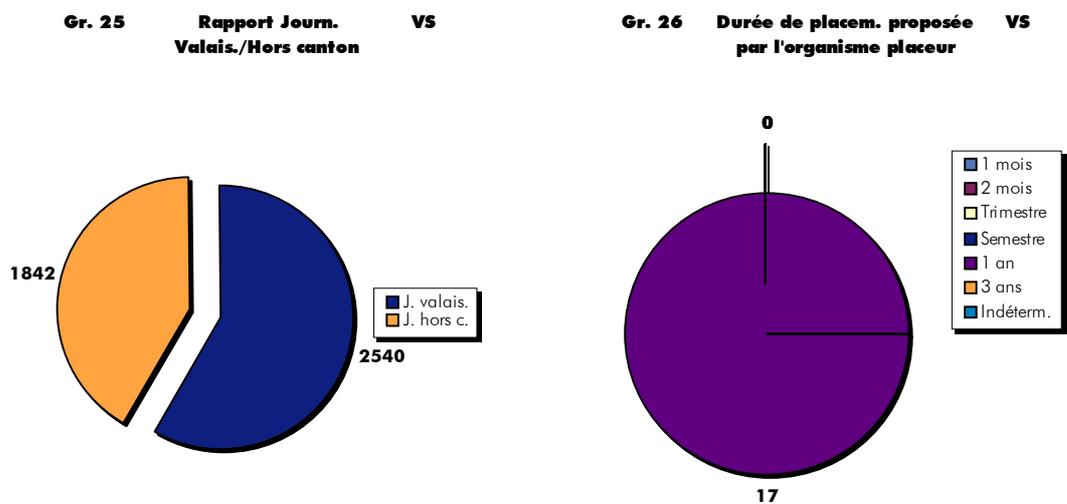
A terme les bases légales de ce travail seront aussi à définir.

Remarque:

Le contexte régional du Chablais valaisan et vaudois, dans le domaine de la santé et en particulier du social, devrait être perçu plus globalement que les limites politiques cantonales ne le permettent. Nous chercherons à trouver la meilleure solution possible pour éviter les difficultés administratives. Est-ce une utopie?

► L'analyse du GRAPHIQUE 25 nous permet de constater qu'une partie des journées de séjour dans cette institution proviennent de placements hors canton. Il s'agit exactement de 42% du nombre total de journées.

►► En ce qui concerne la durée de placement proposée par l'organisme placeur, nous pouvons constater que tous sont vraisemblablement des placements durant une année.



L'ILOT DE PORT-VALAIS

Années considérées	2003	2002	2001	2000	1999
Nombre de places	12	12	12	12	12
Journées d'ouverture	365	365	365	366	365
Journées d'exploitation	4380	4380	4380	4392	4380
Journées de séjour*	4382	4645	5179	5897	4785
Capacité non utilisée	-2	-265	-799	-1505	-405
Taux d'occupation	100.05%	106.05%	118.24%	134.27%	109.25%

*(ne sont prises en compte que les journées d'internat)

L'ILOT DE PORT-VALAIS a été recensé pour la première en fois dans le rapport de planification en 1996. Comme vous pouvez le constater, l'institution est ouverte à l'année. Nous constatons que le taux d'occupation de l'institution est également en 2003 au-dessus de 100%.

TABLEAU 21 2003

L'ILOT DE PORT-VALAIS

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	I	
00 - 06 ans	4	4
07 - 14 ans	12	12
15 - 17 ans	1	1
18 - 24 ans	0	0
25 ans et plus	0	0
TOTAL	17	17

TABLEAU 22 2003

L'ILOT DE PORT-VALAIS

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	I	
Garçons	12	12
Fillles	5	5
TOTAL	17	17

Comme le définit la typologie, l'institution accueille des enfants en bas âge. La plus grande population se situe entre 7 et 14 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une dominance de la population masculine.

TABLEAU 23 2003

L'ILOT DE PORT-VALAIS

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	I	
Interne	13	13
Externe	5	5
PCE / ENB	0	0
TOTAL	18	18

TABLEAU 24 2003

L'ILOT DE PORT-VALAIS

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	I	
Droit pénal	0	0
Droit civil	0	0
Droit public	17	17
TOTAL	17	17
Mesure AI	0	0

Nous constatons que les placements effectués en 2003 sont en majorité des journées de séjour en interne (72,23%).

Pour la base légale de placement, nous constatons qu'en 2003, la totalité des placements sont de droit public.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

CITÉ PRINTEMPS

CP 2257

R. Gravelone 3

1950 SION 2

Téléphone : 027 / 329 00 60

PRÉSENTATION

Support juridique:

Fondation Sainte-Famille, Sion.

Statut juridique:

Privée et reconnu d'utilité publique.

Année de fondation:

1973

Typologie officielle OFJP:

Type II
Type III

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:

Filles et garçons qui, par leurs difficultés personnelles, familiales, sociales, scolaires ont besoin d'un accompagnement éducatif spécialisé et d'un éloignement du cadre familial.
Ces jeunes effectuent leur scolarité et leur formation professionnelle dans divers établissements situés, prioritairement, en ville de Sion.

Âge:

6 - 18 ans, au-delà si nécessaire (mais pas d'admission après 18 ans).

Sexe:

Filles et garçons.

Langue:

Français.

Capacité d'accueil:

54 places réparties en 6 groupes éducatifs.
Selon la typologie de l'OFJ : 36 places en type II et 18 en type III + places pour des accueils d'urgence.

Forme d'accueil:

Internat
Prise en charge partielle (semi-internat)
Prise en charge éducative extérieure (PCE)
Accueil d'urgence.

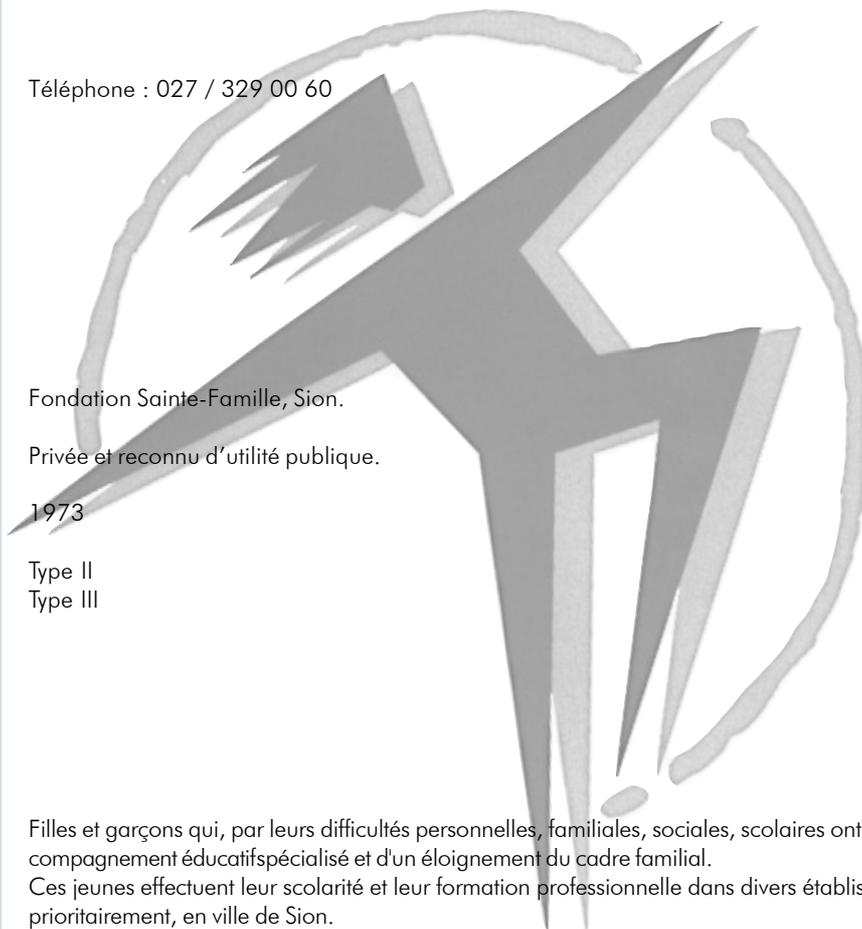
Admission:

En permanence suivant les places disponibles, mais avec une préférence pour la rentrée scolaire d'août pour les jeunes en scolarité obligatoire.

Objectifs poursuivis:

Permettre à chaque jeune :

- de s'épanouir et de progresser,
- de trouver son équilibre,
- d'exercer ses droits,
- d'assumer ses actes, ses responsabilités et ses obligations,
- d'acquérir son indépendance,
- de préparer un retour en famille ou une vie en studio,
- de s'insérer dans la société.



PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

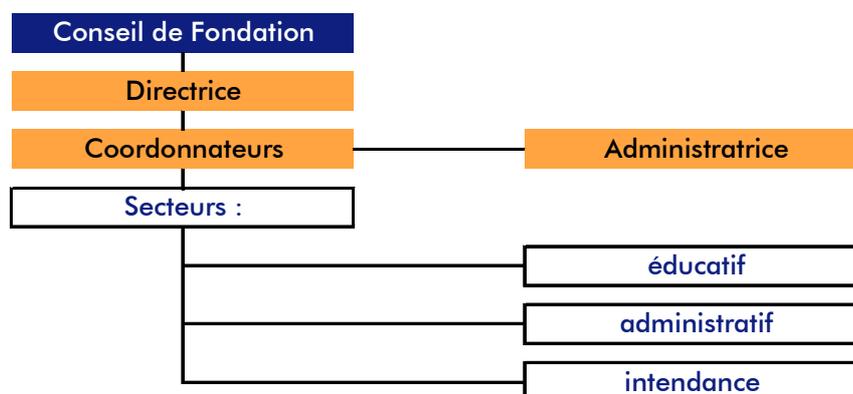
Pédagogie par objectifs avec mise en place de plans d'action individualisés prenant en compte les attentes du jeune, de ses parents/représentant légal et du Service placeur.
Pédagogie se basant également sur les actes de la vie quotidienne (repas, hygiène, devoirs, etc.) visant à valoriser l'enfant dans son agir, à renforcer son estime de lui, à lui apprendre à gérer sa relation à l'autre et à se structurer dans le temps et l'espace.

Prestations et activités spécifiques:

Des entretiens réunissent régulièrement la famille, le jeune et l'éducateur référent pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif, pour échanger, relever la progression et, en temps opportun, préparer le départ de l'institution de leur enfant.
Un soutien particulier est apporté à chaque jeune dans sa scolarité ou son apprentissage, et nous favorisons l'élaboration des projets de groupe. Dans le secteur des 6-15 ans, l'institution organise des camps durant chaque période de vacances scolaires.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Education spécialisée, praticien-formateur, formation en systémique, en PNL, moniteur J&S, etc.

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 10
Temps partiel: 34

Options socio-éducatives
Références théoriques:

- L'approche systémique oriente notre collaboration avec les familles, les intervenants significatifs et l'entourage social du jeune.
- La pédagogie par objectifs permet la co-construction d'un projet avec le jeune, les parents et/ou le représentant légal, dans lequel la scolarité et la formation professionnelle sont prioritaires.
- Notre conception pédagogique est également sous-tendue par une vision spirituelle empreinte d'éthique chrétienne.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre: Fondation Sainte-Famille
Service de l'Action sociale

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

L'entrée en vigueur de la nouvelle Loi en faveur de la jeunesse (11 mai 2000) rendait urgente et nécessaire l'adaptation à la législation en vigueur de la convention signée le 11 juin 1982 entre l'Etat du Valais et la fondation Sainte-Famille. D'autre part, il devenait également impératif de prendre en compte la capacité d'autofinancement

Commentaires
quantitatifs:

ment de l'institution et d'adapter la participation de la fondation au déficit de Cité Printemps. Aussi, pour travailler ces questions, un groupe de travail a été chargé d'élaborer un nouveau projet. Ce dernier s'est négocié avec les Autorités fédérales dans un esprit très constructif. C'est ainsi qu'une nouvelle convention a été signée le 22 octobre 2003, avec effet rétroactif au 1.01.2003. L'Etat du Valais a augmenté sa participation financière pour prendre le relais de la Confédération qui avait considérablement diminué ses subventions.

Lors de l'admission d'un nouveau jeune, des objectifs de placement sont formulés par le Service placeur. Force est de constater, que les assistants sociaux nous demandent prioritairement de poser au jeune un cadre pour lui apprendre à respecter un certain nombre de règles propres à la vie en société, tout en l'entraînant à résister à la frustration. En effet, lorsque les jeunes baignent dans un système où la notion de plaisir prédomine sur la réalité des contraintes, le plaisir passe toujours avant l'effort. Dès lors, notre action éducative vise à remplacer le principe de plaisir par le principe de réalité. Travail de tous les instants qui demande à l'éducateur spécialisé une vigilance et une détermination certaine pour encourager le jeune à entrer dans ce processus de changement, signifier les progrès et valoriser ses efforts dans la réalisation des tâches quotidiennes et scolaires.

En août 2003, nous avons passé notre premier audit de vérification concernant notre Système de management par la qualité (SMQ). Toutefois, nous sommes obligés de constater que son maintien nécessite un engagement soutenu de la part de la direction et de tous les membres du personnel. Pour le rendre plus efficient, une commission est chargée de réajuster constamment les procédures. L'opérationnalisation de ce système et son utilisation au quotidien s'est faite au travers d'une mise en place d'un réseau informatique et d'une formation interne dispensée par notamment par un civiliste..

Des situations obligent parfois les Autorités à retirer sur le champ, un enfant de sa famille. Dès lors se pose la question de son encadrement. Sollicitée en 1996 par le Service cantonal de la jeunesse, notre institution a accepté d'accueillir en urgence des mineurs. Ces jeunes nous sont signalés par l'Office pour la protection de l'enfant, la Police, la LAVI et le Service de l'action sociale. Jusqu'en 2000, ces situations étaient exceptionnelles. Or, cet accueil ne cesse de s'accroître et en 2003, nous avons pris en charge 11 situations à court terme (entre 2 et 13 jours), dont aucune ne fut suivie d'un placement.

Durant l'année 2003, nous avons accueilli 27 nouvelles situations (sans compter les hébergements d'urgence cités ci-dessus), dont 16 dans le secteur des 6-15 ans et 11 dans le secteur des 15-18 ans. Tous ces jeunes sont domiciliés en Valais. Durant cette même période, 28 placements se sont terminés, dont 12 dans le secteur des 6-15 ans et 16 dans le secteur des 15-18 ans. La maison et la vie en studio pour les jeunes qui ont atteint leur majorité restent le lieu de retour prioritaire. A cet effet, nous collaborons étroitement avec les parents pour permettre le retour de l'enfant dans le meilleur délai possible. Par le biais d'entretiens, l'institution prépare progressivement les parents à prendre en charge leur enfant pendant les week-ends et les vacances scolaires. La maison et la vie en studio pour les jeunes qui ont atteint leur majorité restent le lieu de retour prioritaire.

Suivant les directives du Conseil d'Etat en la matière pour l'année 2003, nous avons adapté les salaires de manière intégrale au renchérissement, appliqué le coefficient de 1.1 sur les parts d'expérience et versé intégralement le 13ème salaire. Malgré cette sensible augmentation salariale, nous nous plaignons à relever que le prix de revient à la journée n'a connu qu'une augmentation de Fr. 0.22 entre 2002 et 2003.

Par rapport à la différence du prix de revient observée entre deux autres institutions similaires à la nôtre et, relatée dans la rubrique « Prix de journée » du présent rapport, nous tenons à apporter les précisions suivantes :

1. Suivant les directives fédérales et cantonales en la matière, tout notre personnel éducatif est formé et diplômé.
2. D'autre part, notre institution connaît un faible taux de rotation au niveau du changement de personnel. En mai 2003, la moyenne des primes de prestation s'est montée à 36% environ. Pour information, un éducateur en formation touche un salaire d'éducateur spécialisé à 80%, alors que le traitement maximum se monte à 145%. Plusieurs membres de notre personnel touchent actuellement le traitement maximum.

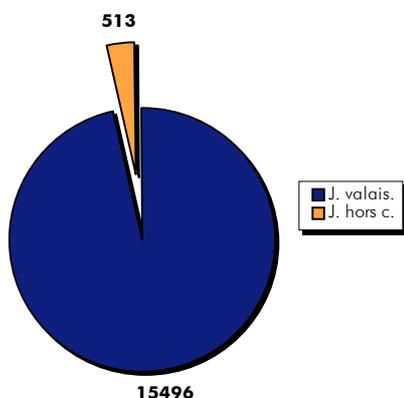
Ces deux facteurs ont une incidence certaine sur le prix de revient d'une journée et expliquent, pour une bonne part, la différence observée entre ces deux autres institutions et la nôtre.

Notre institution a été largement sollicitée durant cette année 2003. Le nombre de journées de présence continue sa progression. Nous nous réjouissons de pouvoir répondre aux demandes des Services placeurs en soutenant ainsi jeunes et familles dans un passage de vie difficile. Nous relevons par ailleurs l'excellente collaboration qui règne entre les différents partenaires lors d'un placement. La durée moyenne des placements est de 25.17 mois en 2003. Compte tenu du type de placement, cette moyenne est de 25.09 mois pour les placements dits de "droit public", de 30.72 mois concernant ceux de "droit civil" et de 13 mois concernant le "droit pénal". Neuf situations ont connu une durée de placement s'échelonnant entre 2 et 10 mois, alors qu'un placement civil s'est terminé après un séjour institutionnel de 115 mois (9 ans et 7 mois). Nous observons que les placements relevant du "droit civil" ont une durée moyenne de séjour supérieure à la moyenne annuelle, alors que la durée des placements de droits pénaux est toujours nettement inférieure à la moyenne.

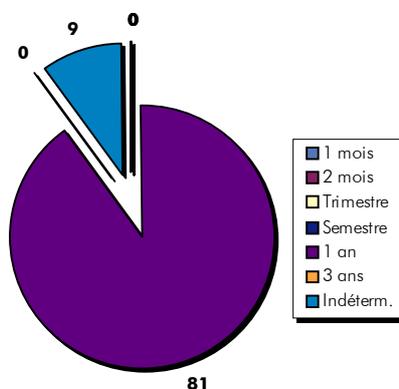
Nous pouvons constater que pour cette institution, le nombre de journées de séjour provenant de placements hors canton est peu important et représente 3% du nombre total de journées de séjour.

Il convient de rappeler ici qu'il s'agit pour le GRAPHIQUE 26 d'une statistique annuelle. Il se peut donc qu'un placement annuel dure effectivement plus long qu'indiqué ici. Il est intéressant cependant de constater qu'environ 10% sont de durée indéterminée.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS



CITE PRINTEMPS

Années considérées	2003	2002	2001	2000	1999
Nombre de places	54	59	59	59	59
Journées d'ouverture	365*	365*	365*	366	365
Journées d'exploitation	16650	18135	18135	21594	21535
Journées de séjour	16009	14464	13989	14323	14856
Capacité non utilisée	641	3671	4146	7271	6679
Taux d'occupation	96.15%	79.76%	77.14%	66.33%	68.99%

*(19x365) + (40x280)

L'institut CITE PRINTEMPS est la plus grande institution du canton du Valais. De manière générale, nous pouvons dire que l'institution est ouverte à l'année (veuillez voir à ce sujet sur le tableau et les pages précédentes pour le détail). Nous pouvons constater que le taux d'occupation est en constante augmentation depuis 3 ans.

TABLEAU 21 2003

CITE PRINTEMPS			
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS		TOTAL
	II	III	
00 - 06 ans	0	0	0
07 - 14 ans	42	2	44
15 - 17 ans	12	24	36
18 - 24 ans	0	8	8
25 ans et plus	0	0	0
TOTAL	54	34	88

TABLEAU 22 2003

CITE PRINTEMPS			
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS		TOTAL
	II	III	
Garçons	26	13	39
Filles	28	23	51
TOTAL	54	36	90

Le TABLEAU 21 nous informe que cette institution offre 2 types de places différents (veuillez également regarder les pages précédentes du présent rapport). La plus grande partie des résidents a entre 7 et 14 ans.

En ce qui concerne la classification par sexe, nous avons une majorité de pensionnaires féminins cette année.

TABLEAU 23 2003

CITE PRINTEMPS			
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS		TOTAL
	II	III	
Interne	51	36	87
Externe	5	0	5
PCE / ENB	3	4	7
TOTAL	59	40	99

TABLEAU 24 2003

CITE PRINTEMPS			
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS		TOTAL
	II	III	
Droit pénal	4	7	11
Droit civil	27	13	40
Droit public	23	16	39
TOTAL	54	33	87
Mesure AI	0	0	0

Les placements effectués dans cette institution sont pour la plupart de type interne avec cependant également quelques post-cures externes et d'externat.

En ce qui concerne la base légale du placement, la plupart sont de droit civil (45.97%), 44.82% de droit public et 9.21% de droit pénal.

STECKBRIEF DER INSTITUTION

Sozialpädagogische Jugendwohngruppe ANDERLEDY
Anderledystr. 22
3900 BRIG

Telefon : 027 / 923 60 50

BESCHRIEB

Träger: Stiftung Jugendwohngruppe Anderledy
Rechtsform: Öffentlich-rechtlich
Gründungsjahr: 1979
Offizielle Typenbezeichnung BFJ: Typus III

ALLGEMEINE ANGABEN

Empfangene Personen: Wohngruppe für Kinder und Jugendliche mit psycho-sozialen, zivilrechtlichen und strafrechtlichen Problemstellungen
Alter: 7 - 22 Jahre (Eintritt max. 18 Jahre)
Geschlecht: gemischt
Sprache: deutsch
Aufnahmekapazität: 10 Plätze / 2 Notfallplätze
Form der Betreuung: Sozialpädagogische Wohngruppe
Aufnahme: jederzeit, vorteilhaft im Sommer (Schulrhythmus) - Mindestdauer von einem Jahr gewünscht
Zielsetzungen: Erfolgversprechende Reintegration in den herkömmlichen Kontext oder Selbständigkeit

SOZIALPÄDAGOGISCHE
JUGENDWOHNGRUPPE
ANDERLEDY

SPEZIFISCHE ANGEBOTE

Erzieherische Programme:

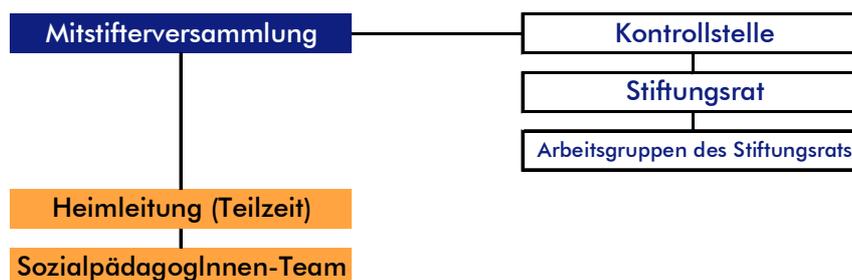
Aufenthaltsgestaltung nach Stufenmodell, interdisziplinäre Zusammenarbeit mit allen beteiligten Personen und Stellen, intensive Elternarbeit, Unterstützung in Schulfragen

Spezifische Angebote und Aktivitäten:

Gruppenlager in allen Jahreszeiten, Sport und Natur, eigene Ferienhütte

INTERNE ORGANISATION

Einfaches Organigramm:



Art der Spezialisierungen der Mitarbeiter:

Diplomierte SozialpädagogInnen oder solche in Ausbildung

Anz. beschäftigter Mitarbeiter:

Vollzeit: 1
Teilzeit: 8

Sozio-erzieherische Ausrichtung
Theoretische Referenzen:

Systemische Betrachtungsweise der individuellen Problemstellungen mit Orientierung am Normalisierungsprinzip (Bengt Nirje)

ART DER FINANZIERUNG

Finanzierung durch:

Kanton DEKS
Eidgenossenschaft BFJ
Pensionspreis (Walliser)

KOMMENTARE

(von der Direktion des Heimes)

Qualitative Auswertungen:

Die Sozialpädagogische Jugendwohngruppe Anderledy ist auch in diesem Jahr bestrebt, die Qualität der Dienstleistung zu steigern. Es werden Anstrengungen im Bereich der Mitarbeiterqualifikation (PAL, Coaching) sowie im Bereich der Rahmenbedingungen (Immobilie, Mobiliar, Geräte) unternommen. Im Jahr 2004 will man sich engagiert dem Thema Qualitätsmanagement stellen.

Im Betriebsjahr 2003 stellen wir fest, dass entgegen der Tendenz der letzten Jahre die Aufenthaltszeiten der Kinder und Jugendlichen wieder länger werden. Dies ergibt, gepaart mit einer hohen Belegungsquote, eine gute Auslastung der Wohngruppe.

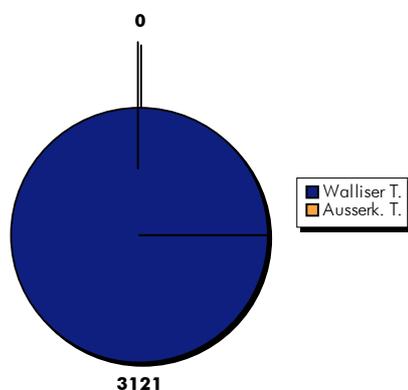


Wie wir von der GRAFIK 25 entnehmen können, ist das Verhältnis zwischen der Anzahl walliser- und ausserkantonaler Tage bedingt durch die institutionelle Lage (nur ein Heim im Oberwallis) klar: alle Tage sind Platzierungen von einheimischen Jugendlichen.

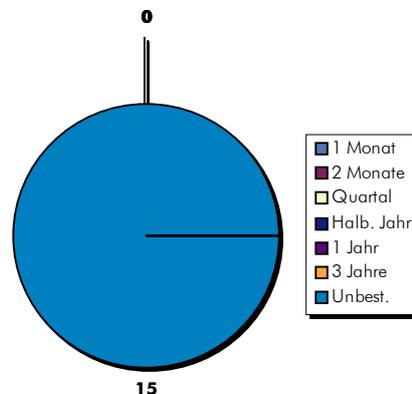


Die Analyse der GRAFIK 26 über die geschätzte Dauer der Platzierung durch die einweisende Instanz, ermöglicht uns festzustellen, daß alle Platzierungen mit unbestimmter Dauer angegeben worden sind.

Gr. 25 Verhältnis Ausserk./Walliser Tage VS



Gr. 26 Gesch. Dauer der Platz durch die einw. Instanz VS



Jugendwohngruppe ANDERLEDY

Jahr	2003	2002	2001	2000	1999
Verfügbare Plätze	10	10	10	10	10
Anz. der geöffnet. Tage	365	365	365	366	365
Anz. der Betriebstage	3650	3650	3650	3660	3650
Anz. der Aufenthaltstage	3121	2706	2445	2901	2653
Freie Kapazitäten	529	944	1205	759	997
Belegung in Prozenten	85.51%	74.14%	66.99%	79.26%	72.68%

Die JUGENDWOHN-GRUPPE ANDERLEDY ist das einzige Oberwalliser Heim, das Jugendliche mit Schwierigkeiten aufnehmen kann. Es ist das einzige deutschsprachige Heim in diesem Planungsbericht. Das Heim verfügt über 10 Plätze und ist das ganze Jahr offen. Wir können feststellen, daß im Jahr 2003 der Belegungssatz gegenüber 2002 gestiegen ist um genau 11,37 Punkte.

TABLEAU 21 2003

ANDERLEDY

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	III	
00 - 06 Jahre	0	0
07 - 14 Jahre	5	5
15 - 17 Jahre	9	9
18 - 24 Jahre	0	0
25 J. und mehr	0	0
TOTAL	14	14

TABLEAU 22 2003

ANDERLEDY

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	III	
Knaben	10	10
Mädchen	5	5
TOTAL	15	15

Aus der TABELLE 21 läßt sich entnehmen, daß zwei Altersgruppen im Heim anzutreffen sind nämlich diejenigen der 7 bis 14 Jahre und der 15 bis 17 Jahre (64,28%). Wir stellen fest, daß kein Minderjähriger der älter als 17 Jahre ist platziert wurde.

TABLEAU 23 2003

ANDERLEDY

AUFENTHALTS-TAGE	TYPE / TYPUS	TOTAL
	III	
Intern	15	15
Extern	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	15	15

TABLEAU 24 2003

ANDERLEDY

RECHTLICHE BEGRÜNDUNG DER PLATZIERUNG	TYPE / TYPUS	TOTAL
	III	
Strafrecht	1	1
Zivilrecht	14	14
Psy.-soz. Ind.	0	0
TOTAL	15	15
IV Maßnahme	0	0

Wie wir sehen können, sind die Heimpopulation in der JUGENDWOHN-GRUPPE ANDERLEDY gemischt.

Es wird ersichtlich, daß das Heim nur interne Aufenthaltstage anbietet.

Was die rechtliche Begründung der Platzierung betrifft, so können wir der TABELLE 24 entnehmen, daß die größte Anzahl Platzierungen 2003 auf zivilrechtlicher Basis getätigt wurden. Es gibt außerdem auch noch eine Platzierung auf strafrechtlicher Basis.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL
Centre pédagogique et scolaire, Champlan (CPS)
1971 CHAMPLAN

Téléphone : 027 / 398 24 41

PRÉSENTATION

Support juridique: Association
Statut juridique: Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation: 1946
Typologie officielle OFJP: Type II

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: Jeunes garçons et filles en âge de scolarité qui se trouvent momentanément en rupture scolaire, familiale. Cas sociaux, mineurs en difficultés ou menacés au sens des directives de l'OFJ et des dispositions cantonales en la matière, enfants et adolescents présentant des troubles du comportement importants et s'inscrivant manifestement dans une perturbation sérieuse de contrôle sur leurs émotions, difficultés relationnelles importantes, violence verbale et même physique, passages à l'acte fréquents, ne pouvant momentanément être intégrés dans les écoles publiques.

Âge: Toute la scolarité obligatoire (6 - 15 ans) également en 10^{ème} année scolaire.

Sexe: mixte

Langue: française

Capacité d'accueil: 27 jeunes en internat

Forme d'accueil: Internat ou externat, prise en charge extérieure (PCE)

Admission: A la rentrée scolaire d'août ou durant l'année si une place est disponible

Objectifs poursuivis: Répartis en petites unités à caractère familial, les jeunes bénéficient d'un encadrement éducatif basé sur un projet pédagogique personnalisé ainsi que sur un enseignement individualisé, renforcé par un appui spécifique, favorisant le développement des connaissances scolaires.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

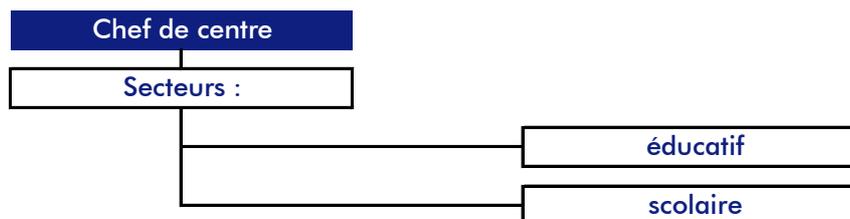
Pédagogie par objectifs avec un système de phase évolutive. Programme scolaire individualisé. Orientation professionnelle avec stage en entreprise.

Prestations et activités spécifiques:

Objectifs fixés avec chaque jeune avec contrat pédagogique. Bilans fréquents et réguliers. Orientation professionnelle. Soutien extérieur si nécessaire. Prise en charge éducative extérieure.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs/trices spécialisé/es (praticiens-formateurs), enseignants spécialisés, intervenants extérieurs (psychologue, psychiatre)

Nbre de collaborateurs engagés (y compris part direction, administration, intendance):

Plein temps: 5
Temps partiel: 15

Options socio-éducatives
Références théoriques:

Une approche de la théorie systémique et au concept cognitivo-comportementaliste avec des phases évolutives. Une pédagogie par objectifs adaptée.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Confédération OFAS
Subsides scolaires
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre: prestations AI

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

Le Centre pédagogique et Scolaire poursuit l'objectif, avec l'aide des différents professionnels, de la construction d'un projet socio-éducatif, personnalisé pour chaque jeune que nous accueillons. Pour mener à bien ce projet nous passons par diverses étapes de construction avec le jeune:

- temps d'observation
- bilan initial
- rencontres périodiques avec les parents
- bilan de préavis

Ce cheminement permet à nos jeunes, qui se trouvent momentanément sans buts, de trouver des repères dans leur vie quotidienne. Ce suivi passe par un encadrement éducatif fort ainsi qu'une collaboration étroite avec le milieu familial.

Commentaires
quantitatifs:

En 2003 le CPS a comptabilisé plus de 7000 journées jeunes. Cela représente le 35% des placements de l'institut Saint-Raphaël.

A la fin juin 2003, 10 jeunes sont rentrés à la maison avec un projet scolaire ou professionnel. 14 jeunes ont été réinscrits pour une année supplémentaire au CPS. Pour les 3 autres jeunes, un suivi socio-professionnel, dans une autre structure de Saint-Raphaël a été établi.

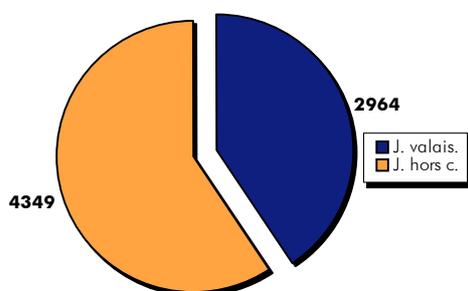


La ventilation des chiffres du GRAPHIQUE 25 nous permet de constater qu'une minorité des journées de séjour pour cette institution sont valaisannes. Il s'agit d'exactement 41% de journées de séjour.

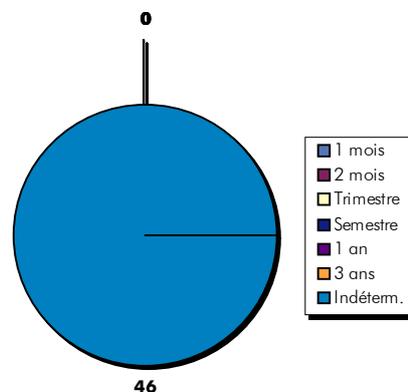


En ce qui concerne la durée de placement proposée par l'organisme placeur, nous pouvons constater que la totalité des placements sont de durée indéterminée.

Gr. 25 Rapport Journ. VS Valais./Hors canton



Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur



ST-RAPHAEL, (CHAMPLAN) CPS

Années considérées	2003	2002	2001	2000	1999
Nombre de places	27	27	27	27	27
Journées d'ouverture	265	267	278	276	270
Journées d'exploitation	7155	7209	7506	7452	7290
Journées de séjour	7313	6929	7733	6811	6016
Capacité non utilisée	-158	280	-227	641	1274
Taux d'occupation	102.21%	96.12%	103.02%	91.40%	82.52%

Nous pouvons constater que le nombre de places offertes par l'institut ST-RAPHAËL (CPS) est resté identique à rapport à l'année précédente. En 2003, nous assistons à une augmentation (de 6,09 points) du taux d'occupation à 102,21%.

TABLEAU 21 2003

CPS

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	II	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	24	24
15 - 17 ans	22	22
18 - 24 ans	0	0
25 ans et plus	0	0
TOTAL	46	46

TABLEAU 22 2003

CPS

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	II	
Garçons	40	40
Filles	6	6
TOTAL	46	46

En analysant le graphique suivant, l'institution accueille des enfants et des jeunes. La plus grande population se situe entre 7 et 14 ans (52,17%). Avec cependant également une grande population de jeunes ayant entre 15 et 17 ans.

TABLEAU 23 2003

CPS

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	II	
Interne	46	46
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	46	46

TABLEAU 24 2003

CPS

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	II	
Droit pénal	9	9
Droit civil	1	1
Droit public	36	36
TOTAL	46	46
Mesure AI	5	5

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une large dominance de la population masculine.

La totalité des placements effectués en 2003 sont des journées de séjour en interne.

La base légale la plus souvent appliquée dans les placements dans cette institution est de droit public (78,26%) mais également des cas de droit pénal (19,56%).

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL
Centre de préapprentissage (CPA)
Av. Grand-Champsec 22
1950 SION

Téléphone : 027 / 203 35 50

PRÉSENTATION

Support juridique: Association
Statut juridique: Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation: 1946
Typologie officielle OFJP: Type III

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: Cas sociaux, mineurs en difficulté ou menacés au sens des directives de l'OFJ et des dispositions cantonales en la matière, adolescents présentant des troubles du comportement importants et s'inscrivant manifestement dans une perturbation sérieuse de contrôle sur leurs émotions, difficultés relationnelles importantes, violence verbale et même physique, passages à l'acte fréquents, ne pouvant momentanément être intégrés dans les écoles publiques, dans un processus d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire

Âge: 15 à 18 ans

Sexe: masculin

Langue: française

Capacité d'accueil: 18 internes et 3 à 5 externes

Forme d'accueil: Internat et externat

Admission: Début août et en permanence après l'évaluation d'un stage

Objectifs poursuivis: Intégration/adaptation sociale, scolaire et professionnelle - orientation professionnelle si possible débouchant sur une place d'apprentissage

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

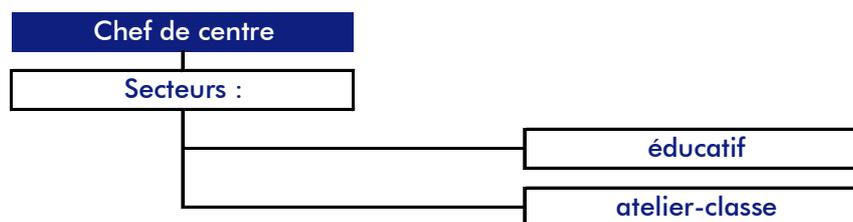
Stages, orientation professionnelle, recherche d'apprentissage, mise à niveau scolaire, travail en atelier, activités sportives et culturelles, compétences sociales développées en internat, etc.

Prestations et activités spécifiques:

Divers ateliers avec développement de notions de productivité, créativité et entretien ainsi que des stages et visites en entreprise à des fins d'information et d'orientation professionnelle, classe avec activités scolaires adaptées à chaque jeune et en fonction du choix professionnel, internat-externat avec activités communautaires (tâches quotidiennes) et loisirs.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs/trices spécialisés, maîtres socio-professionnels, enseignant spécialisé

Nbre de collaborateurs engagés y compris part direction, administration, intendance):

Plein temps: 8
Temps partiel: 10

Options socio-éducatives
Références théoriques:

Une approche de la théorie systémique et au concept cognitivo-comportementaliste avec des phases évolutives. Une pédagogie par objectifs adaptés.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Confédération OFAS
Subsides scolaires
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre, précisez : prestations AI

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

Travailler avec l'adolescence amène son lot d'incertitude, de patience, d'adaptabilité mais aussi de richesse d'énergie et d'espoir. Prévoir ce que sera une personne adolescente à l'âge adulte permettrait de trouver la réponse idéale à la personne en manque de structure cependant cela ôterait certainement l'aspect humain à l'action sociale. Les jeunes qui vivent au Centre de préapprentissage attendent des professionnels rencontrés sur place cet aspect humain dans la relation. Cela pourra se colorer au travers d'un arc-en-ciel dont les tons se déclineront en terme d'exigences, d'empathie, d'impatience, de langages, d'écoute, de disponibilité, de conflit. Dans cette palette, la difficulté réside est de trouver le ton qui permettra, à une personne en refus de tout système adulte contraignant, le cheminement, l'acceptation puis l'intégration vers le monde socioprofessionnel. Durant cette année 2003, l'équipe s'est attelée à redéfinir sa motivation, sa cohésion, son système de valeurs communes et chacun sait que ce genre de remise en

Commentaires
quantitatifs:

question se passe dans la douleur lorsque le travail est réalisé correctement. Le but principal de ce mouvement est le degré optimum de professionnalisme dans les objectifs du Centre soit le rééquilibrage des comportements sociaux ainsi que l'orientation professionnelle des résidents. Ce passage est réalisé de manière convaincante si on le mesure à l'aune des jeunes qui sont restés pour le programme annuel dans son entier. Le prochain objectif est de toute évidence une annualisation de la structure. Cette ouverture doit répondre aux besoins des jeunes mais est également un outil pédagogique important pour le professionnel qui doit répondre de la cohérence d'un programme. Annualisation est synonyme d'intégration de nouvelles personnes, de la re-fonte du programme horaire, de revisiter les prestations offertes tant à l'internat qu'aux ateliers et au secteur classe. Les réponses à cette perspectives devraient voir le jour en 2004 pour une annualisation effective en 2005.

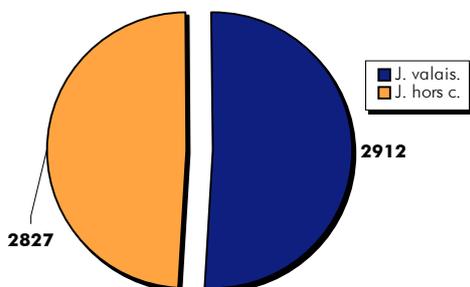
Le budget de fonctionnement du Centre de préapprentissage est basé sur un nombre annuel de 5000 nuitées, à savoir 4600 internes et 400 externes. L'exercice 2003 se solde par un nombre supérieur de 324 aux prévisions. Cela s'explique par les stages préalables que font les jeunes au printemps en vue de leur intégration en août. 76 stages d'orientation ont été organisés pour les jeunes dans les entreprises de la région de Sion principalement et même si cela ne fait pas partie de la mission réelle du Centre, l'équipe tient à mesurer quels sont les débouchés en terme de place d'apprentissage ainsi 11 jeunes sur 21 ont pu trouver une solution à leurs investigations.

Sur les 21 jeunes qui ont suivi le programme CPA, 1 a du être renvoyé pour cause de comportements violents, 2 ont quitté le centre en cours d'année afin de poursuivre leur évolution dans des structures plus adaptées, 1 est parti car les objectifs posés avec lui ont été atteints, 3 sont réinscrits au CPA comme internes et 1 comme externe. 5 jeunes ont continué leur cursus au Foyer des jeunes travailleurs de Sion et le solde des jeunes est retourné en famille.

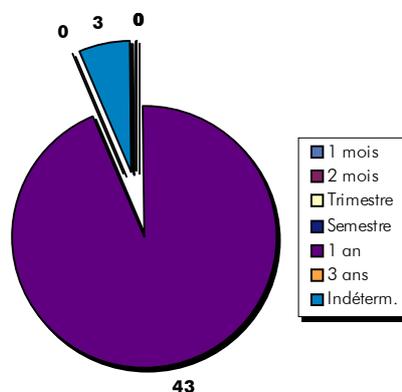
► Nous pouvons constater en analysant le GRAPHIQUE 25 que le rapport entre le nombre de journées de séjour valaisannes et les journées hors canton est de 51% de journées valaisannes sur la totalité. Il y a donc quasiment un même nombre de journées hors canton (49%).

►► La ventilation des chiffres du GRAPHIQUE 26 nous permet de voir que 7% des placements sont de durée indéterminée. La plus grande partie (93%) sont des placements d'une année.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur



ST-RAPHAEL, (CHAMPSEC) CPA

Années considérées	2003	2002	2001	2000	1999
Nombre de places	21	21	21	25	25
Journées d'ouverture	291	279	290	289	286
Journées d'exploitation	6111	5859	6090	7225	7150
Journées de séjour	5739	5067	5877	4934	4917
Capacité non utilisée	372	792	213	2291	2233
Taux d'occupation	93.91%	86.48%	96.50%	68.29%	68.77%

On constate que le nombre de places disponibles est resté inchangé par rapport à 2002. Il est à remarquer que le nombre de journées d'ouverture a augmenté en 2003 (+12 jours). Pour ces trois dernières années le taux d'occupation était toujours au-delà 85 % (augmentation par rapport à 2002 de 7,43 points).

TABLEAU 21 2003

CPA		TOTAL
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	
	III	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	1	1
15 - 17 ans	36	36
18 - 24 ans	9	9
25 ans et plus	0	0
TOTAL	46	46

TABLEAU 22 2003

CPA		TOTAL
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	
	III	
Garçons	46	46
Filles	0	0
TOTAL	46	46

Comme le définit la typologie, l'institution ST-RAPHAËL (CPA) n'accueille uniquement des garçons en préapprentissage. La plus grande population (78%) se situe entre 15 et 17 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est uniquement masculine.

TABLEAU 23 2003

CPA		TOTAL
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	
	III	
Interne	41	41
Externe	5	5
PCE / ENB	0	0
TOTAL	46	46

TABLEAU 24 2003

CPA		TOTAL
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	
	III	
Droit pénal	26	26
Droit civil	4	4
Droit public	16	16
TOTAL	46	46
Mesure AI	3	3

Comme indiqué dans la fiche signalétique, l'institution offre des journées de séjour en tant qu'interne mais également en tant qu'externe. Il faut cependant dire que la plupart des journées de séjour sont de type interne.

La plus grande part des placements sont des placements de droit pénal avec également un grand nombre de placements de droit public.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL
Centre de préapprentissage mixte, Champlan (CPAM)
1971 CHAMPLAN

Téléphone : 027 / 398 24 41

PRÉSENTATION

Support juridique: Association
Statut juridique: Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation: 1946
Typologie officielle OFJP: Type III

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: Jeunes filles et garçons, valaisans ou confédérés, présentant des difficultés sociales importantes, voir des troubles de la personnalité. Ces jeunes sont en situation d'échec scolaire, sans projet professionnel, immatures et ont de graves problèmes personnels et familiaux. Certains sont placés pénalement.

Âge: 15 - 18 ans

Sexe: mixte

Langue: française

Capacité d'accueil: 9

Forme d'accueil: Internat - externat

Admission: début août et en permanence selon disponibilités

Objectifs poursuivis: L'accompagnement au Centre de préformation mixte poursuit 3 axes principaux : l'intégration sociale, le développement personnel et l'intégration professionnelle. L'expérimentation de nouvelles valeurs, un encadrement structurant et chaleureux, un projet pédagogique personnalisé, un soutien préprofessionnel (orientation professionnelle, stages en entreprises), un appui scolaire spécifique, sont autant de moyens au service de l'objectif final du Centre, à savoir la réinsertion sociale et professionnelle du jeune.



PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

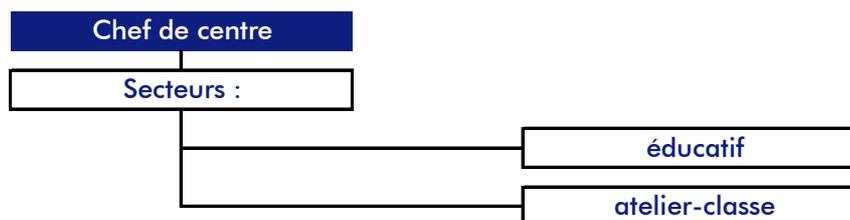
pédagogie par objectifs en 4 modules de durée variable en fonction de l'évolution du jeune. Projet pédagogique individualisé.

Prestations et activités spécifiques:

Objectifs fixés avec chaque jeune avec contrat pédagogique. Bilans fréquents et réguliers. Orientation professionnelle. Soutien psycho-social extérieur si nécessaire. Prise en charge éducative extérieure..

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs/trices spécialisé/es (praticiens-formateurs), maîtres socio-professionnels, enseignant spécialisé, conseiller en orientation professionnelle.

Nbre de collaborateurs engagés (y compris part direction, administration, intendance) :

Plein temps: 1
Temps partiel: 7

Options socio-éducatives
Références théoriques:

Références à l'approche systémique et au concept cognitivo-comportementaliste. Pédagogie par le quotidien. Projet pédagogique individualisé.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Confédération OFAS
Subsides scolaires
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre, précisez : prestations AI

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

En 2003, la prise en charge au CPM s'est déroulée selon le concept de préformation modulable mis en application dès août 2002. Pour rappel, il est composé de 4 modules de durée et de contenu variable (intégration, orientation professionnelle, confirmation du choix professionnel, préparation à la sortie) centrés sur la satisfaction des besoins des jeunes et tenant compte de leur évolution personnelle.

Les jeunes accueillis présentent des problématiques sociales importantes, une résistance très faible à la frustration et une " toute puissance" qui se sont exprimées au quotidien par un nombre élevé de fugues et de passage à l'acte. L'équipe éducative en place a dû faire preuve de créativité et d'engagement pour répondre aux besoins de jeunes déstructurés et immatures, notamment en renforçant la prise en charge lors des week-ends. Cela ne s'est pas fait sans difficultés vu la dotation actuelle en personnel qui se situe pour le CPM bien en dessous des normes OFJ.

Commentaires
quantitatifs:

Pour soutenir notre action éducative auprès des jeunes, nous avons pu compter sur la précieuse collaboration des différents Tribunaux des mineurs, des services placeurs cantonaux, de la police et des parents, que nous remercions ici sincèrement.

Vingt-deux jeunes ont été accueillis au CPM en 2003 contre seize en 2002. Les journées facturées se montent à 2366 en 2003 contre 2118 en 2002.

A fin juin 2003, la situation était la suivante pour les neuf jeunes du CPM: deux jeunes filles ont repris leurs études, une a débuté un apprentissage de vendeuse, une autre a été engagée comme assistante en soins dans un home pour personnes âgées; quant aux garçons, deux ont été admis dans les centres de formation spécialisée, deux ont poursuivi leur placement au CPM pour une deuxième année et un a commencé un apprentissage de serveur.

Sur l'ensemble de l'année, cinq jeunes (deux filles et trois garçons) ont quitté l'institution avant la fin du module 1 (réorientation du placement).

Sur 2366 journées facturées en 2003, 1256 (53.15%) proviennent du Valais, 852 (35.95%) de Vaud et 258 (10.9%) de Genève.

Nous tenons à préciser ici que nous ne pouvons facturer le prix de pension lorsqu'un jeune séjourne dans une autre institution pour des arrêts disciplinaires ou une observation prolongée, même si nous maintenons sa place dans notre structure.

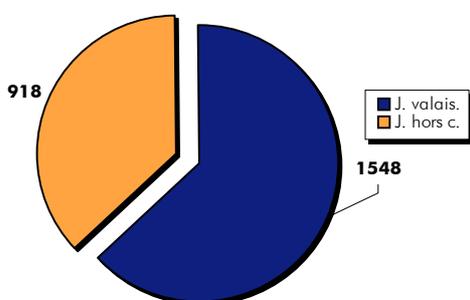


Les chiffres du GRAPHIQUE 25 nous permettent de constater que le nombre de journées de séjour de valaisans est de 63% contre 37% de journées hors canton.

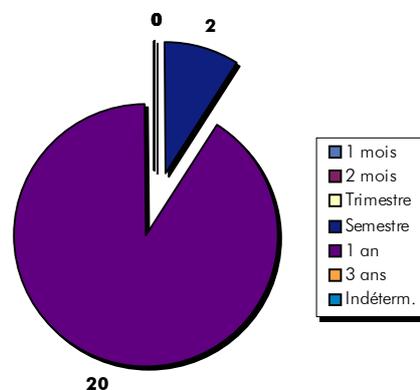


Nous voyons sur le GRAPHIQUE 26 que la quasi-totalité des placements sont d'une année. Ils représentent exactement 91 %. Le reste sont des placements d'un semestre (9 %).

Gr. 25 Rapport Journ. VS
Valais./Hors canton



Gr. 26 Durée de placem. proposée VS
par l'organisme placeur



Années considérées	2003	2002	2001	2000	1999
Nombre de places	9	9	9	10	10
Journées d'ouverture	289	285	290	292	283
Journées d'exploitation	2601	2565	2610	2920	2830
Journées de séjour	2466	2190	1864	1545	1886
Capacité non utilisée	135	375	746	1375	944
Taux d'occupation	94.81%	85.38%	71.42%	52.91%	66.64%

L'institut ST-RAPHAËL (CPAM) voit une relativement grande augmentation de 9,48 points du taux d'occupation par rapport au chiffre de l'année précédente. Nous constatons que le taux est en constante augmentation depuis 2000.

TABLEAU 21 2003

CPA MIXTE

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	III	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	0	0
15 - 17 ans	19	19
18 - 24 ans	3	3
25 ans et plus	0	0
TOTAL	22	22

TABLEAU 22 2003

CPA MIXTE

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	III	
Garçons	11	11
Filles	11	11
TOTAL	22	22

Le TABLEAU 21 nous permet de voir que la population de cette institution a généralement entre 15 et 17 ans.

La répartition du nombre de pensionnaires par sexe nous permet de constater une population est exactement équilibrée.

TABLEAU 23 2003

CPA MIXTE

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	III	
Interne	22	22
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	22	22

TABLEAU 24 2003

CPA MIXTE

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	III	
Droit pénal	8	8
Droit civil	1	1
Droit public	13	13
TOTAL	22	22
Mesure AI	5	5

Les principales raisons de placement dans cette institution sont justifiées par le droit public ainsi qu'une partie assez importante de droit pénal.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Foyer d'accueil LA FONTANELLE
1891 MEX

Téléphone : 027 / 767 11 22

PRÉSENTATION

Support juridique:
Statut juridique:
Année de fondation:
Typologie officielle OFJP:

Association La Fontanelle
Privée et reconnue d'utilité publique
1987
type III



INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:

Jeunes en difficulté de la Suisse romande présentant des troubles de la personnalité, en situation d'échec scolaire, des ruptures institutionnelles fréquentes et dont les problèmes personnels ou familiaux ont dégénéré en actes délictueux (fugues, violence, refus de l'autorité, vols, etc.) ou en toxicomanie. Ils sont pour la plupart sous mandats pénaux.

Âge:

dès 15 ans, jusqu'à 20 ans (pas d'admission après 18 ans)

Sexe:

filles et garçons en deux foyers (pas de mixité)

Langue:

français

Capacité d'accueil:

17

Forme d'accueil:

24h sur 24, 365 jours par année

Admission:

en permanence

Objectifs poursuivis:

La FONTANELLE propose une parenthèse active, favorisant la réflexion, le développement personnel, l'oxygénation du corps et de l'esprit ainsi que la patiente restauration des relations de l'individu avec l'autre, son environnement et son histoire. L'objectif final de cette étape reste la réinsertion sociale et professionnelle du jeune, à partir de La FONTANELLE ou en collaboration avec une autre institution ou service à même d'assurer le relais.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

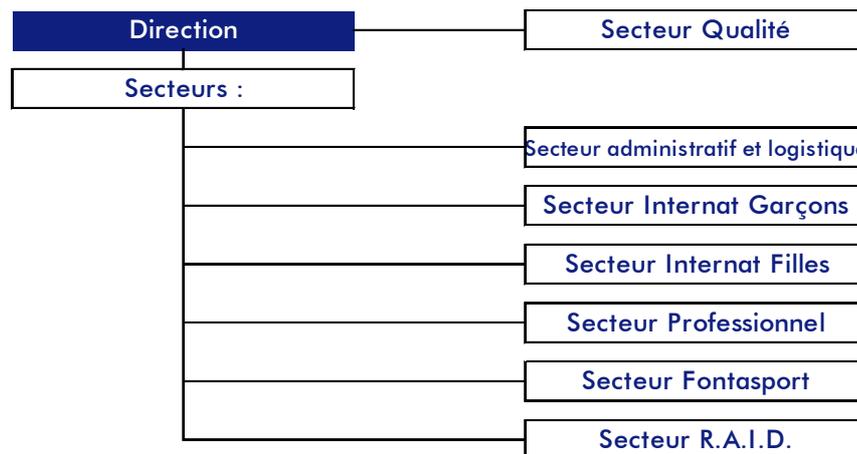
Pédagogie par objectifs progressifs en 4 phases (Intégration, Exploration, Vérification, Réalisation), adaptées au rythme d'évolution du jeune. Possibilité de revenir en phase inférieure pour travailler les points fragiles.

Prestations et activités spécifiques:

Activités psycho-éducatives, travail avec les familles, accompagnement éducatif individualisé (secteur Internat), prise en charge sportive et aventureuse par des camps itinérants à l'étranger de 2 mois (secteur Fontasport), appui scolaire et formation professionnelle en interne pour préparer le projet professionnel par des stages extérieurs (secteur Professionnel), suivi personnalisé pour la réinsertion dans le canton de domicile (secteur RAID). Séparation du lieu de vie, pour les garçons au foyer à Mex et pour les filles au foyer à Vérossaz.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

éducateur spécialisé, praticien-formateur, maître d'éducation physique, maître socio-professionnel, enseignant, économiste, systémique, PNL, arthérapie, drainage lymphatique.

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 8
Temps partiel: 14

Options socio-éducatives
Références théoriques:

Travail de référence éducative individualisé. Pédagogie par objectifs progressifs, par le quotidien (comportementalisme), par l'expérience, par le sport, par le travail. Référence à l'approche systémique et au concept de l'attachement-séparation (Bowlby).

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre, précisez : Participation de l'Association La Fontanelle

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

- Personnel éducatif : stabilisation de l'ancienneté même si l'institution doit encore gérer passablement de changement suite à l'agrandissement de la structure en 2001 par la création du foyer filles. Un effort important est consacré à la formation continue.
- concept éducatif : la gestion des interactions entre les filles et les garçons, ainsi qu'entre les deux foyers séparés, a été revue, ce qui a engendré des modifications du règlement. L'adaptation du programme éducatif pour l'accompagnement des filles se poursuit également. Leurs problématiques profondes nécessitent en effet des interventions au style et à la manière relativement différentes qu'avec les garçons.
- après 3 ans de certification aux normes iso 9001, un audit a confirmé le renouvellement de la certification
- les contacts avec l'extérieur se maintiennent, notamment par notre journal bi-annuel "Fonta-nouvelles".

- autant pour les filles que pour les garçons, les demandes d'admission sont très élevées et ne peuvent pas être satisfaites faute de places.
- les taux d'occupation dans les deux foyers sont élevés, comparativement aux autres années et compte tenu des graves problématiques des jeunes que nous accueillons. Ces problématiques nous obligent en effet à être très attentifs à la constitution des groupes, à leur grandeur mais également au mélange des genres, ceci pour éviter des dérapages incontrôlables et des explosions de violences.

Pour plus d'informations, le rapport annuel 2003 et le "Fonta-nouvelles" sont disponibles au 027/767.11.22 ou sur le courriel mex@lafontanelle.ch

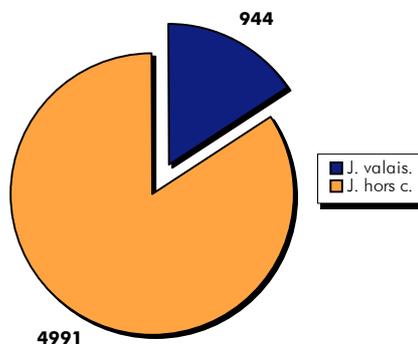


L'analyse des données du GRAPHIQUE 25 nous permet de constater que le rapport entre le nombre de journées valaisannes et le nombre de journées hors canton est de 16% de journées valaisannes.

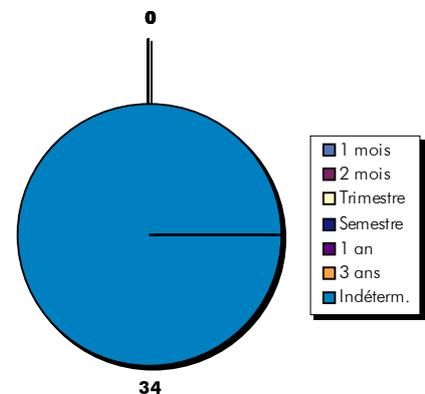


Nous pouvons voir sur le GRAPHIQUE 26 concernant la durée de placement proposée par l'organisme placeur que la durée pour cette institution est d'une durée indéterminée pour tous les placements effectués.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS



LA FONTANELLE

Années considérées	2003	2002	2001	2000	1999
Nombre de places	17	17	17*	13	13
Journées d'ouverture	365	365	365	366	365
Journées d'exploitation	6205	6205	5481	4758	4745
Journées de séjour	5935	5331	5082	3883	3673
Capacité non utilisée	270	874	399	875	1072
Taux d'occupation	95.65%	85.91%	92.72%	81.61%	77.41%

*(13x365)+(4x184)

TABLEAU 21 2003

LA FONTANELLE

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	III	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	0	0
15 - 17 ans	28	28
18 - 24 ans	6	6
25 ans et plus	0	0
TOTAL	34	34

TABLEAU 22 2003

LA FONTANELLE

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	III	
Garçons	19	19
Filles	15	15
TOTAL	34	34

TABLEAU 23 2003

LA FONTANELLE

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	III	
Interne	33	33
Externe	2	2
PCE / ENB	4	4
TOTAL	39	39

TABLEAU 24 2003

LA FONTANELLE

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	III	
Droit pénal	17	17
Droit civil	17	17
Droit public	0	0
TOTAL	34	34
Mesure AI	0	0

L'institut LA FONTANELLE a le même nombre de places qu'en 2002. Si nous comparons le taux d'occupation entre 2003 et 2002, il a augmenté de 9,74 points. Durant ces dernières 5 années, nous pouvons constater que la moyenne se situe aux environs de 80% même avec 2 places en plus depuis 2001. Comme vous pouvez le constater, l'institution est ouverte à l'année.

Comme le définit la typologie, les pensionnaires de cette institution ont entre 15 et 24 ans avec une dominance de la tranche d'âge des 15 à 17 ans.

L'institut accueille à la fois des garçons (55%) et des filles.

Nous constatons que les placements effectués en 2003 sont pour la plus grande majorité des séjours en interne (84 %) avec également quelques PCE (10%).

En ce qui concerne la base légale de placement dans cette institution, nous assistons à une égalité du nombre de placements de droit pénal ou bien de droit civil.

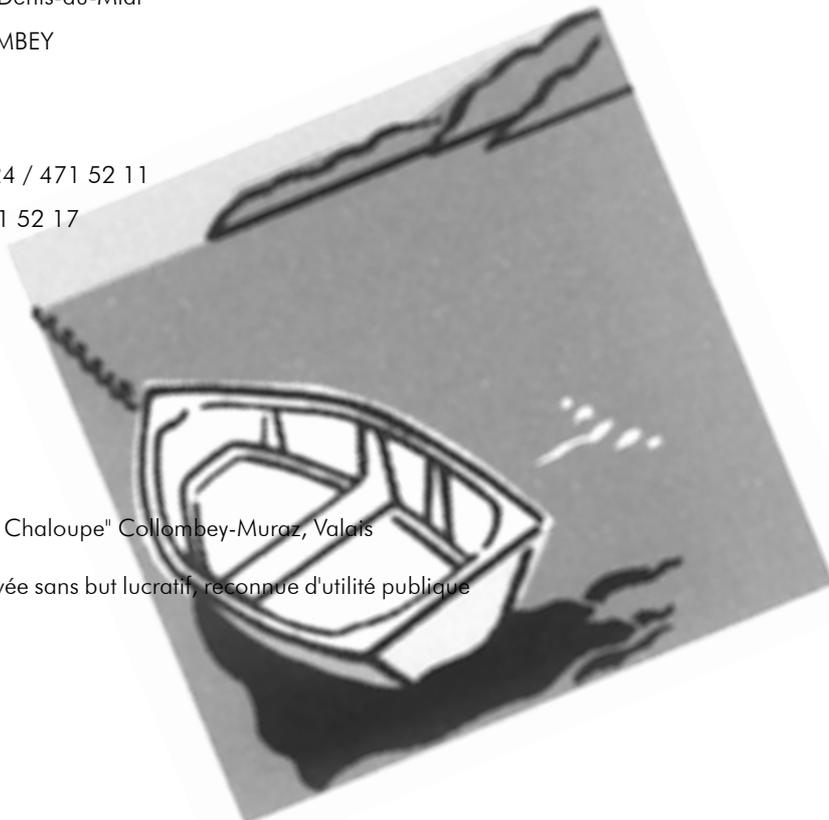
FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Foyer LA CHALOUBE
19/28 rue des Dents-du-Midi
1868 COLLOMBEY

Téléphone : 024 / 471 52 11
Fax : 024 / 471 52 17

PRÉSENTATION

Support juridique: Association "La Chaloupe" Collombey-Muraz, Valais
Statut juridique: Association privée sans but lucratif, reconnue d'utilité publique
Année de fondation: 2002
Typologie officielle OFJP: Type III



INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: Enfants et adolescents en âge de scolarité et en difficulté sociale
Âge: 7 - 16 ans
Sexe: Mixte
Langue: Française
Capacité d'accueil: 10+2
Forme d'accueil: Internat permanent (10 internes 2 places d'accueil d'urgence)
Admission: L'admission est possible en permanence (démarches 14 j. max.) Dans les cas d'accueil en urgence pour du court terme (de quelques jours à un mois max.) dans la journée.
Objectifs poursuivis: Bien-être de l'enfant - relation avec sa famille - développement personnel et intellectuel du jeune - scolarité - autonomie - apprentissage du respect de l'autre.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

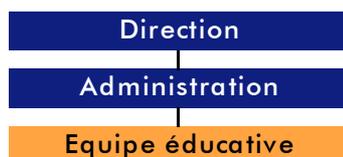
Support scolaire

Prestations et activités spécifiques:

Recherche de stages professionnels, accompagnement des jeunes au Semestre de motivation

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

3 éduc. spécialisés, 1 assistant social, 1 éducateur en formation

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 4

Temps partiel: 3

Options socio-éducatives
Références théoriques:

Soucis d'une action socio-éducative amenant l'enfant ou l'adolescent à être l'acteur de sa vie.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

Institution créée le 1.7.2002 dans le but de donner une réponse adaptée à des besoins insuffisamment couverts dans le Chablais tant Valaisant que Vaudois.

Commentaires quantitatifs:

En 2003, le taux d'occupation du foyer a frisé son maximum

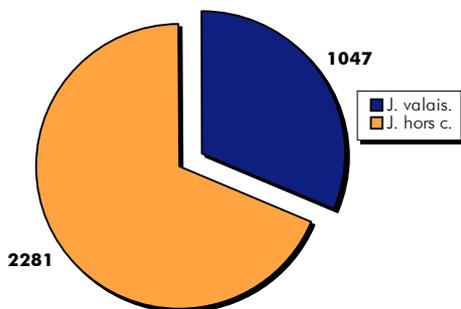


En ce qui concerne le rapport du nombre de journées valaisannes par rapport au nombre de journées hors canton, nous pouvons constater pour cette institution un taux de 31% de journées valaisannes.

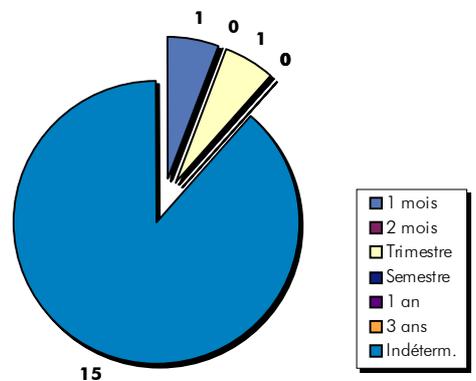


La répartition de la durée des placements pour cette institution est la suivante: 6% des placements durent un mois, 6% un trimestre et le reste sont des placements à durée indéterminée.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS



LA CHALOUPPE

Années considérées	2003	2002	2001	2000	1999
Nombre de places	10	10	-	-	-
Journées d'ouverture	365	365*	-	-	-
Journées d'exploitation	3650	1850	-	-	-
Journées de séjour	3328	1846	-	-	-
Capacité non utilisée	322	4	-	-	-
Taux d'occupation	91.18%	99.78%	-	-	-

*(ouverture le 1.7.02)

Le tableau de l'institution LA CHALOUPPE, nouvellement recensée dans la planification 2002. Il ne nous est donc uniquement possible de comparer avec l'année précédente. Nous pouvons cependant également constater cette année un très haut taux d'occupation pour cette institution qui se situe au-delà des 90 %. Il est également à souligner que cette institution offre, comme la plupart des autres établissements, une ouverture à l'année..

TABLEAU 21 2003

LA CHALOUPPE		
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	III	
00 - 06 ans	1	1
07 - 14 ans	7	7
15 - 17 ans	9	9
18 - 24 ans	0	0
25 ans et plus	0	0
TOTAL	17	17

TABLEAU 22 2003

LA CHALOUPPE		
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	III	
Garçons	14	14
Filles	3	3
TOTAL	17	17

Comme le définit la typologie, l'institution accueille des adolescents et des jeunes. La plus grande population se situe entre 15 et 17 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une dominance de la population masculine.

TABLEAU 23 2003

LA CHALOUPPE		
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	III	
Interne	17	17
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	17	17

TABLEAU 24 2003

LA CHALOUPPE		
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	III	
Droit pénal	3	3
Droit civil	14	14
Droit public	0	0
TOTAL	17	17
Mesure AI	0	0

Toutes les journées de séjour sont internes. Il n'existe ni des journées en prise en charge extérieure, ni des journées d'externat.

Une majorité des placements sont justifiés par le droit civil et peu de droit pénal.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL
Foyer pour jeunes travailleurs (FJT)
R. Hermann Geiger 6
1950 SION

Téléphone : 027 / 322 92 68

PRÉSENTATION

Support juridique: Association
Statut juridique: Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation: 1946
Typologie officielle OFJP: Type III
Type IV, V, VI

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: Adolescents (es), jeunes adultes, cas sociaux et pénaux
Âge: 16 à 19 ans
Sexe: Mixte
Langue: Française
Capacité d'accueil: 12 à l'internat, 3 à 5 en appartements-studios
Forme d'accueil: Internat, appartements, studios, PCE
Admission: En permanence
Objectifs poursuivis: Amener le jeune par l'intermédiaire du groupe, à prendre confiance en lui-même et à accéder progressivement à une plus grande autonomie.



PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

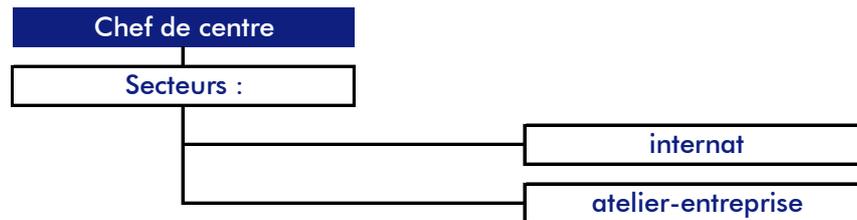
Atelier-entreprise
Stage
Orientation professionnelle
Apprentissage
Activités sportives, culturelles

Prestations et activités spécifiques:

Foyer (internat, appartements, studios, PCE)

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs/trices spécialisé/es (praticiens-formateurs), maître socio-professionnel, acteurs de prévention

Nbre de collaborateurs engagés (y compris part direction, administration, intendance) :

Plein temps: 6
Temps partiel: 1 à 85 %

Options socio-éducatives
Références théoriques:

Une approche de la théorie systémique et au concept cognitivo-comportementaliste avec des phases évolutives. Une pédagogie par objectifs adaptés.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

Chaque année, les difficultés de trouver des places d'apprentissage pour nos jeunes sont plus grandes. Heureusement, grâce au réseau d'entreprises tissé et conservé depuis de nombreuses années, les portes de ces entreprises s'ouvrent davantage pour les jeunes du foyer. Durant l'année 2003, nous avons porté notre effort sur la prise en charge des jeunes en soirée : cours professionnels, activités de groupe.

Commentaires quantitatifs:

Le taux d'occupation soit à l'internat du foyer, soit à l'appartement et studio a été optimal : 16 jeunes. 3 jeunes ont fait des stages hors-canton.
Note : Il est à noter que 3 demandes de placement social ont été refusées par le SCJ justement parce que ces jeunes avaient atteint en âge leur majorité.

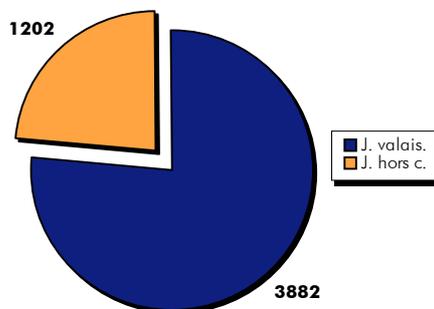


L'analyse des données du GRAPHIQUE 25 concernant le rapport entre le nombre de journées valaisannes et le nombre de journées hors canton nous permet de constater que pour cette institution le taux est de 76% de journées valaisannes.

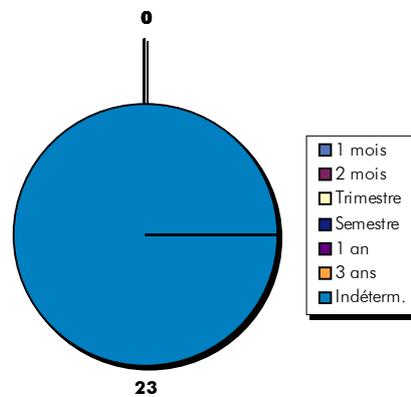


Nous pouvons voir sur le GRAPHIQUE 26 concernant la durée de placement proposée par l'organisme placeur que la durée pour cette institution est indéterminée pour tous les placements effectués en 2003.

Gr. 25 Rapport Journ. VS Valais./Hors canton



Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur



ST-RAPHAEL, (SION) FJT

Années considérées	2003	2002	2001	2000	1999
Nombre de places	15	15	15	16	16
Journées d'ouverture	365	365	365	366	365
Journées d'exploitation	5475	5475	5475	5856	5840
Journées de séjour	5084	4542	5494	4902	4683
Capacité non utilisée	391	933	-19	954	1157
Taux d'occupation	92.86%	82.96%	100.35%	83.71%	80.19%

L'institut ST.-RAPHAËL (FJT) voit son taux d'occupation augmenter de 9,9 points par rapport au chiffre de 2002. Si nous comparons le taux d'occupation de 2003 aux taux d'occupation des années précédentes, nous pouvons constater qu'il est en dessus de la moyenne en comparaison aux cinq dernières années. Comme vous pouvez le constater, l'institution est ouverte à l'année.

TABLEAU 21 2003

FJT		TOTAL
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	
	III IV, V, VI	
00 - 06 ans	0 0	0
07 - 14 ans	0 0	0
15 - 17 ans	0 13	13
18 - 24 ans	1 9	10
25 ans et plus	0 0	0
TOTAL	1 22	23

TABLEAU 22 2003

FJT		TOTAL
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	
	III IV, V, VI	
Garçons	1 17	18
Fillles	0 5	5
TOTAL	1 22	23

Comme le définit la typologie, l'institution accueille des jeunes qui ont entre 15 et 24 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une dominance de la population masculine.

Nous constatons que les placements effectués en 2003 sont tous des journées de séjour en interne.

TABLEAU 23 2003

FJT		TOTAL
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	
	III IV, V, VI	
Interne	1 22	23
Externe	0 0	0
PCE / ENB	0 0	0
TOTAL	1 22	23

TABLEAU 24 2003

FJT		TOTAL
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	
	III IV, V, VI	
Droit pénal	1 12	13
Droit civil	0 4	4
Droit public	0 6	6
TOTAL	1 22	23
Mesure AI	0 0	0

La base légale la plus souvent appliquée dans placements dans cette institution est de droit pénal qui représentent 56%.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Maison d'éducation au travail de PRAMONT
3977 GRANGES

Téléphone : 027 / 459 89 00

PRÉSENTATION

Support juridique:	Code Pénal Suisse + Concordat romand pour l'exécution des peines et mesures + Règlement des établissements pénitentiaires du canton du Valais + Règlement intérieur de Pramont + Concept éducatif
Statut juridique:	Maison d'éducation au travail
Année de fondation:	1978
Typologie officielle OFJP:	Type IV, V, VI

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Jeunes adultes et adolescents, délinquants, personnes en difficultés sur le plan social et professionnel
Age:	17 – 25 ans
Sexe:	Masculin
Langue:	Français, allemand et autres (Selon provenance du pensionnaire)
Capacité d'accueil:	35 places
Forme d'accueil:	Internat, semi-liberté, externat (logement et travail à l'extérieur)
Admission:	En permanence
Objectifs:	L'apprentissage des règles fondamentales de la vie en société, des choix à long terme, conforme à l'intérêt véritable de l'interné.



PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

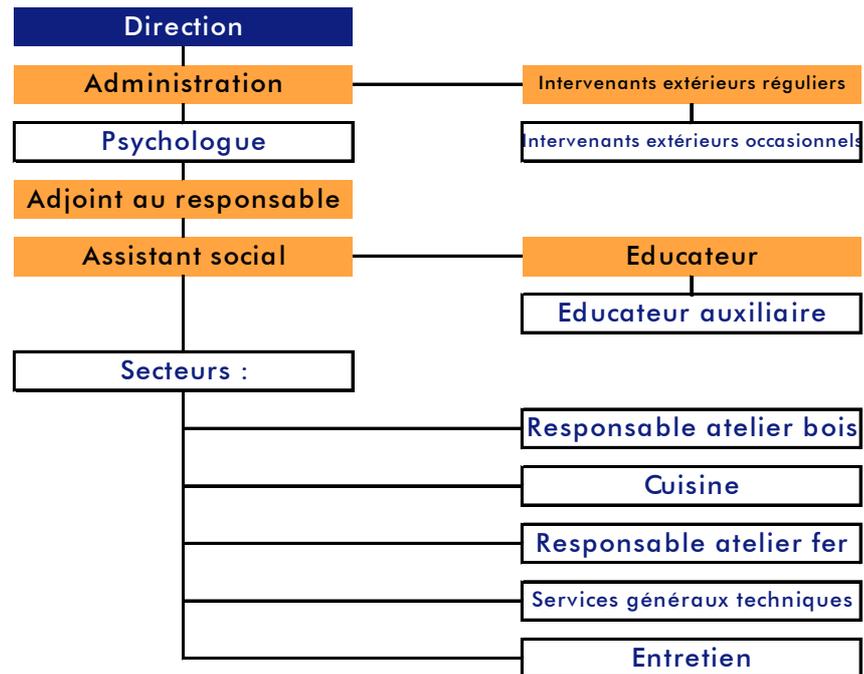
Prestations et activités spécifiques:

Institution fermée pour jeunes délinquants de la Suisse romande et du Tessin

Formations possibles dans nos ateliers :
menuiserie/ébénisterie,
cuisinier,
serrurier/mécanicien
nettoyeur en bâtiment

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Nbre de collaborateurs engagés:

Options socio-éducatives
Références théoriques:

éducateurs spécialisés, maîtres socio-professionnels, assistants sociaux et psychologues.

Plein temps: 17
Temps partiel: 7

Système comportementaliste, pédagogie par objectifs

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

- Augmentation de la violence verbale et physiques des jeunes

Commentaires
quantitatifs:

- Diminution de l'âge des pensionnaires ;
- Augmentation du taux d'étrangers ;
- Augmentation des problèmes psychiques ;
- Délais d'attente importants

- Le taux d'occupation depuis une année est à son maximum
- Les demandes d'admission de mineurs sont sans cesse en augmentation.
- Nous avons malheureusement des délais d'attente importants pour les nouvelles admissions.

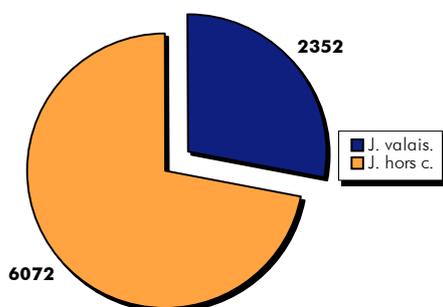


Le GRAPHIQUE 25 nous permet de constater que le rapport entre le nombre de journées de séjour de valaisans et le nombre de journées hors canton pour cette institution s'élève à 28% de journées valaisannes.

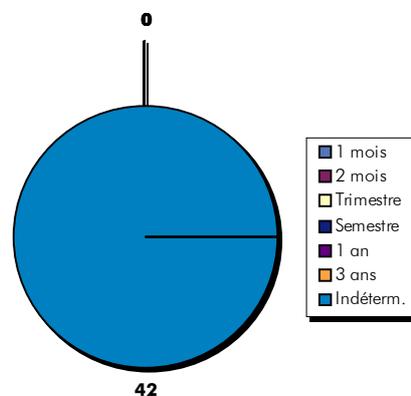


Lors de la saisie des données statistiques, la durée proposée par l'organisme placeur était indéterminée. Il convient de rappeler ici qu'il s'agit pour le GRAPHIQUE 26 d'une statistique annuelle.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS



Maison d'éducation au travail PRAMONT

Années considérées	2003	2002	2001	2000	1999
Nombre de places	35	35	35	35	35
Journées d'ouverture	365	365	365	366	365
Journées d'exploitation	12775	12775	12775	12810	12775
Journées de séjour	10974	11079	9633	7168	9193
Capacité non utilisée	1801	1696	3142	5642	3582
Taux d'occupation	85.90%	86.72%	75.41%	55.96%	71.96%

Nous pouvons constater qu'en 2003 l'institution offre le même nombre de places que l'année précédente. La diminution de pourcentage de 0.82% par rapport à 2002 peut s'expliquer par la diminution de places dès octobre 2003 en raison du changement partiel du concept de la MET. Transformations architecturales en vue du nouveau projet mis en place pour le concept éducatif 15 - 17 ans.

TABLEAU 21 2003

PRAMONT		TOTAL
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	
	IV, V, VI	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	0	0
15 - 17 ans	12	12
18 - 24 ans	28	28
25 ans et plus	1	1
TOTAL	41	41

TABLEAU 22 2003

PRAMONT		TOTAL
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	
	IV, V, VI	
Garçons	42	42
Filles	0	0
TOTAL	42	42



Le TABLEAU 21 nous permet de voir que la population de cette institution a généralement entre 18 et 24 ans mais également une part importante de 15 - 17 ans.



Le TABLEAU 22 nous indique que la population est exclusivement masculine.



Nous constatons que les placements effectués sont uniquement des journées de séjour en interne.



TABLEAU 23 2003

PRAMONT		TOTAL
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	
	IV, V, VI	
Interne	42	42
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	42	42

TABLEAU 24 2003

PRAMONT		TOTAL
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	
	IV, V, VI	
Droit pénal	42	42
Droit civil	0	0
Droit public	0	0
TOTAL	42	42
Mesure AI	0	0

Pour la base légale de placement, nous constatons qu'il n'y a que des placements de droit pénal.

3.2 PRIX DE REVIENT PAR JOURNÉE

3.2.1 REMARQUES

Le tableau suivant contient des informations relatives au nombre de journées d'ouverture annuelle, du nombre de collaborateurs ainsi que du prix journalier de placement pour chacune des institutions.

Au sujet du nombre de journées d'ouverture annuelle, nous souhaitons que les institutions spécialisées puissent répondre à l'accueil et la prise en charge éducative durant toute l'année (365 jours). Aussi, pouvons nous constater qu'en 2003, une grande partie des institutions sont ouvertes à l'année. Quant au prix de placement journalier il faut savoir que ce dernier dépend notamment du nombre de journées d'ouverture annuelle, des jeunes à prendre en charge et de la dimension de l'institution, des intérêts et dettes de l'institution, etc.

D'une manière générale, les prix de la journée dans les institutions valaisannes se situent dans la moyenne suisse, voire au-dessous du prix journalier pratiqué dans les institutions analogues dans d'autres cantons.

3.2 REALE BETRIEBSKOSTEN PRO TAG

3.2.1 ANMERKUNGEN

Die vorliegende Tabelle enthält Angaben bezüglich der Anzahl Tage, an denen die Institution offen ist, die Zahl der Mitarbeiter und die Kosten pro Platzierungstag.

Wir fördern einen Jahresbetrieb von 365 Tagen. Für das Jahr 2003 stellen wir fest, daß eine große Anzahl von Walliser Institutionen während des ganzen Jahres offen sind. Dies entspricht voll und ganz der Erwartung und dem Willen der Kantonalen Dienststelle für die Jugend. Es ist selbstverständlich, dass dies auch Auswirkungen auf die Betriebskosten hat. Aus erzieherischer Sicht ist die Schliessung der Institution für verschiedene Kinder nicht angemessen.

Die Kostenfrage ist selbstverständlich auch von anderen Faktoren abhängig. Es sind dies : Schwierigkeiten der zu betreuenden Jugendlichen, Belegungszahlen, Grösse des Betriebes, besondere Kosten (Miete der Gebäulichkeiten) u.a.m. Gesamthaft gesehen sind die Tageskosten der Walliser Institutionen tiefer oder im Rahmen derjenigen ähnlich gelagerter Heime in anderen Kantonen.

PRIX DE REVIENT PAR JOURNEE D'EXPLOITATION¹ / REALE BETRIEBSKOSTEN PRO TAG²

NOMBRE DE POSTES / ANZAHL POSTEN

PERSONNES ENGAGEES / ANZAHL BESCHAEFTIGTE

JOURNEES OUVERTES / OFFENE TAGE

CITE PRINTEMPS, Sion	365	44	30.5	316.73
ST-RAPHAEL, FJT, Sion	365	16	9.05	218.81
FLEURS DES CHAMPS, Montana	365	13	5.3	150.47
ILOT, Port-Valais*	365	8	5.7	100.00
Jugendwohngruppe ANDERLEDY, Brig	365	9	6.85	295.46
ST-RAPHAEL, CPS, Champlan	265	33	21.75	380.81
ST-RAPHAEL, CPA, Champsec	291	23	14.3	333.40
ST-RAPHAEL, CPAM, Champlan	289	17	7.95	349.33
LA FONTANELLE, Mex et Vérossaz	365	24.75	20.5	420.58
Maison d'éducation au travail PRAMONT*	365	25	21	200.00
LA CHALOUBE, Collombey	365	7	6.8	265.00

* Prix forfaitaire par jour / Preispauschale pro Tag

¹ Pour certaines institutions le prix de revient est une moyenne de différents types de séjours

² Für manche Institutionen handelt es sich um eine Mischrechnung

Prix communiqués par les institutions au 27.08.2004

Sous réserve de modifications.

CHAPITRE IV

4.1 COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DE PLANIFICATION 2003

Le rapport de planification 2003 est présenté conformément au concept des dernières années en tenant compte des souhaits de l'Office fédéral de Justice et Police, Section exécution des peines et mesures, (OFJ) concernant les thèmes à traiter.

PLACES DISPONIBLES

Durant les 5 dernières années, le nombre de places disponibles dans notre canton a été réduit de 23 unités. Nous constatons qu'il y a des changements à différents niveaux. La fermeture en 2001 des institutions le Trajet (8), la Rochette (10) et de l'Etape-Chablais (9), ainsi que la diminution de 5 unités des places offertes en 2003 par l'institution Cité printemps, suite à une nouvelle définition entre places réservées pour les cas urgents et places d'accueil ordinaire, représentent les diminutions les plus importantes. L'ouverture du secteur filles à la Fontanelle (5) et l'élargissement de l'accueil à Fleurs des Champs (1) ne compensent pas la diminution de 240 places en 1999 à 217 places en 2003.

Dans le Valais romand l'offre reste importante et permet également l'accueil de jeunes des autres cantons romand.

JOURNÉES D'OUVERTURE

Le nombre de journées d'ouverture est resté stable par rapport aux années précédentes. A partir de 2004, l'ouverture des institutions d'éducation spécialisée doit correspondre à 365 jours avec une fermeture maximale de 14 jours.

TAUX D'OCCUPATION

Le taux d'occupation est élevé. Seule la Maison d'éducation au travail de Pramont a un taux inférieur. Il faut cependant dire que ce taux est calculé sur 365 jours, contrairement à la plupart des autres institutions qui ont des journées d'ouverture moins larges. D'une manière générale il est à souligner que durant les périodes d'ouverture, les institutions valaisannes enregistrent un taux d'occupation important. Il est difficile de qualifier ce constat. A ce jour, nous ne disposons pas d'indicateurs sur la durée de placement d'un jeune et

KAPITEL IV

4.1 KOMMENTAR ZUM PLANUNGSBERICHT 2003

Der Planungsbericht 2003 wird in der gleichen Form wie in den vorhergehenden Jahren präsentiert. Die Vorschläge des Bundesamtes für Justiz, Sektion für Massnahmenvollzug, betreffend der zu behandelnden Themen wurden berücksichtigt.

VERFÜGBARE PLÄTZE

In den vergangenen 5 Jahren wurde die Zahl der verfügbaren Plätze um 23 Einheiten vermindert. Änderungen gab es in verschiedenen Bereichen. Die Schliessung des Trajet (8), der Etape-Chablais (9) und der Rochette (10) im Jahre 2001 und die Verminderung des Angebots im Cité Printemps im Jahr 2003 um 5 Plätze, aufgrund einer besseren Abgrenzung zwischen Notfallaufnahme und gewöhnliche Aufnahme, erklärt im Wesentlichen die Herabsetzung des Angebots. Die Eröffnung eines Bereichs Mädchen in der Fontanelle (5) und die Erhöhung in Fleurs des Champs (1) sind die wesentlichen Veränderungen, welche die Herabsetzung des Angebots erklären.

Vor allem im Unterwallis bleibt das Angebot hoch und wird stark von anderen Kantonen der lateinischen Schweiz benützt.

PLATZIERUNGSTAGE

Die Zahl der Platzierungstage ist im Vergleich zum Vorjahr stabil geblieben. Ab 2004 sind die Erziehungsheime gehalten, während 365 Tage im Jahr offen zu sein. Einzig eine Schliessung von maximal 14 Tagen pro Jahr ist erlaubt.

BELEGUNGSSATZ IN PROZENTEN

Der Belegungssatz in % ist hoch. Einzig die Institution Pramont weist über einen tieferen Wert auf. Dabei ist zu vermerken, dass Pramont den Belegungssatz auf 365 Tage berechnet hat. Mehrere der anderen Heime haben ihren Belegungssatz auf eine tiefere Öffnungszeit berechnet. Während den ordentlichen Öffnungszeiten sind die Walliser Institutionen gut belegt. Diese Tatsache ist jedoch schwer zu qualifizieren. Wir haben heute keine statistischen

NATIONALITÉ DES JEUNES PLACÉS

Environ 30 % des jeunes placées dans nos institutions d'éducation sont étrangers. Ce pourcentage est plus important que la proportion entre la population suisse et la population étrangère. La migration d'une famille dans un autre pays, dans une culture et un contexte linguistique différents implique des facteurs de stress très importants. Il est reconnu que ces facteurs de stress peuvent engendrer des problèmes de développement, d'apprentissages et d'intégration. Il est dès lors important que les organes qui ont la charge de l'intégration des étrangers (Délégué sur l'intégration) se penchent sur cette question et soutiennent des mesures qui ne prêteraient pas une population qui est déjà fréquemment sujette à des situations difficiles.

PLACEMENT HORS CANTON

Le nombre de placements hors canton a augmenté de deux unités. Cette augmentation nous interpelle. Il faut relever qu'elle ne nous renseigne pas sur la durée des placements. En effet, il peut s'agir de placements d'observation, d'arrêts disciplinaires, de placements à moyen terme ou d'une durée d'une année ou plus. La lecture du graphique 16 nous montre le nombre de placements en institutions d'éducation spécialisée hors canton des situations graves de jeunes ayant dû être placés à plusieurs reprises dans différentes institutions. Pour cette raison nous avons un nombre de 28 placements qui correspond en fait à 18 jeunes placés durant l'année 2003. Il indique que plus de la moitié des placements hors canton sont d'une durée de 4 semaines et moins et seuls 2 cas sont placés pour une durée de 12 mois ou plus. Nous espérons pouvoir diminuer d'une manière substantielle ces placements à courte durée avec l'ouverture de la nouvelle structure de Pramont (15 -17 ans). En effet, une analyse plus approfondie du SCJ des dates de placements nous indique que la plupart des placements à court terme représente des mesures d'arrêts disciplinaires (Valmont). Ces placements courts dans des institutions fermées hautement spécialisées sont très coûteux pour le canton et les communes.

PRIX À LA JOURNÉE

Nous constatons que le prix à la journée des institutions varie fortement. Ceci s'explique partiellement selon le genre de clientèle dont l'institution a la charge. Il est clair qu'une institution comme la Fontanelle ou St. Raphaël nous coûte plus cher que les institutions dont les jeunes peuvent encore fréquenter l'école publique. Un élément de la différence du prix journalier est déterminé par le nombre de journées réelles d'ouverture des différents secteurs

NATIONALITÄT DER PLATZIERTE KINDER

Rund 30 % der platzierten jungen Menschen in Erziehungsheimen sind Ausländer. Dieser Prozentsatz ist grösser als der prozentuale Anteil von Ausländern in der Schweiz. Migration von Familien in ein anderes Land, in eine andere Kultur und in eine andere sprachliche Umgebung beinhaltet bedeutenden Stress. Es ist anerkannt, dass diese Stressoren, Entwicklungsstörungen, Lernstörungen und Integrationsstörungen verursachen können. Darum ist es wichtig, dass die Verantwortlichen für die Integration (Delegierter für die Integration) sich dieser Population annehmen und dazu beitragen zusätzlich Leid zu mildern

AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN

Die Zahl der ausserkantonalen Platzierungen hat um 2 Einheiten zugenommen. Diese Zahl beunruhigt uns. Sie sagt aber nichts aus über die Dauer der Aufenthalte. Eine Platzierung für eine Beobachtungszeit während einer beschränkten Dauer von 3 oder 4 Wochen ist in diesen Statistiken einer Platzierung gleichgesetzt, die 1 Jahr oder länger dauert. Wir verweisen in dieser Angelegenheit auf die Graphik 16, welche zeigt, dass mehr als die Hälfte der ausserkantonalen Platzierungen weniger als 4 Wochen betrug und dass nur bei 2 Fällen der Aufenthalt 12 Monate oder länger dauerte. Die in dieser Graphik aufgeführten 28 Platzierungen entsprechen den 18 jungen Menschen die ausserkantonal platziert wurden. Wir hoffen mit der Öffnung der neuen Einrichtung in Pramont (15 -17 Jahre) diese Zahlen für Kurzzeitplatzierungen in ausserkantonalen Einrichtungen deutlich vermindern zu können. Eine genauere Analyse der Platzierungsdaten der Dienststelle zeigt, dass es sich bei diesen Kurzaufenthalten um disziplinarische Massnahmen handelt (Valmont), die jedoch für den Kanton und die Gemeinden sehr kostenintensiv sind.

Dies um so mehr, da es sich um geschlossene und hochspezialisierte Jugendeinrichtungen handelt.

TAGESPREISE

Wir stellen fest, dass diese stark variieren. Dies erklärt sich zum Teil wegen der betreuten Population, die verschiedene Leistungen abverlangt. Es ist verständlich, dass eine Einrichtung wie La Fontanelle und St. Raphaël einen höheren Tagespreis haben als Institutionen, deren Kinder die öffentliche Schule besuchen können oder eine Lehre in

**ALLÈGEMENT BUDGÉTAIRE
FÉDÉRAL, MODIFICATION
DES BASES LÉGALES ET
PLANIFICATION DES
BESOINS ET RESSOURCES
DE PLACEMENTS
INSTITUTIONNELS**

ENTLASTUNGSPROGRAMM DES BUNDES, ÄNDERUNGEN DER
BUNDESGESETZGEBUNG UND PLANUNG DER BEDÜRFNISSE
UND RESSOURCEN FÜR HEIMPLATZIERUNGEN

ANNEXES
ANHANG

ALLÈGEMENT BUDGÉTAIRE FÉDÉRAL, MODIFICATION DES BASES LÉGALES ET PLANIFICATION DES BESOINS ET RESSOURCES DE PLACEMENTS INSTITUTIONNELS

Par lettre du 23 janvier 2004, l'Office fédéral de justice (OFJ) a informé les offices cantonaux de liaison relevant de son office que le Parlement avait adopté le programme d'allègement budgétaire 2003 (PAB 03) concernant les subventions versées par l'OFJ aux maisons d'éducation.

Cette loi prévoit les allègements budgétaires suivants dans le domaine de l'exécution des peines et mesures :

- moratoire dans le secteur des reconnaissances (de 2004 à 2007) avec une exception pour les nouveaux types de foyer dont la nouvelle loi sur la condition pénale des mineurs prévoit la mise en place ;
- concentration sur les enfants et adolescents qui remplissent les critères posés par la LPPM en matière de reconnaissance (suppression de la mise sur un pied d'égalité des enfants relevant de la législation AI) ;
- concentration sur les établissements d'éducation qui offrent une prise en charge globale pendant toute l'année ;
- réduction des journées de séjour reconnues.

Par lettre du 2 avril 2004, l'OFJ a informé à nouveau tous les offices cantonaux de liaison relevant de son office que, lors de la séance du 5 mars 2004, le Conseil fédéral avait fixé, avec effet rétroactif au 1er janvier 2004, l'entrée en vigueur des modifications à apporter à la loi du 5 octobre 1984 sur les prestations de la confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM), à l'Ordonnance d'exécution de celle-ci du 29 octobre 1986 (OPPM).

Au terme d'une période transitoire en vue d'une éventuelle adaptation, quelques établissements se verront retirer la reconnaissance à la fin 2004. Il incombe aux cantons et aux com-

ENTLASTUNGSPROGRAMM DES BUNDES, ÄNDERUNGEN DER BUNDESGESETZGEBUNG UND PLANUNG DER BEDÜRFNISSE UND RESSOURCEN FÜR HEIMPLATZIERUNGEN

Mit Schreiben vom 23. Januar 2004 z.Hd. der kantonalen Verbindungsstellen des Bundesamtes für Justiz wurde informiert, dass das Parlament das Entlastungsprogramm 2003 (EP 03) betr. die Subventionierung von Erziehungsheimen durch das Bundesamt für Justiz angenommen hat.

Dieses Gesetz sieht namentlich folgende Sparmassnahmen im Bereich des Straf- und Massnahmenvollzugs vor:

- Moratorium für Neuankennungen (ab 2004-2007) mit Ausnahme von neuen Heimtypen, die nach neuem Jugendstrafgesetz zu erstellen sind;
- Konzentration auf Kinder und Jugendliche, welche die Anerkennungskriterien des LSMG erfüllen (Aufhebung der Gleichstellung der Kinder, die auf Grund ihrer Verhaltensstörungen unter die IV-Gesetzgebung fallen);
- Konzentration auf Erziehungseinrichtungen, die eine umfassende ganzjährige Betreuung anbieten;
- Reduktion der anerkannten Aufenthaltstage.

Mit Schreiben vom 2. April 2004 des BJ wurden die kantonalen Vertreter der Verbindungsstellen für das BJ informiert, dass an der Sitzung des BR vom 5. März 2004 entschieden wurde, dass das Bundesgesetz vom 5. Oktober 1984 über die Leistungen des Bundes für den Straf- und Massnahmenvollzug (LSMG) abgeändert wurde sowie die entsprechende Verordnung vom 29. Oktober 1986. Die Abänderungen werden rückwirkend auf den 1. Januar 2004 in Kraft gesetzt.

Nach einer allfälligen Anpassung werden einige Einrichtungen ihre Anerkennung auf Ende 2004 verlieren. Die Einsparungen im Bereich Betriebsbeiträge

munes de compenser les économies réalisées dans le secteur des subventions d'exploitation.

Le 11 mai 2004, des représentants cantonaux des offices cantonaux de liaison ont été invités à une séance d'information sur le nouveau rapport de planification demandé par l'OFJ aux cantons.

Le 18 juin 2004, une séance a eu lieu à Berne entre M. Walter Troxler, nouveau chef de la Section Exécution des peines et mesures, et Mme Beatrice Kalbermatter, sa collaboratrice, avec M. Walter Schnyder, chef du Service cantonal de la jeunesse, et M. Christian Nanchen, son adjoint, pour un échange sur les institutions valaisannes qui ne remplissent pas les conditions fixées par les bases légales précitées.

Le 9 juillet 2004, une séance a eu en Valais entre la direction du SCJ, un représentant d'une institution valaisanne et M. Beatrice Kalbermatter de l'OFJ.

Le 28 août 2004, une deuxième séance entre l'OFJ et le SCJ a eu lieu à Berne, afin d'approfondir la situation en Valais.

Nous vous présentons, ci-après, les 4 éléments significatifs de la nouvelle politique fédérale en matière d'exécution des peines et mesures.

1. DEMANDE DE L'OFJ CONCERNANT LE PROGRAMME D'ALLÈGEMENT BUDGÉTAIRE

1. Moratoire dans le secteur des reconnaissances (de 2004 à 2007) avec une exception pour les nouveaux types de foyer dont la nouvelle loi sur la condition pénale des mineurs prévoit la mise en place.
2. Concentration sur les enfants et adolescents qui remplissent les critères posés par la LPPM en matière de reconnaissance (suppression de la mise sur un pied d'égalité des enfants relevant de la législation AI).
3. Concentration sur les établissements d'éducation qui offrent une prise en charge globale pendant toute l'année.
4. Réduction des journées de séjour reconnues.

müssen durch die Kantone und Gemeinden aufgefangen werden.

Am 11. Mai 2004 wurden die kantonalen Vertreter der Verbindungsstellen des BJ zu einer Informationssitzung nach Bern eingeladen. Sie wurden dabei über die neuen Planungsvorgaben informiert.

Am 18. Juni 2004 fand eine Sitzung zwischen dem neuen Chef der Sektion Straf- und Massnahmenvollzug Hr. Walter Troxler, seiner Mitarbeiterin Beatrice Kalbermatter sowie den Vertretern der KDJ Walter Schnyder und Christian Nanchen statt. Dabei wurde die Situation der Walliser Einrichtungen besprochen, welche den gesetzlichen Bedingungen nicht umfassend entsprachen.

Am 9. Juli 2004 kam es zu einer Unterredung zwischen der Direktion der KDJ, einem Vertreter einer sozialpädagogischen Institution und Frau Beatrice Kalbermatter des BJ.

Am 28. August 2004 kam es zu einer erneuten Sitzung in Bern zwischen den zuständigen Verantwortlichen des BJ und der Direktion der KDJ des Kantons Wallis.

In der Folge werden die wichtigsten Veränderungen der Bundespolitik im Bereich des Straf- und Massnahmenvollzugs dargestellt.

1. VORGABEN DES BJ BETREFFEND DEM ENTLASTUNGSPROGRAMM

1. Moratorium für Neuankennungen (ab 2004-2007) mit Ausnahme von neuen Heimtypen, die nach neuem Jugendstrafgesetz zu erstellen sind.
2. Konzentration auf Kinder und Jugendliche, welche die Anerkennungskriterien des LSMG erfüllen (Aufhebung der Gleichstellung der Kinder, die auf Grund ihrer Verhaltensstörungen unter die IV-Gesetzgebung fallen).
3. Konzentration auf Erziehungseinrichtungen, die eine umfassende, ganzjährige Betreuung anbieten.
4. Reduktion der anerkannt-

- | | | |
|-------|--|--|
| 4.3 | A l'exception d'une période de fermeture de 14 jours au plus pendant les vacances annuelles, l'établissement est ouvert durant toute l'année. Cela implique notamment les éléments suivants: | ten Aufenthaltstage. |
| 4.3.1 | Tous les groupes qui reçoivent une clientèle au sens de la LPPM et dans lesquels on peut être admis directement de l'extérieur sont ouverts – exception faite pour les phases de progression – 365 jours par année et 24 heures sur 24. | 4.3 Die Institution ist abgesehen von maximal 14 Tagen Betriebsferien 365 Tage geöffnet. Dies beinhaltet unter anderem: |
| 4.3.2 | Les phases de progression et les exigences qu'elles supposent en ce qui concerne l'indépendance de la clientèle sont fixées dans le concept. Les admissions directes de cas venant de l'extérieur ne sont possibles que si le groupe fonctionne comme phase de progression d'un autre établissement. Les admissions directes de cas venant du secteur ambulatoire ne sont pas prévues. | 4.3.1 Alle Gruppen, die LSMG-Klientel betreuen und in die ein Direkteintritt von aussen möglich ist, sind - mit Ausnahme der Progressionsstufe - an 365 Tagen mit einem 24-Stunden Betrieb offen. |
| 4.3.3 | Pendant les vacances, un service de piquet est à disposition. | 4.3.2 Progressionsstufen und die entsprechenden Anforderungen an die Selbstständigkeit der Klientel sind konzeptionell definiert. Direkteintritte von aussen sind nur möglich, wenn die Gruppe als Progressionsstufe einer anderen Institution funktioniert. Direkteintritte aus dem nichtstationären Rahmen sind nicht vorgesehen. |
| 4.3.4 | Le service de piquet est réglé dans le concept. Un dispositif d'urgence existe (un numéro de téléphone pour les cas d'urgence est connu de tous les intéressés, un(e) client(e) peut en cas de nécessité être réintégré(e) dans un délai de 3 à 5 heures). | 4.3.3 Während der Betriebsferien wird ein Pikettdienst angeboten. |
| 4.3.5 | Pendant les week-ends et les vacances, les client(e)s de divers groupes d'un établissement peuvent bénéficier d'une prise en charge centralisée si cela ne nécessite pas de changement de chambre et si la grandeur du groupe ne dépasse pas celle d'un groupe ordinaire de l'établissement. La présence simultanée de deux éducateurs doit être garantie. | 4.3.4 Der Pikettdienst ist konzeptionell geregelt. Ein Notfalldispositiv ist vorhanden (Telefonnummer für Notfälle ist allen Beteiligten bekannt, innert 3-5 Stunden kann ein Klient, eine Klientin notfalls wieder aufgenommen werden). |
| 22. | Conformément au chiffre 4.3.2, les admissions directes de cas venant du secteur ambulatoire ne sont pas prévues au cours des phases de progression. Si cela se produit malgré tout, les jour- | 4.3.5 Klienten und Klientinnen verschiedener Gruppen einer Institution dürfen über die Wochenenden und in Ferienzeiten auf dem Areal zentral betreut werden, wenn kein Zimmerwechsel notwendig wird und die Gruppengrösse die in der Institution gängige Grösse einer Gruppe nicht überschreitet. Die Doppelbesetzung muss gewährleistet sein. |
| | | 22. In Progressionsstufen sind gemäss RZ 4.3.2 keine Direkteintritte aus dem nichtstationären Rahmen vorgesehen. Falls diese dennoch |

nées de séjour correspondantes ne donnent pas droit à des subventions et doivent être déduites.

28. Les établissements reconnus jusqu'à présent mais, qui, fin 2004, ne remplissent pas les conditions concernant les périodes d'ouverture, se verront retirer leur droit aux subventions le 31 décembre 2004. Avec les offices cantonaux de liaison, l'OFJ arrêtera la procédure à suivre. Aucune réglementation transitoire n'est possible.

erfolgen, müssen die entsprechenden Aufenthaltstage als nicht beitragsberechtigt abgezogen werden.

28. Bisher anerkannten Institutionen, die die Anforderung bezüglich Öffnungszeiten Ende 2004 nicht erfüllen, wird auf den 31.12.2004 die Beitragsberechtigung entzogen. Das BJ wird zusammen mit den kantonalen Verbindungsstellen das diesbezügliche Vorgehen absprechen. Es sind keine Übergangsregelungen möglich.

2. PRÉCISIONS DE L'OFJ CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA LPPM ET DE SON ORDONNANCE

PROJET «NOUVELLE PRATIQUE DE SUBVENTIONNEMENT»

Suite à notre journée interne du 1^{er} avril 2003 une certaine nécessité d'agir à été définie:

- Reconnaissance d'institution limitée dans le temps.
- Nécessité de contrôles réguliers.
- La procédure de reconnaissance doit être complétée de normes prescrites.
- Définir les secteurs d'activité.
- Examen du système de journée de séjour.
- Collaboration entre cantons et confédération en matière de planification.

OBJECTIF DU PROJET

L'objectif du projet est l'élaboration, la réalisation et l'introduction d'un nouveau système de subventionnement des maisons d'éducation par rapport à la nécessité d'agir.

DÉCISIONS

- Journées de séjour: changement vers le système de calendrier civil.
- La reconnaissance est limitée à cinq ans respectivement doit être passé un examen.

2. PRÄZISIERUNGEN DES BJ BETREFFEND ÄNDERUNGEN DES LSMG UND DEREN VERORDNUNG

PROJEKT „NEUE SUBVENTIONSPRAXIS“

Auf Grund der am 1. April 2003 stattgefundenen Retraite wurde folgender Handlungsbedarf erarbeitet:

- Zeitlich begrenzte Anerkennungen der Institutionen sind unabdingbar.
- Die Einführung regelmässiger Kontrollen ist notwendig.
- Das bestehende Anerkennungsinstrumentarium wird mit Soll-Vorgaben ergänzt.
- Die Leistungsbereiche werden definiert.
- Das Aufenthaltstagesystem wird überprüft.
- Fragen der Zusammenarbeit zwischen Kantonen und Bund und der Planung werden überprüft.

PROJEKTZIEL

Das Ziel des Gesamtprojektes ist die Erarbeitung, Einführung und Realisierung eines gemäss Handlungsbedarf modifiziertem Anerkennungs- und Subventionssystem für Erziehungseinrichtungen.

ENTSCHEIDE

- Aufenthaltstagesystem: Übergang zum Kalendertag

- La planification cantonale est centrale. Elle doit être fournie par le canton au moment du renouvellement de la reconnaissance.
- Des contrats de prestations avec les cantons vont être envisagés à partir du 1.1.05. Une phase pilote (ordonnance temporaire) avec quelques cantons permettra de faire de premières expériences.

CHANGEMENTS IMPORTANTS SUITE À LA „NOUVELLE PRATIQUE DE SUBVENTIONNEMENT“

1. Système de journées de séjour

Les journées de séjour sont saisies d'après le calendrier civil. Il est de même pour les journées d'entrée et de sortie de l'institution. Les journées de séjour non reconnues sont également traitées de cette manière.

Cette règle entre en vigueur dès l'année de subventionnement 2005.

2. Reconnaissance limitée respectivement examen de la reconnaissance tous les cinq ans

La décision de reconnaissance est valable pendant cinq ans. Après cette période l'institution doit passer une procédure d'examen de la reconnaissance. La planification cantonale est en relation direct avec la reconnaissance.

L'examen des institutions débute à partir de 2005 et l'OFJ procédera par canton.

3. Planification cantonale

La planification cantonale doit être fournie tous les cinq ans. Le canton doit soumettre la planification ainsi que les concepts actuels au moment de l'examen de la reconnaissance.

Lors d'une augmentation du nombre de places représentant plus de 15% d'augmentation de l'offre ou plus de 4 places pen-

- Die Anerkennung wird befristet bzw. alle 5 Jahre neu überprüft.
- Der kantonalen Planung kommt dabei eine zentrale Rolle zu. Diese muss jeweils bei Wiederanerkennung der Institutionen eines Kantons vorliegen.
- Leistungsvereinbarungen mit den Kantonen werden ab 1.1.05 ins Auge gefasst. Dabei soll eine Pilotphase (Versuchsverordnung) mit wenigen Kantonen erlauben, entsprechende Erfahrungen zu sammeln.

WICHTIGE ÄNDERUNGEN (NSP)

1. System der Aufenthaltstage

Aufenthaltstage werden nach Kalendertag erfasst, wobei Eintritts- und Austrittstag ebenfalls gerechnet werden können. Dieses System gilt ebenfalls für die nicht anerkannten Aufenthaltstage.

Diese Regelung gilt ab dem Beitragsjahr 2005.

2. Befristete Anerkennung bzw. Überprüfung der Anerkennung alle 5 Jahre.

Die Anerkennungsverfügung ist während 5 Jahren gültig. Nach dieser Zeit muss die Institution ein Überprüfungsverfahren durchlaufen. Die kantonale Planung steht in einem engen Zusammenhang.

Die Überprüfung der Institutionen erfolgt ab 2005 und wird kantonsweise vorgenommen.

3. Kantonale Planung

Die kantonale Planung muss i.d.R. alle 5 Jahre eingereicht werden, d.h. der Kanton muss die Planung zusammen mit den aktuellen Konzepten vor der Überprüfung einreichen.

dant les cinq ans, la preuve du besoin doit être apportée.

4. Contrats de prestations

Des contrats de prestations sont envisagés à partir du 1.1.05. Une phase pilote (ordonnance temporaire) avec quelques cantons permettront de premières expériences.

Calendrier pour l'examen des institutions

2005 BS, BL, BE (42 institutions)

2006 VD, NE, TI (44 institutions)

2007 AG, LU, GL, AR, SZ, OW, TG, SG, GR (27 institutions)

2008 GE, VS, FR, JU (40 institutions)

2009 ZH (40 institutions)

3. RAPPEL DES BASES LÉGALES FÉDÉRALES

BASES LÉGALES

LPPM

Art. 3 Conditions

- 1 Les subventions sont allouées aux conditions suivantes:
 - a. Une planification cantonale ou intercantonale de l'exécution des peines et des mesures ou de l'aide à la jeunesse montre que l'établissement répond à un besoin;

OPPM

Art. 3 Conditions

- 1 La Confédération alloue des subventions d'exploitation (art. 5 de la loi) aux établissements pour enfants et adolescents et aux maisons d'éducation au travail (maisons d'éducation) aux conditions suivantes:
 - a. Une planification cantonale ou intercantonale de l'exécution des peines et des mesures ou de l'aide à la jeunesse montre que la maison d'éducation répond à un besoin;

Für jede Platzzahlerhöhung, die mehr als 15% bzw. mehr als 4 Plätze umfasst, muss der Bedarf nachgewiesen werden.

4. Leistungsvereinbarungen

Leistungsvereinbarungen mit den Kantonen werden ins Auge gefasst. Eine Pilotphase (Versuchsverordnung) mit wenigen Kantonen sollten erste Erfahrungen ermöglichen.

Überprüfungen - Zeitplan

2005 BS, BL, BE (42 Institutionen)

2006 VD, NE, TI (44 Institutionen)

2007 AG, LU, GL, AR, SZ, OW, TG, SG, GR (27 Institutionen)

2008 GE, VS, FR, JU (40 Institutionen)

2009 ZH (40 Institutionen)

3. BESTIMMUNGEN DER BUNDES-GESETZGEBUNG

GESETZLICHE GRUNDLAGEN

LSMG

Art. 3 Voraussetzungen

- 1 Beiträge werden unter den folgenden Voraussetzungen gewährt:
 - a. Eine kantonale oder interkantonale Planung des Straf- und Massnahmenvollzugs oder der Jugendhilfe weist den Bedarf für die Einrichtung nach;

LSMV

Art. 3 Voraussetzungen

- 1 Der Bund gewährt Betriebsbeiträge (Art. 5 Gesetz) an Einrichtungen für Kinder und Jugendliche und an Arbeitserziehungsanstalten (Heime) unter den folgenden Voraussetzungen:
 - a. eine kantonale oder interkantonale Planung des Straf- und Massnahmenvollzugs oder der Jugendhilfe weist den Bedarf für das Heim nach;

4. RAPPORT DE PLANIFICATION RELATIF AUX BESOINS ET AUX RESSOURCES

HISTOIRE

Les cantons romands fournissent leurs planifications depuis quelques années. Les cantons alémaniques ont eu plus de peine à mettre sur pied une planification. L'OFJ leur a demandé des planifications à plusieurs reprises. Les cantons alémaniques concernés ont sollicité l'OFJ afin d'apporter ces précisions.

Le projet «nouvelle pratique de subventionnement» a donné l'occasion de revoir l'aide-mémoire concernant la planification cantonale. Nos demandes par rapport à la planification ont été précisées.

DÉFINITION DES STANDARDS DE PLANIFICATION PAR L'OFJ

- Dans un premier temps, toutes les données concernant la planification en main de l'OFJ jusqu'à présent ont été étudiées.
=> Dénominateurs communs
- Décision sur les données et bases obligatoires pour l'OFJ afin de pouvoir remplir son devoir de coordination et d'orientation. Le but est d'éviter la prolifération et de promouvoir l'uniformisation des données de planification pour toute la Suisse. La planification dépasse la simple statistique et permet des décisions stratégiques dans le domaine.
- Elaboration de l'aide-mémoire en considération des planifications existantes.
- Objectif de l'uniformisation des données afin qu'elles soient comparables, raison pour laquelle l'OFJ a précisé ses demandes de données et a fourni les tableaux.

PROCÉDURE

- Mandat externe pour l'examen et le résumé des planifications existantes (G. Schaffner).

4. PLANUNGSBERICHT BEZÜGLICH ERFORDERNISSE UND RESSOURCEN

ZUR VORGESCHICHTE

Schreiben BJ vom 14. Juli 2000: Aufforderung an jene Kantone, welche keine Planung einreichen, Daten zu liefern. Nur wenige waren in der Lage, dies zu tun. Viele baten um Unterstützung und insbesondere um die Präzisierung der erwünschten Planungsdaten. Auf Grund dieses Bedürfnisses wurde ein erstes Merkblatt erarbeitet. Schreiben BJ vom 13. Dezember 2002: Information darüber, dass das BJ in Zukunft keine Gesuche um Neuanerkenntnisse oder Konzeptänderungen mit Platzzahlerhöhungen ohne vorhandene Planung wird bearbeiten können.

Mit dem Projekt neue Subventionspraxis ergab sich eine gute Gelegenheit, das Merkblatt zu überarbeiten und die Anforderungen noch präziser zu formulieren, damit die Kantone anhand dieser Vorgaben Planungen erstellen können.

SETZEN VON PLANUNGSSTANDARDS DURCH DAS BJ

- In einem ersten Schritt wurden die vorhandenen Planungsdaten gesichtet.
=> Gemeinsamer Nenner
- Entscheid darüber, was der Bund zur Steuerung und Koordination an Daten und Grundlagen haben muss.
- Überarbeitung des Merkblatts unter Berücksichtigung der bereits eingereichten Planungen.
- Ziel der Vereinheitlichung der Daten (gesamtschweizerisch): Die erwünschte Vergleichbarkeit der Daten ist der Grund für die präzise Vorgabe der geforderten Daten und Tabellen. Wildwuchs soll vermieden und die Vereinheitlichung der Planungsdaten gefördert werden. Planung beinhaltet mehr als Statistik und soll strategische Entscheide ermöglichen.

VORGEHEN

- Externer Auftrag zur Sich-

soin doit être prouvé au moment de la demande.

- La procédure par rapport à la discussion des planifications et à l'examen des reconnaissances sera définie avec chaque canton.

TYPOLOGIE DES INSTITUTIONS

- La typologie des institutions a été légèrement modifiée. En outre, les nouvelles terminologies (DPMIn) ont été rajoutées.
- Les institutions non reconnues par l'OFJ présentent aussi un intérêt.
- Les offres complémentaires ne sont pas de véritables types d'institutions.
- Pour l'appréciation de l'aide à la jeunesse en internat en général, les autres institutions sont importantes.

EXIGENCES POSÉES À LA PLANIFICATION

- A) Bases de la planification cantonale dans l'aide à la jeunesse en internat
- B) Quelles offres le canton met-il à disposition?
- C) Comment les offres sont-elles utilisées?
- D) Echange intercantonal de places
- E) Conclusions

chen. Für jede Platzzahlerhöhung, die mehr als 15% Angebotserweiterung bzw. mehr als vier Plätze umfasst, muss der Bedarf zum Zeitpunkt des Antrages nachgewiesen werden.

- Das Vorgehen für die Besprechung der Berichte und die Überprüfung der Anerkennung der Institutionen wird mit jedem Kanton festgelegt.

INSTITUTIONSTYPOLOGIE

- Die Typologie der Institutionen wurde etwas angepasst, u.a. wurden die neuen Begriffe nach JStG eingeführt.
- Von Interesse sind ebenfalls jene Heime, welche einem der Typen entsprechen, jedoch vom BJ nicht anerkannt sind.
- Die Zusatzangebote gelten nicht als eigentlicher Heimtyp.
- Zur Beurteilung der stationären Jugendhilfe insgesamt, sind die Daten der weiteren, nicht BJ-Institutionen Einrichtungen wichtig.

INHALTLICHE ANFORDERUNGEN AN DIE KANTONALE PLANUNG

- A) Grundlagen der kantonalen Planung in der stationären Jugendhilfe
- B) Welche Angebote stellt der Kanton zur Verfügung?
- C) Wie werden die Angebote genutzt?
- D) Interkantonaler Austausch von Heimplätzen
- E) Folgerungen

E) CONCLUSIONS

- Il s'agit de l'évaluation et de l'interprétation des données recueillies. L'interprétation permet des déclarations, des hypothèses ainsi que des pronostics. Ceux-ci sont importants pour une planification qui veut aller au-delà de la simple statistique.

E) FOLGERUNGEN

- Es geht um eine Bewertung und Interpretation der erhobenen Daten durch den Kanton. Aus der Interpretation heraus können Aussagen gemacht, Thesen und Prognosen aufgestellt werden. Dies ist für eine Planung unerlässlich, welche über die Statistik hinaus gehen will.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I:	9	VIÈGE-RAROGNE	40	PROJET «NOUVELLE PRATIQUE DE SUBVENTIONNEMENT»	109
1.1 COMMISSION CANTONALE POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE	9	BRIGUE	41	OBJECTIF DU PROJET	109
1.2 CONFÉRENCES DES DIRECTEURS D'INSTITUTIONS, DES SERVICES AËMO ET DE LA DIRECTION DU SCJ	13	VALLÉE DE CONCHES	41	DÉCISIONS	109
CHAPITRE II: L'OFFRE SOCIO-PÉDAGOGIQUE INSTITUTIONNELLE	15	2.12 PLACEMENTS HORS CANTON	42	CHANGEMENTS IMPORTANTS SUITE À LA „NOUVELLE PRATIQUE DE SUBVENTIONNEMENT“	110
2.1 LE SCHÉMA DE PLANIFICATION COMPREND 5 VOLETS, À SAVOIR:	15	2.12.1 RÉPARTITION SELON LE CANTON DE PLACEMENT (DES CONFÉDÉRÉS ET MINEURS VALAISANS PLACÉS DANS LES INSTITUTIONS VALAISANNES)	42	3. RAPPEL DES BASES LÉGALES FÉDÉRALES	111
2.2 DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS	16	2.12.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS VALAISANS PLACÉS EN INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES HORS CANTON	45	BASES LÉGALES	111
2.3 DÉFINITIONS RELATIVES AUX TABLEAUX DES PAGES SUIVANTES	17	2.12.3 DURÉE DU SÉJOUR DES MINEURS PLACÉS HORS CANTON.	46	4. RAPPORT DE PLANIFICATION RELATIF AUX BESOINS ET AUX RESSOURCES	112
2.4 INSTITUTIONS VALAISANNES CONCERNÉES	18	2.13 ÉCHANGES INTERCANTONAUX	48	HISTOIRE	112
2.5 NORMES DE QUALITÉ: LES DÉMARCHES ENTREPRISES PAR LES INSTITUTIONS	19	2.13.1 BALANCE DES ÉCHANGES DE MINEURS	48	DÉFINITION DES STANDARDS DE PLANIFICATION PAR L'OFJ	112
2.6 PLACES OFFERTES PAR CHAQUE INSTITUTION ET CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES	20	2.14 L'ÉVOLUTION DE LA BALANCE DES ÉCHANGES	50	PROCÉDURE	112
2.7 JOURNÉES D'OUVERTURE - TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION.	24	CHAPITRE III : INFORMATIONS PAR INSTITUTION	52	NOUVEAUTÉS	113
2.8 JOURNÉES D'EXPLOITATION - JOURNÉES DE SÉJOUR - CAPACITÉ NON-UTILISÉE	26	3.1 INTRODUCTION	52	COLLABORATION CONFÉDÉRATION – CANTONS EN MATIÈRE DE PLANIFICATION	113
2.9 TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION	27	3.2 PRIX DE REVIENT PAR JOURNÉE	98	TYPOLOGIE DES INSTITUTIONS	114
2.10 POPULATION DES INSTITUTIONS VALAISANNES	30	3.2.1 REMARQUES	98	EXIGENCES POSÉES À LA PLANIFICATION	114
2.10.1 NOMBRE ET PROVENANCE DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON	30	CHAPITRE IV	100	A) BASES DE LA PLANIFICATION CANTONALE DANS L'AIDE À LA JEUNESSE EN INTERNAT	115
2.10.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON	33	4.1 COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DE PLANIFICATION 2003	100	B) QUELLES OFFRES LE CANTON MET-IL À DISPOSITION?	115
2.10.3 RÉPARTITION SELON LA BASE LÉGALE DE PLACEMENT	35	PLACES DISPONIBLES	100	C) COMMENT LES OFFRES SONT-ELLES UTILISÉES?	115
2.10.4 RÉPARTITION SELON LA NATIONALITÉ DU JEUNE PLACÉ	36	JOURNÉES D'OUVERTURE	100	D) ECHANGE INTERCANTONAL DE PLACES	115
2.11 RÉPARTITION SELON LE DISTRICT DE DOMICILE DU MINEUR VALAISAN	39	TAUX D'OCCUPATION	100	E) CONCLUSIONS	116
MONTHY-ST-MAURICE	39	PLACEMENTS D'ENFANTS D'AUTRES CANTONS	101		
MARTIGNY-ENTREMONT	39	AGE DES MINEURS PLACÉS	101		
CONTHEY-SION-HÉRENS	40	NATIONALITÉ DES JEUNES PLACÉS	102		
SIÈRE-LOÈCHE	40	PLACEMENT HORS CANTON	102		
		PRIX À LA JOURNÉE	102		
		ALLÈGEMENT BUDGÉTAIRE FÉDÉRAL, MODIFICATION DES BASES LÉGALES ET PLANIFICATION DES BESOINS ET RESSOURCES DE PLACEMENTS INSTITUTIONNELS	106		
		1. DEMANDE DE L'OFJ CONCERNANT LE PROGRAMME D'ALLÈGEMENT BUDGÉTAIRE	107		
		2. PRÉCISIONS DE L'OFJ CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA LPPM ET DE SON ORDONNANCE	109		

INHALTSVERZEICHNIS

KAPITEL I:

9

1.1	KOMMISSION ZUR FÖRDERUNG UND ZUM SCHUTZ DER JUGEND	9
1.2	KONFERENZ DER DIREKTOREN DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN DER SPFB UND DER LEITUNG DER KDJ	13

KAPITEL II: DAS SOZIALPÄDAGOGISCHE HEIMANGEBOT

15

2.1	DER GRUNDGEDANKE DER PLANUNG	15
2.2	DEFINITION DER VERSCHIEDENEN HEIMTYPEN	16
2.3	DEFINITIONEN BETREFFEND DIE AUF DEN NÄCHSTEN SEITEN PUBLIZIERTEN TABELLEN	17
2.4	DIE ERWÄHNTEN WALLISER INSTITUTIONEN	18
	LAGEBEURTEILUNG 2003	18
2.5	QUALITÄTSNORMEN: DIE UNTERNOMMENEN BESTREBUNGEN ZUR ERHALTUNG EINER ZERTIFIZIERUNG BEI DEN INSTITUTIONEN	19
2.6	ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION UND KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE	20
2.7	OFFENE TAGE - DER JÄHRLICHE DURCHSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN %	24
2.8	ANZAHL BETRIEBSTAGE - ANZAHL AUFENTHALTSTAGE - UNBENUTZTE KAPAZITÄT	26
2.9	DER JÄHRLICHE DURCHSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN %	27
2.10	DIE INSASSEN DER WALLISER HEIME	30
	2.10.1 ANZAHL UND HERKUNFT DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN IM KANTON	30
	2.10.2 DIE ALTERSPYRAMIDE DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN IM KANTON	33
	2.10.3 DIE AUFTEILUNG NACH BEGRÜNDUNG DES AUFENTHALTES	35
	2.10.4 DIE AUFTEILUNG NACH STAATSANGEHÖRIGKEIT DER HEIMINSASSEN	36
	STAATSANGEHÖRIGKEIT	37
	AUFENTHALTSBEWILLIGUNG	38
2.11	DIE AUFTEILUNG NACH WOHNBEZIRK DES WALLISER MINDERJÄHRIGEN	39
	MONTHEY-STMAURICE	39
	MARTINACH-ENTREMONT	39
	GUNDIS-SITTEN-ERING	40
	SIDERS-LEUK	40
	VISPRARON	40

	BRIG	41
	GOMS	41
2.12	AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN	42
	2.12.1 AUFTEILUNG DES BESTIMMUNGORTES NACH KANTON (IN DEN WALLISER HEIMEN PLATZIERTE EIDGENOSSEN UND WALLISER MINDERJÄHRIGE)	42
	2.12.2 DIE ALTERSPYRAMIDE DER AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN WALLISER MINDERJÄHRIGEN	45
	2.12.3 DAUER DES AUFENTHALTES VON AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN	46
2.13	INTERKANTONALER AUSTAUSCH	48
	2.13.1 BILANZ DES AUSTAUSCHES VON MINDERJÄHRIGEN	48
2.14	DIE ENTWICKLUNG DER BILANZ DES AUSTAUSCHES	50
KAPITEL III: BESCHRIEB PRO EINRICHTUNG		
52		
3.1	EINFÜHRUNG	52
3.2	REALE BETRIEBSKOSTEN PRO TAG	98
	3.2.1 ANMERKUNGEN	98
KAPITEL IV		
100		
4.1	KOMMENTAR ZUM PLANUNGSBERICHT 2003	100
	VERFÜGBARE PLÄTZE	100
	PLATZIERUNGSTAGE	100
	BELEGUNGSSATZ IN PROZENTEN	100
	PLATZIERUNGEN AUS ANDEREN KANTONEN	101
	ALTER DER ZU PLATZIERENDEN KINDER	101
	NATIONALITÄT DER PLATZIERTEN KINDER	102
	AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN	102
	TAGESPREISE	102
	ENTLASTUNGSPROGRAMM DES BUNDES, ÄNDERUNGEN DER BUNDESGESETZGEBUNG UND PLANUNG DER BEDÜRFNISSE UND RESSOURCEN FÜR HEIMPLATZIERUNGEN	106
	1. VORGABEN DES BJ BETREFFEND DEM ENTLASTUNGSPROGRAMM	107
	2. PRÄZISIERUNGEN DES BJ BETREFFEND ÄNDERUNGEN DES LSMG UND DEREN VERORDNUNG	109
	PROJEKT „NEUE SUBVENTIONSPRAXIS“	109
	PROJEKTZIEL	109
	ENTSCHEIDE	109
	WICHTIGE ÄNDERUNGEN (NSP)	110

3. BESTIMMUNGEN DER BUNDESGESETZGEBUNG	111
GESETZLICHE GRUNDLAGEN	111
4. PLANUNGSBERICHT BEZÜGLICH ERFORDERNISSE UND RESSOURCEN	112
ZUR VORGESCHICHTE	112
SETZEN VON PLANUNGSSTANDARDS DURCH DAS BJ	112
VORGEHEN	112
WICHTIGSTE NEUERUNGEN	113
ZUSAMMENARBEIT BUND-KANTONE IN DER HEIMPLANUNG	113
INSTITUTIONSTYPOLOGIE	114
INHALTLICHE ANFORDERUNGEN AN DIE KANTONALE PLANUNG	114
A) GRUNDLAGEN DER KANTONALEN PLANUNG IN DER STATIONÄREN JUGENDHILFE	115
B) WELCHE ANGEBOTE STELLT DER KANTON ZUR VERFÜGBUNG?	115
C) WIE WERDEN DIE ANGEBOTE GENUTZT?	115
D) INTERKANTONALER AUSTAUSCH VON HEIMPLÄTZEN	115
E) CONCLUSIONS	116
E) FOLGERUNGEN	116

INDEX

A

ART 93 BIS	16
ART. 100 BIS	16
ART. 93 TER	16

C

CAPACITÉ CANTONALE	17
CAPACITÉ NON UTILISÉE	17
CHAPITRE I	15
CHAPITRE VI	52
CONFÉDÉRATION	52
CPS	16

D

DÉFINITION	16
DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES	16
DÉFINITIONS	17
DEMANDE SATISFAITE	15

E

ÉCHANGES INTERCANTONAUX	15
EXPLOITATION	17
EXTERNE	17

I

ILLUSTRATION 1	21
ILLUSTRATION 10	33
ILLUSTRATION 11	34
ILLUSTRATION 12	35
ILLUSTRATION 13	37
ILLUSTRATION 14	38
ILLUSTRATION 15	42
ILLUSTRATION 16	44
ILLUSTRATION 17	45
ILLUSTRATION 18	47
ILLUSTRATION 19	48
ILLUSTRATION 2	23
ILLUSTRATION 20	49
ILLUSTRATION 21	50
ILLUSTRATION 3	23
ILLUSTRATION 4	25
ILLUSTRATION 5	25
ILLUSTRATION 6	26
ILLUSTRATION 7	27
ILLUSTRATION 8	31
ILLUSTRATION 9	32
INFORMATIONS	52
INFORMATIONS PAR INSTITUTION	52
INTERNE	17

J

JOURNÉES DE SÉJOUR	17
JOURNÉES D'EXPLOITATION	17
JOURS D'OUVERTURE	17

L

LA DEMANDE SATISFAITE	15
LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE	15
LES ÉCHANGES INTERCANTONAUX	15
LES RESSOURCES	9
L'UTILISATION DE L'OFFRE	15

N

NOMBRE DE PLACES OFFERTES	17
---------------------------	----

O

OFFRE	15
OFJ	53

P

PCE	17
PLACES OFFERTES	17
POLITIQUE INSTITUTIONNELLE	15
PRIX JOURNALIER	98

S

STOCK DE PLACES	17
-----------------	----

T

TABLE DES MATIÈRES	118
TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUP.	17
TYPE I	16
TYPE II	16
TYPE III	16
TYPE IV, V, VI	16
TYPE VII	16
TYPE VIII	16
TYPES D'ÉTABLISSEMENTS	16

U

UTILISATION DE L'OFFRE	15
------------------------	----

INDEX

A

ABBILDUNG 1	21
ABBILDUNG 10	33
ABBILDUNG 11	34
ABBILDUNG 12	35
ABBILDUNG 13	37
ABBILDUNG 14	38
ABBILDUNG 15	42
ABBILDUNG 16	44
ABBILDUNG 17	45
ABBILDUNG 18	47
ABBILDUNG 19	48
ABBILDUNG 2	23
ABBILDUNG 20	49
ABBILDUNG 21	50
ABBILDUNG 3	23
ABBILDUNG 4	25
ABBILDUNG 5	25
ABBILDUNG 6	26
ABBILDUNG 7	27
ABBILDUNG 8	31
ABBILDUNG 9	32
ANGEBOT	15
ANZAHL AUFENTHALTSTAGE	17
ANZAHL BETRIEBSTAGE	17
ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE	17
ART 93 BIS	16
ART. 100 BIS	16
ART. 93 TER	16
AUFENTHALTSTAGE	17
AUSSERKANTON. AUSTAUSCH	15
AUSTAUSCH	48

B

BELEGUNGSSATZ	17
BESCHREIBUNG	52
BESCHREIBUNG DER INSTITUTIONEN	52
BETRIEBSTAGE	17
BILANZ DES AUSTAUSCHES	48
BUNDESAMT FÜR JUSTIZ	53
BUNDESAMTES FÜR STATISTIK	39

D

DEFINITION	16
DEFINITION DER HEIMTYPEN	16
DEFINITIONEN DER AUSSERKANTONALER AUSTAUSCH	15
DER JÄHRLI. BELEGUNGSSATZ	17
DIE ERFÜLLTE NACHFRAGE	15
DIE FAMILIENEXTERNE JUGENDHILFE	15
DIE NUTZUNG DES ANGEBOTES	15

E

EINLEITUNG	9
ENB	17
ERFÜLLTE NACHFRAGE	15
EXTERNE	17

F

FAMILIENEXTERNE JUGENDHILFE	15
--------------------------------	----

G

GESAMTBESTAND AN VERFÜGBARER PLÄTZE	17
GESAMTZAHL AN VERFÜGBARER PLÄTZE	17

H

HEIMTYPEN	16
-----------	----

I

INHALTSVERZEICHNIS	119
INTERNE	17

K

KANTONALE GESAMTZAHL AN VERFÜGBARER PLÄTZE	17
KAPAZITÄT	17
KOSTEN PRO PLAZIERUNGSTAG	98

N

NUTZUNG DES ANGEBOTES	15
-----------------------	----

S

STGB	16
------	----

T

TYPUS I	16
TYPUS II	16
TYPUS III	16
TYPUS IV, V UND VI	16
TYPUS VII	16
TYPUS VIII	16

U

UNBENUTZTE KAPAZITÄT	17
----------------------	----

V

VERFÜGBARER PLÄTZE	17
--------------------	----

W

WOHNBEZIRK	39
PRO PLAZIERUNGSTAG	96

N

NUTZUNG DES ANGEBOTES	15
-----------------------	----

S

STGB	16
------	----

T

TYPUS I	16
TYPUS II	16
TYPUS III	16
TYPUS IV, V UND VI	16
TYPUS VII	16
TYPUS VIII	16

U

UNBENUTZTE KAPAZITÄT	17
----------------------	----

V

VERFÜGBARE PLÄTZE	17
-------------------	----

W

WOHNBEZIRK	39
------------	----

REPertoire des Tableaux

- Illustration 1: Places offertes
- Illustration 2: TABLEAU 1 La capacité cantonale de places
- Illustration 3: Journées d'ouverture
- Illustration 4: GRAPHIQUE 1 Journées d'ouverture
- Illustration 5: Taux annuel moyen d'occupation en pourcent
- Illustration 6: TABLEAU 5 Taux annuel moyen d'occupation par institution
- Illustration 7: GRAPHIQUE 12 Taux annuel moyen d'occupation
- Illustration 8: TABLEAU 9 Nombre et provenance des mineurs placés dans le canton
- Illustration 9: GRAPHIQUE 14 Répartition par provenance des mineurs placés
- Illustration 10: GRAPHIQUE 4 Évolution de l'origine des mineurs placés
- Illustration 11: TABLEAU 27 Nationalité des jeunes placés
- Illustration 12: GRAPHIQUE 27 Permis de séjour des jeunes étrangers
- Illustration 13: PYRAMIDE 2 Âge des mineurs placés
- Illustration 14: TABLEAU 44 Base légale du placement
- Illustration 15: TABLEAU 7 Répartition selon le canton de placement
- Illustration 16: GRAPHIQUE 7 Évolution de la destination des mineurs du canton
- Illustration 17: PYRAMIDE 3 Âge des mineurs placés hors canton
- Illustration 18: GRAPHIQUE 16 Durée du séjour des mineurs placés hors canton
- Illustration 19: TABLEAU 11 Échanges intercantonaux
- Illustration 20: GRAPHIQUE 15 Balance des échanges
- Illustration 21: GRAPHIQUE 8 Évolution de la balance des échanges

Verzeichnis der Tabellen

- Abbildung 1: Anzahl der Plätze
- Abbildung 2: TABELLE 1 Die Gesamtzahl verfügbarer Plätze
- Abbildung 3: Anzahl offener Tage
- Abbildung 4: GRAFIK 1 Anzahl offener Tage
- Abbildung 5: Der jährliche Belegungssatz in Prozent
- Abbildung 6: TABELLE 5 Der jährliche Belegungssatz pro Institution
- Abbildung 7: GRAFIK 12 Der jährliche durchschnittliche Belegungssatz
- Abbildung 8: TABELLE 9 Anzahl und Herkunft der platzierten Minderjährigen im Kanton
- Abbildung 9: GRAFIK 14 Verteilung nach Herkunft der platzierten Minderjährigen
- Abbildung 10: GRAFIK 4 Die Entwicklung nach Herkunft der Platzierungen
- Abbildung 11: TABELLE 27 Staatsangehörigkeit der platzierten Jugendlichen
- Abbildung 12: GRAFIK 27 Aufenthaltsbewilligung der ausländischen Jugendlichen
- Abbildung 13: PYRAMIDE 2 Alter der platzierten Minderjährigen
- Abbildung 14: TABELLE 44 Rechtliche Begründung der Platzierung
- Abbildung 15: TABELLE 7 Aufteilung des Bestimmungsortes nach Kanton
- Abbildung 16: GRAFIK 7 Entwicklung desselben des Bestimmungsortes der platzierten Walliser
- Abbildung 17: PYRAMIDE 3 Alter der ausserkantonale platzierten Minderjährigen
- Abbildung 18: GRAFIK 16 Dauer des Aufenthaltes der ausserkantonale platzierten Minderjährigen
- Abbildung 19: TABELLE 11 Interkantonaler Austausch
- Abbildung 20: GRAFIK 15 Bilanz des Austausches
- Abbildung 21: GRAFIK 8 Entwicklung des Austausches

